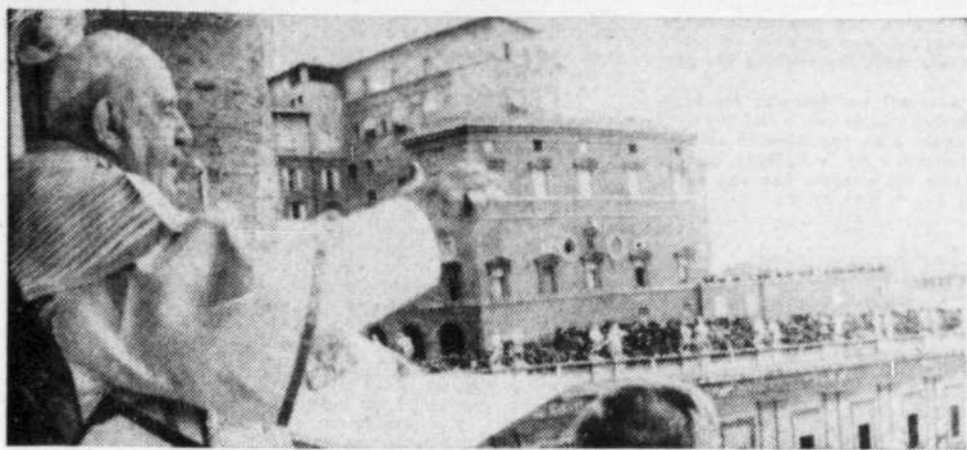




Le pape rassure les fidèles sur la place St-Pierre: “...la santé semble nous revenir”

CITE DU VATICAN. — Le pape Jean XXIII a fait hier une brève apparition à sa fenêtre du quatrième étage du palais apostolique où se trouvent ses appartements, après une maladie d'une semaine. Il a donné sa bénédiction à la foule rassemblée sur la Place Saint-Pierre et il a déclaré que son état de santé s'était amélioré. “La santé qui avait menacé de nous quitter semble nous

revenir”, a déclaré le Saint-Père au milieu des applaudissements de la foule. Le pape a parlé au micro d'une voix claire et assurée. Il est resté à la fenêtre pendant quatre minutes et paraissait reposé. Il a levé les bras énergiquement pour donner sa bénédiction à la foule qu'il ne voulait pas décevoir. L'anémie et les troubles d'estomac dont souffre le pape

ont causé de grandes inquiétudes au Vatican. Il a toutefois laissé entendre qu'il espère être assez bien pour participer aux cérémonies qui marqueront la fin de la première partie du Concile oecuménique. Des porte-parole du Vatican avaient fait savoir samedi que le pape avait l'intention de donner sa bénédiction du haut de sa fenêtre dimanche. Pas

moins de 50.000 Romains étaient réunis sur la Place à l'heure prévue. Les évêques participant au Concile et les touristes ont suivi l'affluence. Vers 11 heures et demie, on a déroulé la tenture rouge portant les armoiries papales. Le pape a quitté son lit et s'est rendu à la fenêtre, un murmure a monté de la foule. Le pape a récité l'Angelus et donné sa bénédiction.

“Mes chers fils, je vous remercie d'être venus et de la signification que vous avez voulu donner à votre geste: un souhait de bonne santé et la volonté de recevoir la bénédiction de Dieu. “Et maintenant, chers fils, à travers le monde, reprenons courage et remplissons chacun notre devoir d'état sachant qu'il est Quelqu'un qui voit. Voir page 2: Le pape

Donald Gordon et “ceux que vous appelleriez les Canadiens français”

Par André LAURENDEAU

Le MONTREAL STAR a publié samedi un compte rendu sténographique (et partiel) des débats qui eurent lieu au comité parlementaire des chemins de fer. On y voit de quelle manière M. Donald Gordon, président du CN, a répondu aux députés Gilles Grégoire et Lionel Chevrier. Faute d'espace et de traducteurs, nous nous contentons de publier plus bas, et de commenter rapidement, les principales déclarations de M. Gordon. Le STAR est sûr que les nationalistes vont ou bien ignorer certaines de ces déclarations, ou les dénaturer. C'est-à-dire que, selon ce quotidien, ils seront nécessairement de mauvaise foi. Ce sont, bien entendu, ces prises de position que nous mettons en relief.

Voici comment le débat s'est engagé, au Comité parlementaire des chemins de fer, le 20 novembre dernier. C'est M. Gilles Grégoire, député du Crédit social, qui attache le grelot:

Grégoire: Il y a une autre question que je voulais mentionner, et elle est relative à la première page du rapport (rapport annuel du CNR). Je remarque que nous avons un président, 17 vice-présidents et 10 directeurs, et aucun d'entre eux n'est canadien-français.

Gordon: Comment le savez-vous? Grégoire: Alors, qui l'est? Gordon: Je veux découvrir par vous qui est un Canadien français.

Grégoire: Pourriez-vous me nommer ceux qui le sont? Gordon: Je ne sais pas comment définir un Canadien français. Mais je dirai ceci: Ils sont tous Canadiens, chacun d'entre eux.

Voilà déjà de quoi hérisser, je crois, l'homme le mieux disposé. La position adoptée au départ par M. Gordon, c'est qu'il n'y a pas de Canadiens français, qu'il n'y a que des Canadiens capables de parler français. Il range dans cette catégorie l'anglophone dont le français est la langue seconde.

Gordon: Il y a (au bureau de direction) plusieurs membres qui peuvent parler le français, si c'est ce que vous voulez savoir.

“TEMOIN HOSTILE”

Il me semble qu'un avocat ferait déclarer M. Gordon “témoin hostile” dès le départ, surtout lorsque ce sont MM. Grégoire (créditiste) et Rouleau (libéral) qui l'interrogent.

Par exemple, il parlera plus loin d'un employé supérieur whom you would call a French-Canadian.

Plus loin encore: If he happens to be what you call a French-Canadian. “Ce que vous appelleriez, ce que vous appelez un Canadien français.” Le “Star” souligne que pas une seule fois, le président du CN n'a utilisé une formule injurieuse contre les Canadiens français. C'est exact. Mais c'est plus grave. Il refuse d'admettre leur existence.

Gordon: Je répète que nous n'essayons pas, au CN, d'établir des catégories de Canadiens. (Il repeat that we do not attempt in the CNR to practice to break down types of Canadians).

Pour lui il n'y a que des Canadiens, l'indépendantiste dirait en souriant: que des Canadiens. Parmi ces Canadiens, M. Gordon et ses associés choisissent les plus compétents. C'est du moins ce que le président du CN va répéter à plusieurs reprises.

MÉRITE PERSONNEL

Ce qui détermine selon lui les promotions, ce sont les mérites de ces hommes, et uniquement leurs mérites personnels: Gordon: L'homme qui, par son expérience, son savoir, son jugement, son éducation ou pour toute autre raison est regardé par la direction comme le meilleur candidat à un poste recevra la promotion, et ce nous est égal qu'il soit noir, blanc, rouge ou français. Nous ne posons jamais de questions de ce genre à propos des promotions ou de l'emploi, et je pense que si nous le faisons, nous suivrions une pratique contraire au Canadian Fair Employment Practices Act, (Loi canadienne sur les justes méthodes d'emploi), qui nous dit de ne pas faire de discrimination à cause de la race, de l'origine nationale, de la couleur, de la religion ou de l'âge.

(Ce texte n'est pas toujours facile à traduire; nous cherchons la formule littérale plutôt que la formule élégante ou simplement correcte. N'oublions pas qu'il s'agit d'un témoignage, donc de langue parlée). Sur ce point, la pensée de M. Gordon reste très cohérente. Il dira par exemple à M. Chevrier: Gordon: Nous parlons d'un groupe d'hommes, comme il est enregistré ici, (dans le rapport), qui tous sont parvenus à ces postes au chemin de fer, si vous parlez des hommes du chemin de fer, après 20 ou 30 années d'expérience. Ceci peut résulter d'une politique suivie il y a 20 ou 30 ans, politique qui a produit ces hommes, mais non d'une politique dont je suis responsable aujourd'hui. Nous avons fait plus au CN, pour la cause de la langue française, que n'importe quel autre organisme au Canada.

Selon M. Gordon, chaque cas est examiné à son mérite, et “c'est le meilleur homme qui est choisi”.

Le résultat de cette politique (si c'est bien celle de M. Gordon), c'est que pas un seul Canadien français n'atteint le sommet de la direction. Pourquoi?

POURQUOI CETTE ABSENCE?

M. Chevrier souligne que la situation est anormale et “incompréhensible”. Il n'admet pas qu'une société aussi importante que le CN soit incapable de trouver des Canadiens français de ce calibre:

Gordon: M. Chevrier, laissez-moi dire ceci. Ce que réellement vous demandez, c'est la discrimination.

Chevrier: Je ne demande aucunement qu'on pratique la discrimination.

Gordon: Oui, vous le demandez.

M. Grégoire s'étonne à son tour: qu'il a été impossible de découvrir un seul Canadien français qui ait assez de valeur personnelle et de compétence pour parvenir à la haute direction? C'est alors que M. Gordon va faire sa déclaration la plus catégorique sur le sujet:

Gordon: Pour ce qui me regarde, personnellement, et tant que je serai président du CN, on ne fera pas une promotion ou un engagement uniquement parce qu'un homme est Canadien français. Il doit être un Canadien français, plus quelque chose d'autre, et il doit être aussi compétent que l'autre type qui a des titres à ce poste. Il y aura une politique honnête (fair practice) au CN aussi longtemps que je serai ici. Ce pour quoi vous plaidez, c'est la discrimination.

Rouleau: Ne serait-il pas possible de faire un effort particulier pour trouver un Canadien français capable d'occuper ce poste?

Gordon: Vous me demandez de pratiquer la discrimination. Il faut que tout se passe de façon quasi automatique. On transmet au président des dossiers et une douzaine d'opinions

Voir page 2: Donald Gordon



M. GORDON



M. GRÉGOIRE



M. CHEVRIER



M. ROULEAU

Thant est persuadé que Khrouchtchev ne veut pas la guerre

BALTIMORE. — Parlant des relations est-ouest et des Nations Unies, le secrétaire général de l'ONU, M. Thant, a déclaré hier à l'université John Hopkins qu'il pense sincèrement que le premier ministre Khrouchtchev ne souhaite pas la guerre; “mais les puissances occidentales, a-t-il ajouté, ne semblent pas saisir toute la signification d'une telle position” et tous les progrès qu'elle représente par rapport à l'époque du stalinisme.

U Thant a alors affirmé: “Dans les années 40 et au début des années 50, le système politique qui prévalait en Union soviétique et ses théories — comme le caractère inévitable de la guerre — étaient justement considérés comme une nette menace à la paix et aux systèmes économiques et politiques des autres nations. Mon opinion est que la politique suivie par Staline était de toute

évidence implacable et archaïque. “M. Khrouchtchev appartient à une autre catégorie de dirigeants; il a une philosophie cohérente du monde basée sur la thèse de la nécessité de la coexistence concurrentielle. Nous pouvons accepter ou refuser sa philosophie ou ses buts, mais nous avons d'excellentes raisons de croire qu'il ne veut pas la guerre.”

Méconnaissance

“L'ouest ne semble pas reconnaître la signification entière de ce changement évident du climat politique en URSS.”

Pendant les années 50, la plupart des dirigeants occidentaux considéraient le monde comme un champ de bataille entre deux systèmes opposés, exprimant les principes du bien et du mal.

“Cette idée a persisté même alors que le caractère du défi soviétique changeait.”

M. Thant a par ailleurs déclaré que le président Kennedy, lorsqu'il “a proposé un Laos neutre en échange d'un cessez le feu”, l'an dernier, “admettait” par le fait même “que la tentative de créer une série de gouvernements prooccidentaux en Asie avait échoué” et que “l'Occident devait alors tenter de créer, pour les pays asiatiques et africains, “un cadre à l'intérieur duquel ils puissent faire leur propre choix.”

Le secrétaire général de l'ONU a ajouté que, lorsque la crise cubaine s'est déclarée à la fin d'octobre, il a demandé à MM. Kennedy et Khrouchtchev d'éviter une confrontation directe, et qu'il a alors obtenu des réponses encourageantes.

Nos éditoriaux

● Mariage civil et mariage religieux: Claude Ryan dit comment se pose le problème. (En éditorial).

● Il manque une qualité à l'administrateur de la Place des Arts à Montréal: il n'est pas canadien-français; Paul Sauriol, au bloc-notes, situe ce fait dans le contexte de l'affaire Gordon. M. Sauriol traite également de “l'attitude indécise et équivoque” de Dieffenbaker en matière d'armes nucléaires au pays.

La Chine se replie mais Nehru demande des précisions

NOUVELLE-DELHI. Les troupes de la Chine populaire ont commencé en fin de semaine à se retirer de certains secteurs occupés, tel que l'avait promis le gouvernement de Pékin, mais le premier ministre Nehru a rejeté les propositions de la Chine, exigeant un complément d'informations sur le sort de la région de Ladakh, au Cachemire.

Un informateur digne de foi se trouvant à Tezpur, près de la frontière sino-indienne, a déclaré que les Chinois semblaient s'être repliés sur une distance de 20 milles, sur certains points, par rapport aux positions conquises il y a deux semaines lors des poussées massives sur la frontière du nord-est. Radio-Pékin a parlé d'un repliement dans un secteur, l'extrémité est du front, où les communistes étaient parvenus à 80 milles de Walong.

Sans parler des distances, Radio-Pékin a annoncé que les Chi-

Plan conjoint

L'assistance fédérale à la formation professionnelle: un plan conjoint dont le Québec doit se libérer. (Lire à la p. 16 l'article de notre correspondant parlementaire à Ottawa).

Voir page 2: La Chine



Rentré hier, Lesage sera au Parlement, ce matin

M. Jean Lesage est rentré des vacances hier soir et sera à son bureau ce matin. On sait que le premier ministre et Mme Lesage ont passé une semaine dans le sud. Demain, le chef du gouvernement présidera à une réunion de son Cabinet et, mercredi, il annoncera un remaniement ministériel. Mais on croit savoir que cette opération se fera en deux étapes, la deuxième étant prévue pour la fin du mois ou le début de janvier. Les changements qui seront annoncés mercredi n'auraient pas l'ampleur que l'on attendait.

De son côté, M. Daniel Johnson poursuit en France un voyage d'information en compagnie de son principal

conseiller, M. Gros-d'Aillon. Le chef de l'Union nationale a visité les permanences des

Voir page 2: Lesage

Une partie qui dure... 2 jours

La coupe Grey: Winnipeg: 28
Hamilton: 27

Les Blue Bombers de Winnipeg sont de nouveau les champions du football canadien par suite de leur victoire de 28 à 27 sur les Tiger Cats de Hamilton. Sous l'habile direction de Bud Grant, les représentants de l'Ouest ont ainsi, pour une deuxième année consécutive, remporté les honneurs de la joute de la coupe Grey. Non sans difficulté cependant alors que cette année ils ont dû revenir à la charge par deux fois pour s'assurer d'une victoire officielle.

Samedi, alors que le dernier quart était entamé, à cause du brouillard qui rendait joueurs et arbitres pratiquement invisibles, on avait été obligé d'interrompre la partie; les neuf dernières minutes de jeu qui restaient à faire ont donc été jouées hier après-midi devant 15.000 des 34.000 spectateurs qui avaient assisté à la première tranche du match, la veille.

(Lire la suite de nos informations à la p. 14).

Moratoire: la “Voix des femmes” est fière du Canada

La “Voix des femmes” est fière du rôle que le Canada a joué à Genève en vue de la cessation immédiate des expériences nucléaires souterraines. A l'issue d'une réunion de son bureau de direction, qui a eu lieu à Montréal samedi, l'organisme a fait parvenir un télégramme de félicitations au général Burns, le délégué canadien à la Conférence du désarmement.

Le télégramme, qui est signé par la présidente nationale du groupement, Mme Thérèse Casgrain, se lit comme suit:

“La Voix des femmes est fière que le Canada affirme son souci devant la menace qui plane sur les générations présente et future, et qu'il propose l'établissement d'un moratoire temporaire ne comportant pas d'inspections et mettant fin aux essais souterrains.”

Selon la “Voix des femmes”, la nécessité d'une intervention internationale dans le présent conflit qui oppose l'Inde et la Chine montre la nécessité d'un forum où les parties

en cause pourront faire entendre leurs réclamations.

En conséquence le bureau de direction de la “Voix des femmes” a adopté l'unanimité une résolution demandant que le Canada favorise l'admission de la Chine aux Nations Unies la prochaine fois que cette question sera présentée à l'Assemblée générale de l'ONU.

Les membres du bureau de direction venaient d'Halifax, Toronto, Ottawa, Montréal et Saskatoon. Ils ont félicité l'ancienne présidente nationale de la “Voix des femmes”, Mme Helen Tucker, pour avoir été désignée comme “la femme de l'année” par B'Nai Brith.



MADAME CASGRAIN

Un grave différend canado-américain sur les ogives nucléaires risquerait de faire éclater le NORAD



La Macaza et North Bay. — Les deux bases canadiennes seraient prêtes à entrer en action: les rampes de lancement seraient complétées, les fusées Bomarc et les intercepteurs Voodoo déjà sur place. On attend qu'un vide soit comblé, sans même savoir s'il le sera jamais: les armes nucléaires.

Le gouvernement canadien aurait des difficultés graves présentement avec certains éléments du gouvernement des Etats-Unis à la suite de son refus de permettre le déploiement complet des forces du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD) durant la récente crise cubaine. Ces difficultés seraient telles qu'elles pourraient amener la dissolution de NORAD.

Selon le “Montreal Star”, plusieurs des hauts fonctionnaires du ministère canadien de la défense seraient inquiets de l'attitude prise par le gouvernement Dieffenbaker durant la crise cubaine. Si une guerre nucléaire avait alors été déclenchée, cette attitude aurait eu deux conséquences désastreuses: 1) toute bataille aérienne aurait été déclenchée au-dessus des régions les plus peuplées du pays (Montréal, Toronto, Windsor, Ottawa); 2) presque inévitablement, des bombes nucléaires auraient explosé au sol dans ces régions.

Le quotidien montréalais précise que des porte-parole du ministère de la défense ont confirmé que depuis quelques mois des différends graves existent au sein de NORAD en raison de la politique militaire du Canada. Depuis la crise cubaine et par suite du comportement du gouvernement Dieffenbaker au cours de cette crise, la situation aurait pris un caractère très sérieux.

Dans un article qu'il a publié dans la revue “Wings in Space”, l'organe officiel des 15.000 membres de l'aviation royale canadienne (ARC), le maréchal de l'air W. A. Curtis révélait, au tout début de la crise cubaine, que le Canada a permis qu'une troupe apparaisse dans le système de défense de l'Amérique du Nord.

Selon le maréchal Curtis, les autorités canadiennes ont la responsabilité de prévenir l'explosion de bombes atomiques au-dessus ou dans notre territoire, et plus particulièrement dans les régions peuplées. Il est impérieux, actuellement, de pouvoir détruire non seulement les bombardiers qui, équipés de bombes nucléaires, nous attaquent, ajoutent le militaire, mais davantage encore les bombes elles-mêmes qu'ils transportent. Car, si au cours d'un engagement aérien, un de ces bombardiers est détruit par des armes conventionnelles, l'avion va s'écraser au sol et en touchant le sol, la bombe qu'il transporte va exploser. Si, au contraire, il est atteint par des armes nucléaires, le bombardier sera détruit, et, en même temps que lui, la bombe qu'il transporte, et avant que l'avion explose.

Voir page 2: Un grave différend

Washington: aucun indice

WASHINGTON. — Un haut fonctionnaire du Pentagone a déclaré hier soir que, depuis le début de la crise cubaine, il n'a perçu aucun indice qui lui permette de croire que la tension s'est accrue entre les gouvernements canadien et américain au sujet de l'entreposage d'armes nucléaires au Canada. Il a cependant reconnu que l'absence d'armes nucléaires sur le sol canadien inquiète les autorités militaires des Etats-Unis.

Le pape...

(Suite de la première page)
qui console et qui nous attend".
Le Souverain Pontife a en suite parlé des fêtes de l'Immaculée-Conception qui coïncident en fin de semaine avec la fin de la première partie du Concile oecuménique. Il a laissé entendre qu'il espère participer personnellement aux festivités.

"Mes chers fils, je vous souhaite déjà de bonnes fêtes, des fêtes de bonté, de joie, et de paix à chacun de vous et aux fidèles de tous les pays du monde. Ainsi soit-il".

Après avoir fini de parler, le pape est resté quelques instants à sa fenêtre en souriant. Dans les fenêtres voisines, on pouvait apercevoir au moins cinq cardinaux dont son éminence Eugène Tisserant, doyen du Sacré Collège, et plusieurs autres collaborateurs du pape.

Des informateurs du Vatican ont dit que le médecin personnel du pape le professeur Antonio Gasbarrini a demandé à sa Sainteté de ne pas se surmener. M. Gasbarrini a quitté Rome et a rejoint sa demeure de Bologne confiant au sujet de l'état de santé du pape. Il ne sera pas de retour dans la ville éternelle avant samedi.

La nature exacte de ses troubles d'estomac n'a pas été révélée officiellement mais d'aucuns croient que le pape souffre d'un ulcère.

Mais les porte-parole du Vatican ont de nouveau assuré les journalistes qu'il n'est pas question d'une intervention chirurgicale.

Autour de l'Ecole...

(Suite de la page 4)
plus buté, obtus, mesquin" (30 mai).
Et à ce sujet M. Réginald Bouchard se détrompe s'il croit comme il l'a écrit dans "Cité Libre" (août-sept. p. 19) que la ligue a, contrairement à ses positions farouchement anticléricales d'il y a 100 ans, adopté une attitude plus souple devant les positions confessionnelles. Il n'en est rien.

La ligue continue comme de plus belle son sectarisme antireligieux; elle vient de le montrer. On sait qu'en France, jusqu'à tout récemment l'instruction religieuse était formellement bannie dans les écoles de l'Etat. Or après des requêtes répétées des parents chrétiens appuyées par la hiérarchie, le ministère de l'Education a fini par faire une minime concession entourée de telles restrictions qu'elle est bien difficilement applicable; l'automatisme ne peut intervenir à l'école qu'en dehors des heures régulières, il ne peut accepter que les enfants dont les parents ont fait la demande expresse de cet enseignement; il ne peut procéder par manière de conférences, toute publicité ou réclamation lui étant absolument interdite.

Ces restrictions ne suffisaient pas pour la ligue. Elle a demandé à ses membres "d'organiser la résistance, d'employer tous les moyens sauf la violence physique ou verbale pour empêcher l'automatisme de pénétrer dans l'école le jour où il s'y présentera parce que l'application de cette concession se heurte à la résistance de la grande majorité des parents et de tous les laïques". (Le Devoir 5 Nov. 1961, 21 juin 1962).

Deja tout imprégné de cet esprit le docteur Mackay s'attaque violemment et directement à nos évêques. Son texte avec encadrement spécial est publié dans le Devoir le 9 Oct. "Le Comité Cath. et ses 22 évêques, écrit-il, viennent de manifester une fois de plus et au grand jour leur autoritarisme arbitraire, et destructeur... rarement un organisme officiel ose-t-il manifester autant de cynisme et d'impudence dans l'injustice". Observons que le Dr Mackay, pour se plaindre de l'editorial du Devoir (30 mai) avait écrit: "Le M.L.F. prône avant tout le respect des autres" (Le Devoir, 2 juin). Il se vante aussi que des catholiques font partie de son mouvement. On imagine qu'ils doivent s'y trouver mal à l'aise car des catholiques même non pratiquants, ont au moins le respect de la hiérarchie de leur province et doivent ressentir péniblement les injures de leur président à l'endroit du corps épiscopal y compris Son Eminence le Cardinal.

Même le docteur se réclame aussi F. Untel et conclut sa diatribe en disant: "qu'on a donné le coup de pied de l'âne à ceux qui tentent de desservir l'état de la peur qui empoigne sans cesse notre société". Que tout cela manifeste bien le respect de l'autre "que prône avant tout le M.L.F."!

Quant au F. Untel dont le docteur abuse comme le fait aussi M. Laurendeau, il a droit à notre pitié ce qui n'empêche pas de penser qu'il reçoit la juste châtiement de ses "Insolences" en servant d'appui au président du mouvement laïque. C'est à ces réactions sectaires du milieu neutraliste qu'on doit s'attendre quand on s'efforce à faire le drôle et à mimer la cranerie et le cynisme.

Gilles Marchand, o.m.i.

Lesage...

(Suite de la première page)
principaux partis politiques français et s'est familiarisé avec diverses institutions économiques et politiques d'Europe.

M. Johnson est attendu au Canada le 11 décembre. Il doit les 14 et 15, présider une réunion des députés élus et des candidats défaits de l'UN au Club Renaissance de Québec.

Pour sa part, M. Bona Arsenaault doit rentrer à Québec au cours de la semaine et assister à la cérémonie de la prestation du serment des ministres, prévue pour le 7 décembre. Le ministre des Terres et forêts, accompagné de Mme Arsenaault, a visité ses enfants qui séjournent en France. Les rumeurs selon lesquelles M. Arsenaault aurait profité de ce voyage pour discuter de la vente du bois de la Manicouagan à des entreprises européennes n'étaient apparemment pas fondées.

Donald Gordon et...

(Suite de la première page)
de subalternes. C'est à partir de ces documents seulement que les promotions s'effectuent.
Ces déclarations, et plusieurs autres, reviennent à dire que M. Gordon refuse de voir le problème. Nous avons vu qu'il va jusqu'à nier l'existence du Canada français. Un système existe, comme dans toutes les grandes administrations; et de ce système, ce serait pratiquer cette forme particulière d'injustice que les anglophones appellent "la discrimination".
Telle est la thèse dix fois réaffirmée.

L'ANTITHÈSE

Heureusement, il y a l'antithèse. M. Gordon n'a pas pu ne pas s'apercevoir que ce problème, dont il nie l'existence, existe cependant. Voici comment il en témoigne.
Gordon: Le CN ou, en réalité, les chemins de fer du Canada, selon toute apparence, n'ont pas été regardés comme un champ d'activité (employment field) où nous avons pu attirer les hommes les plus brillants du Canada français; et nous n'avons pas eu ces hommes. Durant les 10 dernières années, nous nous sommes occupés de ceci d'une manière très précise. J'ai amorcé cela (c'est-à-dire, si nous comprenons bien: cette préoccupation) et je puis en réclamer le crédit — bien que, je suis sûr, on ne me le donnera pas — (à savoir) que nous avons sur-le-champ commencé d'examiner comment nous pourrions améliorer le contenu, pour ainsi dire, de notre personnel en engageant des Canadiens français habiles et bien formés.

Voilà comment M. Gordon découvre soudain l'existence du Canada français, qu'il niait plus haut. Et donc l'existence d'un problème au CN: celui de faire participer le Canada français aux travaux et à la direction des Chemins de fer nationaux. On se demande pourquoi il n'a pas commencé par l'admettre. C'est M. Fisher qui a eu l'honneur d'obtenir cette réponse — discutée assurément, mais beaucoup plus raisonnable que toutes les dénégations précédentes.

M. Gordon ajoute que l'an dernier, le CN a retenu les services de 42 diplômés d'université, parmi lesquels on compte onze diplômés de Laval et de l'université de Montréal. Le témoignage se termine par cette réflexion désenchantée:

M. Gordon: Quand nous trouvons un Canadien français, quand nous le formons, et quand il commence à se tenir la tête haute et à se faire reconnaître, nous le perdons.

Nous voilà donc une fois de plus en plein Canada français, et en pleine réalité — c'est-à-dire au plein de la difficulté.

On pourrait résumer cette dernière partie du témoignage de Gordon de la façon suivante: Il n'est pas facile d'attirer et de garder au CN des Canadiens français de valeur; pourtant la compagnie s'y efforce, au moins depuis dix ans, mais avec des résultats souvent décevants. Les meilleurs hommes du Canada français ne sont pas attirés par nos compagnies; et ceux qui passent chez nous nous quittent souvent.

L'ERREUR DU PRÉSIDENT GORDON

Disons que par raideur, son obstination à ne pas poser le problème ou à le poser incomplètement, M. Gordon a fait de son mieux pour se rendre désagréable et pour présenter ses vues dans la pire optique possible. On répète que cet administrateur méprise cordialement les politiciens, qu'il regarde son pèlerinage annuel au Comité parlementaire comme une corvée et une perte de temps, et qu'il y manifeste sur toutes les questions une même brutalité de manières. Cependant, un grand administrateur, dans une compagnie d'Etat, doit posséder un minimum de sens politique. Il doit compter avec l'opinion publique. Heurter de front la communauté canadienne-française, ce n'était certes pas sage; surtout dans l'état actuel des choses et de l'opinion.

Par sa manière d'agir, aux yeux des masses, il a pris la figure détestée de l'autocrate anglophone qui, au nom de la compétence, écarte systématiquement les Canadiens français des postes importants à Ottawa. Tel est le haut fonctionnaire classique que décrivent les séparatistes: arrogant, cassant, méprisant à l'endroit des francophones, sachant toujours trouver des motifs plausibles de s'en débarrasser. La contribution que vient de faire M. Gordon à cette imagerie populaire n'est pas heureuse. Il est même assez probable qu'elle ne corresponde pas à l'original. Mais l'opinion voit d'un homme public ce que celui-ci veut bien lui laisser voir, ou ce qu'il révèle malgré lui au moment de la colère.

TANT DE ZELE?

Au reste, certains éléments de sa défense sont très contestables. Est-il vrai que lui-même et son équipe aient sérieusement célébré des candidatures intéressantes au Canada français, en dehors du CN? Il a invoqué un seul cas, celui d'un Canadien de langue française, un homme que vous (M. Chevrier) connaissez très bien, que j'étais à la veille de nommer vice-président, mais qui est allé vers ce qu'il a cru un meilleur poste dans la province de Québec.

A quoi M. Chevrier a répondu qu'il connaît bien cet homme en effet, mais que les circonstances de cette tentative "ne sont pas aussi claires que vous l'avez affirmé". Un correspondant à Ottawa a mis un nom sur ce personnage, et affirmé que le refus du Canadien français tient à ce qu'on lui offrait un poste purement décoratif, alors qu'un Anglo-Canadien exercerait l'autorité réelle dans son secteur.

M. Gordon n'était pas forcé de révéler tous ses échecs. Mais son zèle à découvrir les "hommes brillants" du Canada français ne paraît pas avoir été dévoué. D'autre part, il a cherché avec succès plusieurs de ses collaborateurs anglophones hors des rangs du CN. M. Patrick Allan a établi qu'au moins 12 des 28 hauts dirigeants actuels du CN ont été choisis dans les milieux les plus divers, et sans expérience dans le domaine ferroviaire. Ces douze directeurs n'étaient certainement pas des railway men.

ZERO SUR 28

Depuis, M. Gordon a établi que quelques Canadiens français détiennent des postes importants au CN. Cela n'a jamais été nié; on a parlé, depuis que ce débat dure, des postes les plus importants. C'est là que notre représentation s'établit à 0 sur 28. Là-dessus j'en crois Jean Menard: "On commence longtemps d'avance à entraîner des hommes pour les postes supérieurs. La discrimination existe, non pas au moment où se fait la nomination, mais au moment où les hommes commencent à être entraînés en vue de postes supérieurs."

Dans les postes que M. Gordon déclare "importants", notre part s'établit à 13%; c'est-à-dire exactement à ce qu'elle est dans l'ensemble des 78 organismes fédéraux actuels.

Rappelons que les Canadiens français forment, non pas 13%, mais 30% de la population canadienne. C'est dans ce sombre décalage que réside le problème. S'il se confinait au Canadien National, nous pourrions nous consoler en pensant que M. Gordon est mal disposé, ou que nous n'avons pas la bonne des chemins de fer. Mais on le retrouve dans 23 des 78 organismes fédéraux. C'est ce qu'il y aura lieu de réexaminer demain.

(A suivre demain)

OFFRE D'EMPLOI

Compagnie progressive d'assurance générale de Québec, désire engager jeune homme avec quelques années d'expérience dans l'assurance risques multiples. (Inland marine) et transport terrestre (Motor cargo). Salaire à discuter. Le candidat choisi aura tous les avantages des bénéfices imaginaires.

Ecrire à case 394, "Le Devoir", en donnant curriculum vitae.

Un grave différend...

(Suite de la première page)
Dans de telles circonstances, certaines autorités du ministère de la défense considèrent qu'il aurait été préférable que les appareils canadiens, — les intercepteurs Voodoo et les fusées Bomarc, — demeurent au sol si un engagement aérien s'était produit et si une guerre nucléaire avait été déclenchée à la suite de la crise cubaine.

Le refus canadien de permettre le déploiement complet des dispositifs d'urgence de NORAD au cours de la crise cubaine, toujours selon le "Montral Star", aurait rendu furieux les autorités du Pentagone. Les implications militaires et civiles de ce refus seraient considérées comme terrifiantes.

a) Les éléments américains dont dispose NORAD ont été répartis dans des bases situées à la frontière canado-américaine de sorte que, advenant une guerre, les engagements aériens, au lieu de se produire le plus au nord possible du continent américain, se seraient produits dans les régions les plus peuplées du Canada.

b) Les appareils de l'ARC auraient pu détruire les bombardiers ennemis mais pas les bombes nucléaires qu'ils auraient transportées: celles-ci auraient explosé en touchant le sol. On insiste beaucoup, au ministère canadien de la défense, sur le fait que lorsqu'une bombe nucléaire est atteinte par une autre arme nucléaire, elle est détruite avant d'exploser.

Jusqu'ici plusieurs hauts fonctionnaires du Pentagone ne s'inquiétaient pas trop de la confusion de la politique militaire du Canada, expliquent dans les hautes sphères du ministère de la défense: ils étaient convaincus que, en cas de crise, le Canada serait là. Mais la crise est venue, et elle était grave, mais le Canada a refusé d'emboliser le pas. Le comportement des Etats-Unis à l'égard de leur voisin s'en ressentira.

Une des grandes leçons que tirent les autorités du ministère canadien de la défense de cet incident, c'est le caractère fallacieux de cette politique qui consisterait à se procurer des armes nucléaires juste avant qu'un conflit éclate. C'est que, alors, la décision du Canada risquerait d'aggraver beaucoup le conflit et d'empêcher les choses. Mais, apparemment, le gouvernement fédéral n'a pas encore compris cela, ajoutent ces hauts fonctionnaires.

Les journalistes...

(Suite de la page 3)

hilités. Les incidents qui se sont produits au congrès de l'UCLJF sont malheureux; la façon dont l'opinion publique en a été saisie est peut-être regrettable. Mais à toute chose malheur est bon.

Les journalistes auront appris, chèrement peut-être, qu'eux aussi ils doivent tenir compte de l'opinion publique. Même ceux qui contribuent le plus à former l'opinion publique, ne peuvent aller à l'encontre de cette force qu'est la réaction du milieu auquel ils s'adressent. Ils sauront, nous l'espérons, en tirer des leçons pour l'avenir. De plus, ceux qui croient avoir été victimes de reportages inexacts ou tendancieux seront désormais en mesure de mieux comprendre comment on peut être blessé devant des procédés qui guet-

La Chine...

(Suite de la première page)
nois s'étaient repliés samedi "au nord de Penchiung, à partir de Chila et de Samuwei". Il s'agit de petits villages qui ne figurent pas sur les cartes. Pékin avait annoncé le 21 novembre que les troupes chinoises commencent le 1er décembre à se replier en déca de la ligne de frontière établie le 7 novembre 1959.

Le rejet

Samedi, M. Nehru a nettement rejeté les principaux points de la proposition chinoise et a demandé à M. Chou En-Lai de donner des précisions. M. Nehru a déclaré que les clauses établies par la Chine lui permettraient de conserver les 2.000 milles carrés conquis dans la région de Ladakh, au Cachemire.

Les Chinois entendent en effet rester à Ladakh, lieu où passe une route qu'ils ont construite pour relier la province chinoise du Sinkiang au Tibet. Mais ils ont proposé l'abandon, par leurs troupes, du gros de leurs gains dans le nord-est, à l'autre extrémité du front.

Cependant, plus de 10.000 des 14.000 Indiens encerclés par les Chinois dans la région de la passe de Selo, sont retournés à l'intérieur des lignes indiennes.

Par ailleurs, à la Nouvelle-Delhi, le parti communiste indien s'est prononcé en faveur de M. Nehru dans sa lutte contre les Chinois.

tent les membres de leur profession.

Dans tous ces incidents regrettables, l'opinion publique a joué un rôle utile. L'UCLJF ressort grandie et circonspecte, les journalistes plus sensibilisés à leur milieu et l'ensemble de la population, mieux servi et mieux respecté. Tous y auront gagné.

On a retrouvé le corps de Charlotte Duchaine, noyée

DOLBEAU, (Québec) — On a repêché samedi le corps de Charlotte Duchaine, 33 ans, de Chicoutimi, des eaux du lac Serpent, à quelque 60 milles de Dolbeau.
Mme Duchaine était partie seule le 18 novembre en vue de se rendre à travers bois à un camp où se trouvait son mari. On croit qu'elle s'est engagée sur la mince couche de glace qui recouvrait le lac et que cette dernière a soudainement cédé.

Dolbeau est à 150 milles au nord-ouest de Québec.

AVIS DE DÉCÈS

MORRISSE. — A Montréal, le 1er décembre 1962, à l'âge de 96 ans, 7 mois, est décédée Marie-Louise Duckett, épouse de feu J.-F. Adolf Morrisse, grand-mère de Madeleine (Mme Robert D. Murray). Les funérailles auront lieu demain, le 4 décembre 1962. Le convoi funéraire partira des Salons J.R. Deslauriers, No 5650, Côte-des-Neiges, à 8 heures 45, pour se rendre à l'Eglise Annunciation Our Lady, où le service sera célébré à 9 heures. Et de là au cimetière de Napierville, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Elle est déclarée!

la guerre des boutons

A LA COMÉDIE CANADIENNE

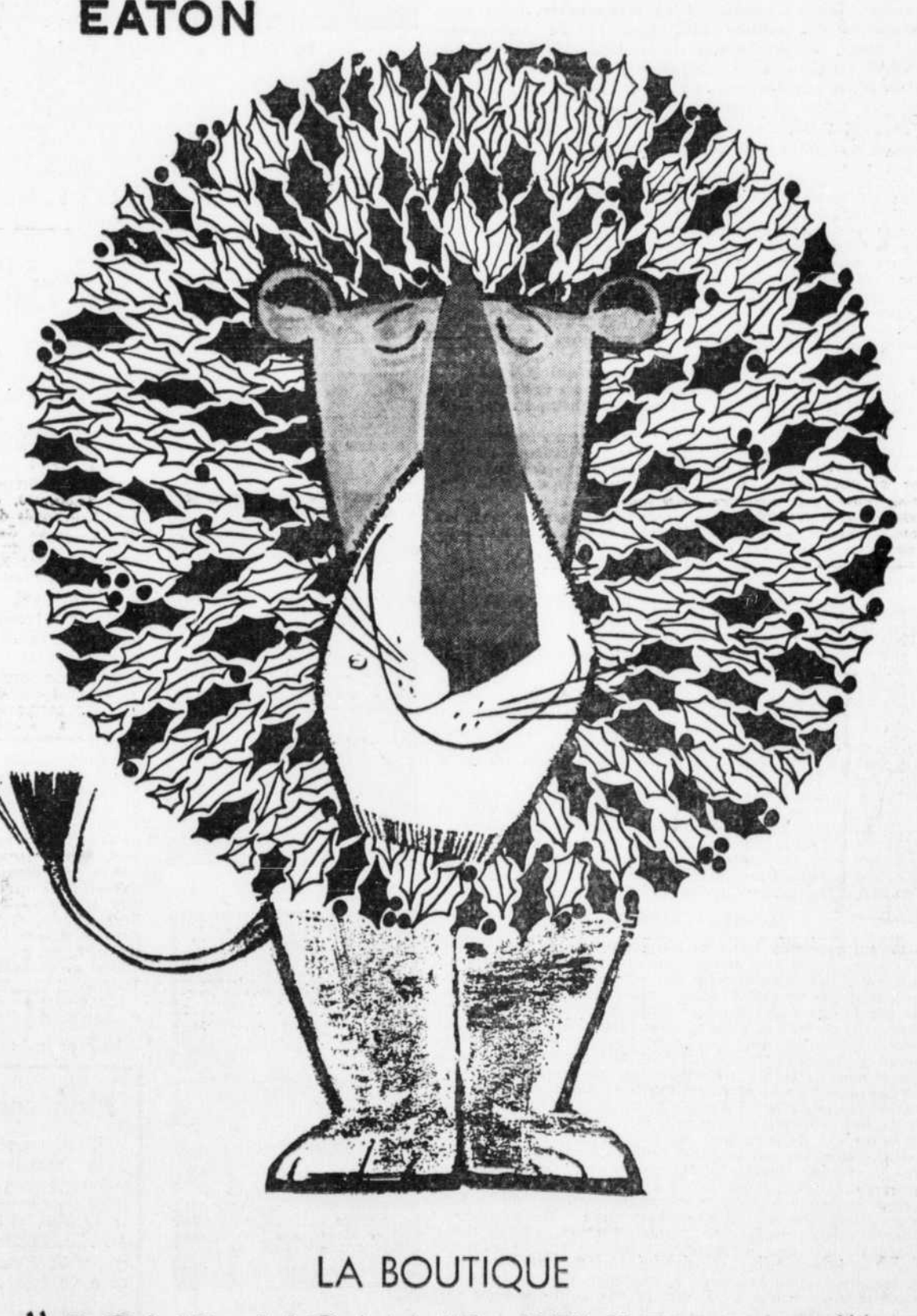
BRUNET
DE
COTE-DES-NEIGES
EST LE NOM
QUI DOMINE DANS
LA CREATION DES
MONUMENTS
AUCUN AGENT
ECONOMISEZ LA COMMISSION
AVANT D'ACHETER
CONSULTEZ LA PLUS VILLE
MAISON DU QUÉBEC
Inscriptions
Réparations et nettoyage
J. BRUNET Liée
Angle Decelles et Robine-Marie
Fondée en 1877

Revitalisez-vous
VITTEL
GRANDE SOURCE
pour vous aider à
vivre bien
et mieux
DU SOLEIL EN
BOUVEILLE
Agent général pour le Canada
Alfred Guimet, Montréal

Le Cavalier
IDÉAL POUR DINERS
D'HOMMES D'AFFAIRES
ET REPAS DE FAMILLE
DIMANCHE DINER
TABLE D'HÔTE
Demi-prix pour enfants

Souper dansant tous les soirs
au son de la musique du trio
MIKE MIRIZIO
HOTEL DE La Salle
1240 Drummond St. UN. 6-6492
Membres du Diners' Club,
American Express et
Carte Blanche

IMPORTÉ DE PORTO RICO
Ronrico
LE RHUM
DE LA NOBLESSE
Le voici...léger...sec...!
Ronrico
PUERTO-RICAN
RUM
Produit par Ronrico Corporation
Ronrico From Puerto Rico

EATON

LA BOUTIQUE
"POUR HOMME SEULEMENT"
le tremplin de secours des hommes d'affaires...
Le tourbillon de la vie empêche souvent les hommes de penser à ceux qui leur sont chers, à l'occasion de Noël, qui une épouse, qui une soeur, une secrétaire, une amie, etc. Cette nouvelle Boutique, avec son ambiance distinguée aux tons chauds et nuancés, apparaît comme la solution idéale, capable de vaincre le tourbillon de la vie, et de rendre tangible l'amour ou la considération qu'ils éprouvent pour ces personnes. Des hôtes les accueilleront, et tout en leur servant une tasse de café, elles leur suggéreront avec un goût raffiné, le cadeau auquel ils pensent peut-être. Elles effectueront pour eux les achats dans le magasin, et se chargeront de faire livrer les emplettes dans un emballage adéquat. Faire un arrêt à cette Boutique, c'est mettre de son côté la sagesse et le sens pratique...
au septième étage, près de la rue Ste-Catherine
T. EATON CO. LIMITED
OF MONTREAL
LE MAGASIN EST OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'A 9 HEURES, SAUF LES SAMEDIS ET LE 24 DECEMBRE, ET CE, JUSQU'A NOEL



Depuis quelques jours, l'automne s'attarde à Montréal et les promeneurs sont nombreux sur les grandes places où les pigeons sont heureux. Hier après-midi, square Dominion, les Montréalais ont profité de la douceur inusitée de ce climat exceptionnel. Aujourd'hui encore, la météo prévoit un ciel ensoleillé et un temps doux.

(Photo Le Devoir, par Denis St-Jean)

INITIATIVE DE L'OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Un 1er "Bulletin de linguistique" est publié à l'intention des enseignants

L'Office de la langue française vient de publier, sous la direction de M. Jean-Marc Léger, son premier numéro du Bulletin de linguistique qui paraîtra désormais chaque mois. Ce bulletin est destiné principalement aux enseignants du niveau primaire et du niveau secondaire dans le Québec.

Dans le premier numéro, paru en octobre, le ministre des affaires culturelles, M. Georges-Émile Lapalme, souligne "le souci de collaboration qui anime l'office à l'égard des divers milieux: enseignement, journalisme, syndicalisme, industrie, commerce".

Le Bulletin de linguistique relève un certain nombre de termes et d'expressions dont l'emploi n'est pas toujours heureux dans notre milieu et propose un usage de ces termes conforme à celui qui est

appuyé par les spécialistes de la langue française. Ainsi, le premier numéro suggère un meilleur usage de termes tels que "attention", dans le sens de signal, "à l'attention de", "diner", "directives", "endisquer", "glaçage", "ignorer", etc.

On souligne que ce bulletin sera particulièrement utile aux enseignants, puisque toute réforme profonde dans l'ordre du langage doit commencer à l'école primaire.

M. Lapalme souligne, dans son exposé, le fait que le Canadien français est "incapable de nommer dans sa langue la réalité qui l'entoure". Laisse à hasard, dit-il, cet état de chose mène à une sorte de déséquilibre progressif du français au Canada. Dès lors, il se voit mauvais de fonder l'oeuvre de l'office sur une simple "défense de la langue française".

Les responsables du futur Palais de justice vont étudier aux E.-U.

Les responsables de la construction d'un nouveau palais de justice à Montréal se rendront aux Etats-Unis prochainement en vue d'étudier les dernières conceptions américaines dans la construction de ce genre d'immeuble.

Au cours des prochaines semaines, des représentants des ministères des travaux publics et du procureur général, ainsi que deux membres du Comité du palais de justice du Barreau de Montréal, visiteront, avec les architectes, diverses villes américaines où des palais de justice ont été érigés récemment.

Dès l'annonce de la nomination des architectes par les autorités provinciales, le Comité du palais de justice du Barreau de Montréal a mis à leur disposition le résultat des études qu'il a faites relativement à la réalisation de ce projet. Ces études ne se bornent pas aux services actuellement logés au Palais mais elles touchent également les diverses régies et commissions qui seront installées dans le nouvel édifice.

Les membres du comité et les architectes ont également visité à fond les édifices actuellement en usage. L'étude de l'espace requis par les services administratifs, les cours, les régies et commissions est maintenant presque terminée.

Aucun Palais de justice important n'ayant encore été érigé au Canada, ces dernières années, l'administration provinciale, les architectes et les membres du comité ont convenu qu'il est nécessaire de visiter des édifices du même genre construits ailleurs pour recueillir des renseignements utiles et établir une base de comparaison.

Incidentement, l'expropriation des édifices situés sur l'emplacement de la future Place de la justice, à Montréal est déjà en cours.

Les Montréalais seront appelés à souscrire \$31,494,000 en 1963

Au cours de l'année 1963 les Montréalais seront appelés à souscrire à quatre-vingt-sept campagnes de souscriptions dont l'objectif total s'élève à \$31,494,000.

Au cours de cette année les appels à la charité s'élèveront à 105 mais avec un objectif total de \$29,781,285.

Les principales campagnes enregistrées, comme le veut le règlement municipal, au

service du bien-être social, sont la Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises, \$2,030,000, du 3 au 18 mars; l'Appel conjoint de la santé du grand Montréal, \$3,000,000 du 23 mars au 8 avril; le Centre Mackay pour les enfants aveugles et handicapés, \$3,500,000, du 1er au 15 avril; le fonds de construction du Jewish General Hospital, \$5,500,000 du 16 mai au 3 juin; la United Red Feather Services, \$2,305,000, du 25 septembre au 8 octobre; l'appel conjoint de la Fédération of Jewish Community Services, \$4,125,000, du 4 au 18 novembre.

De plus au cours de 1963 on prévoit 41 quêtes publiques (tag day) comparativement à 39 au cours de cette année.

Les élèves de la CECM ont en banque plus de \$3,500,000

Le dernier relevé des caisses d'épargne scolaires, en date du 31 octobre dernier, révèle que les élèves inscrits dans les écoles catholiques de la métropole possèdent en banque la rondelette somme de \$3,509,675.07. Les caisses d'épargne existent, à la Commission des écoles catholiques de Montréal depuis septembre 1949 et, au total, \$16,466,000 ont été déposés par les élèves. Durant le mois d'octobre, 129,979 garçons et filles, soit 70.1 pour cent des élèves inscrits à la CECM, ont déposé la somme de \$344,828.96 dans leurs caisses d'épargne scolaires.

LA VOIE CAMILLIEN-HOUE EST PARTIELLEMENT FERMÉE

Le service de la circulation annonce que la voie Camillien-Houde sera fermée du 4 au 18 décembre, depuis le boulevard Mont-Royal jusqu'au rond-point du Chalet, afin de permettre aux équipes de la ville de consolider les falaises qui dominent la voie. Toutefois, on pourra accéder au parc du lac aux Castors par le chemin du Souvenir. L'autobus no 11 continuera de circuler entre la Côte-des-Neiges et le rond-point du chalet.



L'abbé Gérard Dion commente: Les journalistes sous le feu de l'opinion publique

QUÉBEC. — M. l'abbé Gérard Dion, professeur au département de relations industrielles de l'université Laval, s'est toujours intéressé aux problèmes de la presse. Le récent congrès de l'Union canadienne des journalistes de langue française a retenu son attention et l'a amené à prononcer en fin de semaine une courte allocution dont voici le texte.

L'opinion publique joue un rôle indispensable et salutaire dans toute société. Nous avons connu une période où elle a été tenue en veilleuse dans notre province. Plusieurs s'accommodaient facilement de cette situation alors que d'autres la déplorait amèrement. Depuis que l'opinion publique a commencé à s'éveiller, les profiteurs du silence ont protesté; ils ont traité de salisseurs publics ou de dénigrateurs de la nation les artisans de cette cure de lumière. D'autres aussi qui n'étaient pas habitués entretenaient des hésitations et manifestaient de l'atonement devant ce qu'ils considéraient comme de l'exhibitionnisme.

Des médecins, des avocats, des professionnels de la politique, des institutions se sont violemment élevés contre la publication de certains faits que la population avait pourtant droit de connaître. On aurait préféré que tout soit remis en ordre à la cachette, comme si une telle purification serait venue d'elle-même alors qu'elle s'imposait depuis plusieurs années et que rien n'était fait. Et l'expérience a démontré le rôle bénéfique de l'opinion publique pour provoquer ce travail d'assainissement.

Il faut rendre hommage aux journalistes et aux journaux pour avoir pris leurs responsabilités. On doit les encourager à continuer de faire connaître au public ce que celui-ci a le droit de savoir lorsque le bien général est en cause. Evidemment, tout doit se faire avec un souci d'objectivité dans le respect de la justice et de la charité en évitant de

verser dans la sensation et le jaunisme.

Mais nous sommes tous tellement peu habitués à la liberté d'expression et à la liberté de l'opinion publique que ceux-là mêmes qui ont eu le courage de lui donner naissance sont parfois réticents lorsqu'ils sont concernés.

Les journalistes sont membres d'une profession tout comme les avocats et les médecins, même si leur profession ne possède pas encore un statut juridique. Ils sont, eux aussi, au service du public et leur action n'est pas moins importante. A certains égards, elle l'est même davantage puisqu'elle s'exerce sur les esprits et les consciences. Or, il semble, à ce que l'on vient d'apprendre, que dans cette profession responsable au public tout ne va pas comme dans le meilleur des mondes. Le dernier congrès de l'UCLF est venu montrer au public que dans cette profession-là aussi des améliorations, des ajustements sont possibles. Quelle a été la première réaction contre ceux qui ont alerté l'opinion publique? Tout spontanément, chez quelques individus, exactement la même que celle que l'on a observée chez les médecins et les avocats lorsque les journalistes avaient osé lever la voile devant certains bobos gangrenant la réputation de leur profession. Mais, ici comme dans les autres cas, l'opinion publique a joué un rôle salutaire. Et il faut le dire à son honneur, l'UCLF n'a pas mis de temps à reconnaître le droit de l'opinion publique et s'est empressée de prendre ses responsabilités.

(Suite à la page 2)

Le Fichier de Noël assure la distribution équitable des paniers de Noël et des cadeaux

Le Fichier de Noël du Conseil des oeuvres de Montréal recevra encore cette année les demandes et les offres de paniers de Noël et de cadeaux que les organismes sociaux voudront bien lui soumettre.

Quantité de clubs sociaux, de groupes d'employés et d'individus désirent s'assurer que leurs cadeaux tomberont en des mains sûres. Ils n'ont qu'à composer le numéro 933-7891 et le Fichier de Noël les orientera vers des agences sociales ou des institutions qui connaissent des familles à aider.

Le Fichier renseignera également tous ceux qui souhaitent faire les cadeaux les plus pratiques et qui se préoccupent de connaître les désirs des futurs bénéficiaires. Pour ceux qui ont déjà dressé une liste de familles à qui ils destinent des paniers de Noël, ils pourront faire les vérifications nécessaires pour éviter la duplication en appelant 933-7891.

En un mot, le Fichier de Noël contribue à une efficacité accrue, non seulement de la distribution des cadeaux de Noël, mais également à leur choix judicieux. En 1961, cet organisme a répondu à 4,891 demandes de renseignements, servant un total de 103 groupes. Dans 504 cas, des duplications ont été évitées.

Une collaboration très étroite existe entre le Christmas Index du Montreal Council of Social Agencies et le Fichier de Noël du Conseil des oeuvres de Montréal qui ont établi un fichier unique.

vités de ces divers comités peuvent le faire en communiquant avec le secrétariat permanent du mouvement, en téléphonant à 288-9216.

Formation de 25 comités à la LAC

La Ligue d'action civique vient d'annoncer la formation de 25 comités d'étude et d'action destinés à servir les membres du parti et les électeurs de Montréal.

Sur le plan de la régie interne, on a créé les comités des finances, de la publicité et de la propagande, des manifestations, des revendications, et de la diffusion du bouton LAC. Pour servir l'organisation générale de la ligue, des comités de recrutement, de procédure, d'organisation des bureaux de scrutin, des Néo-Canadiens et de la parole publique ont été formés.

Une Commission de la planification groupera les comités de circulation et stationnement, du métro, de l'urbanisme, de l'embellissement, des règlements de construction et de la rénovation urbaine. Dans la Commission du programme on trouvera les comités de la taxation, de la carte d'identité, du port de Montréal, du régime métropolitain, de la police, du commerce et de l'industrie et du taxi.

Enfin, les comités du bill de Montréal et de la moralité publique constituent les deux comités spéciaux mis sur pied par la Ligue d'action civique. Les citoyens désireux de participer aux travaux et ac-

IMPORTÉE DE FRANCE • IMPORTÉE DE FRANCE • IMPORTÉE DE FRANCE

JEAN ET PAUL ONT FAIT LE MÊME FESTIN

Vichy Célestins est une eau minérale absolument naturelle reconnue pour aider le système digestif des plus forts comme des plus délicats. Méfiez-vous des imitations!!!

Exigez... **VICHY CÉLESTINS** l'eau qui fait... du bien!

...MAIS SEUL PAUL S'EST FIÉ À CÉLESTINS!

ON VOUS EN SOUHAITE une BONNE... une VRAIE BONNE...



UNE VRAIE BONNE DOW



Voici l'intérieur d'une des plus jolies librairies à Montréal. On y trouve une solution à TOUS les "problèmes des Fêtes": des milliers de livres pour tous les goûts, ouvrages de luxe, albums d'art, livres pour les enfants, disques littéraires, paniers de Noël et 15,000 cartes de Noël, canadiennes et importées. Il y a un vaste terrain de stationnement situé en face de la Librairie du Jour, 3411, rue St-Denis, près Sherbrooke. (VI. 9-2228).

EDITORIAL

Mariage devant le maire ou le curé?

A la lumière des récentes propositions faites à ce chapitre par le Mouvement laïque de langue française, il était instructif d'écouter, hier midi, l'émission télévisée "Tribune libre". On y présentait une discussion sur l'enregistrement des actes civils au Québec.

Le Dr Jacques Mackay, qui n'est malheureusement pas juriste, était seul à défendre la thèse du MLF réclamant la laïcisation complète des actes civils. Les trois autres participants proposèrent une solution moins radicale à certaines difficultés soulevées par le président du MLF.

Une fois de plus, on a pu constater que le MLF, tout en partant de problèmes qui sont réels, est vite conduit par des chemins plus logiques que pratiques à préconiser des solutions débordant largement les problèmes concrets dont il se réclame.

La loi prévoit, au Québec, que les actes de naissance, de mariage et de décès sont normalement enregistrés par les ministres du culte à l'occasion de l'acte religieux qui marque ces événements. Une exception est prévue pour les naissances, qui peuvent aussi être enregistrées directement auprès d'un officier civil. Dans le cas du mariage, la loi serait formulée de telle façon que les agnostiques, par exemple, seraient tenus, pour contracter un mariage valide aux yeux de la société civile, de s'épouser devant un ministre religieux.

Il n'est pas besoin d'être juriste pour conclure que la loi, si elle est ainsi formulée, doit être modifiée de manière à assurer à tous les citoyens un traitement qui ne heurte en rien leurs convictions religieuses ou philosophiques. Il est clair qu'aucun Etat n'a le droit d'imposer à des citoyens, contre leur gré, des formalités religieuses qui répugnent à leurs convictions.

Ces faits suffisent-ils à justifier un chambardement radical dans le régime de la tenue des actes civils au Québec? Le MLF le croit et propose en conséquence "la laïcisation de l'état civil, afin que les naissances, mariages, décès et autres actes de même nature soient dûment enregistrés par la société politique".

Les trois autres participants du débat télévisé d'hier diffèrent d'opinion avec le Dr Mackay et le MLF sur l'emploi de deux mots qui résument tout le débat. Appliquons ces mots à l'acte du mariage puisque celui-ci semble être le principal foyer de difficultés, et nous verrons tout de suite la portée de cette menue différence.

Le Dr Mackay voudrait que l'aspect civil du mariage fasse l'objet d'une cérémonie ou démarche civile qui serait obligatoire pour tous; l'aspect religieux du mariage, qui, selon le Dr Mackay, regarde l'individu, serait distinct et n'aurait rien à voir avec l'aspect civil. Donc, mariage civil obligatoire, comme en France, ce qui n'interdit pas le mariage religieux distinct.

A cela, les trois autres participants répondent qu'il y a plutôt lieu de prévoir, pour les citoyens non-croyants, un mariage civil libre. Me Claire Barrette a précisé qu'il suffirait d'ajouter quelques mots aux articles 42 et 130 de la loi pour

rendre légal un tel mariage. Mais ils ne voient pas pourquoi on modifierait, afin de satisfaire aux exigences de quelques-uns, un régime qui convient à la très grande majorité des citoyens.

M. Guy Poisson, p.s., a fait valoir que les ministres du culte sont habilités non seulement au Québec, mais aussi dans les neuf autres provinces du Canada et les cinquante Etats américains, à présider à des mariages reconnus par la société civile. Cette coutume peut être dérivée pour des esprits rompus à une interprétation cartésienne de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Plus souple et positive que l'euro-péenne, l'idée américaine de laïcité reconnaît le fondement religieux de la vie en société, mais évite d'accorder à quelque confession le soutien spécial ou privilégié de l'Etat. Cela n'empêche pas l'Etat de recourir, sans violer cette norme sacrée, aux bons offices des ministres des diverses confessions.

Un autre argument de poids contre la généralisation du mariage civil obligatoire vient de l'encombrement inutile qui en résulterait pour l'administration publique et pour les citoyens eux-mêmes. Le Dr Mackay aimerait que l'Etat nomme lui-même ses fonctionnaires pour l'enregistrement des actes civils. Il ne s'agit pas tant ici de nommer, de créer de toutes pièces des fonctionnaires, que de reconnaître la compétence de certaines personnes et de leur aptitude spéciale à poser des actes utiles à la bonne marche de la société civile. Le système actuel prévoit des sanctions contre tout auteur d'une action illégale. Il est pratique et peu coûteux. S'il n'est pas complet, mieux vaut combler les carences actuelles que de tout chambarder.

L'Eglise, a dit M. Poisson, ne s'oppose pas à l'introduction dans nos lois, du mariage civil libre pour les non-croyants. Mais on voit mal, dans un contexte comme le nôtre, pourquoi il faudrait rendre un tel mariage obligatoire pour tous les citoyens. Pour le catholique, le mariage est un acte qui ne peut être séparé en deux. C'est d'abord et essentiellement un acte religieux, dont les effets civils sont cependant très importants et doivent en conséquence être définis par des lois civiles appropriées.

Préconiser le mariage civil obligatoire sous prétexte que semblable institution existe en France, c'est se dispenser un peu facilement de rendre compte de réalités beaucoup plus significatives qu'on peut observer tout autour de soi, en Amérique du Nord. C'est aussi se méprendre sur la nature du consentement que les catholiques, dans un pays comme la France, accordent à une telle procédure.

Dans toutes ces questions, le contexte historique joue un grand rôle. Contrairement aux pays d'Europe, l'Amérique et le Canada ont joui jusqu'à maintenant d'un climat de paix religieuse. La séparation concrète des pouvoirs civil et religieux n'a nullement empêché la mise en œuvre de formes variées de collaboration dans des domaines impliquant la juridiction mixte des deux pouvoirs.

C'est dans le même esprit de coopération concrète que nous trouverons des solutions aux problèmes d'aujourd'hui.

Claude RYAN

Place des Arts

La nomination d'un Américain comme premier administrateur de notre Place des Arts a été annoncée il y a déjà une semaine et la nouvelle n'a pas encore suscité beaucoup de réaction; mais le fait a étonné bien des gens, et les dirigeants de la Corporation Sir Georges-Etienne Cartier auront à s'expliquer, car cette décision éclate dans un contexte éminemment défavorable.

On a peut-être voulu aller au devant des coups ou amortir le choc, car la nouvelle était suivie d'un commentaire assez vague: "On estime, en certains milieux, que seule l'impossibilité de recruter un administrateur compétent du Québec explique le choix d'un Américain".

Impossible d'éluder le fait que cette surprenante nomination survient au beau milieu de l'"affaire Gordon". Le président des Chemins de fer nationaux est accusé par l'opinion canadienne - française de ne pas accorder aux nôtres une part suffisante des postes importants de cette entreprise d'Etat, et le débat s'étend à toute l'administration fédérale où nos griefs sont aussi anciens que la Confédération.

Or, la Place des Arts ne relève pas d'Ottawa. Il aura fallu quarante ans de polémique et d'efforts pour doter Montréal d'une salle de concert convenable; le projet a été finalement entrepris sous l'égide et avec des subventions de notre Etat provincial et de la métropole. En plus de son rôle artistique éminent, cette Place des Arts sera un objet de prestige pour la deuxième ville française du monde.

Toutes les conditions sont réunies pour rendre particulièrement explosif le choix d'un Américain comme administrateur. M. Edman, contrôleur et secrétaire adjoint de l'Orchestre philharmonique de New-York, possède probable-

Ogives nucléaires

En réponse à une question de M. Clermont, député de Labelle aux Communes, M. Pierre Sévigny a répondu mardi dernier qu'il n'y avait pas d'ogives nucléaires à la base de Bomarc de La Macaza. La question avait été soulevée par la présence d'un camion portant des plaques matricielles américaines qui se dirigeait vers cette base le 19 novembre. Puisque c'est une base construite et armée par les autorités militaires américaines, la présence de ce camion n'avait rien d'insolite. Mais comme ces fusées restent sans ogives, tout camion peut être celui qui apporte la première ogive nucléaire.

La raison de cette inquiétude c'est que le gouvernement Diefenbaker garde une attitude indécise et équivoque sur ce sujet capital de l'admission

BLOCS NOTES

au pays d'armes nucléaires qui feraient du Canada un satellite nucléaire de Washington. M. Sévigny a dit qu'il n'y avait pas de ces armes à La Macaza le 27 novembre; mais il n'a rien promis pour le 28 ni pour les jours suivants.

Pour la tranquillité de ses électeurs, légitimement inquiets de cette menace imminente, M. Clermont serait justifié de poser la même question à M. Sévigny tous les jours; à moins que le ministre associé dise non pour une semaine à l'avance, ce qui permettrait de poser une seule question par semaine.

Lenteur du Parlement

Cela nous amène à un autre problème, la lenteur du travail parlementaire dont on a beaucoup parlé la semaine dernière aux Communes. Situation grave, car le gouvernement se fait voter des crédits de mois en mois sur un budget que le Parlement n'a pas encore étudié. M. Diefenbaker déplore cette anomalie, mais il l'explique par la longueur des débats, le nombre des questions, etc.

La position précaire d'un gouvernement minoritaire ne facilite pas l'expédition du travail législatif, les libéraux ont tenté à plusieurs reprises des manœuvres pour provoquer des élections générales. C'est peut-être cette paralysie parlementaire qui va laisser tout le monde, tant le gouvernement que les partis d'opposition et



Si vous m'élisez, chaque citoyen aura sa combinaison d'hiver!

L'OPINION DU LECTEUR

Autour de l'Ecole normale Jacques-Cartier

par le R. P. Gilles Marchand, O.M.I.

La querelle des images à l'école du Saint-Nom a tenu la vedette dans les journaux pendant plusieurs mois. Celle autour du professeur Marc-Aimé Guérin dure depuis plus d'un an. En octobre 1961 il a été suspendu de ses fonctions pour manquements à ses devoirs professionnels. Cette décision fut soumise au directeur général du service des écoles normales et au Comité catholique. Ce dernier approuva la décision et le professeur ne put reprendre son enseignement qu'au début de janvier 1962.

Le 30 oct. 1961, 5 des 30 professeurs de l'E.N.J.C. se montrèrent solidaires du professeur suspendu, font parvenir une requête au Comité catholique et en même temps en saisissent le public. Ils portent 7 graves accusations contre les 4 dirigeants de l'école, étalent leurs doléances sur l'état général de l'E.N.J.C. et sur tout le système que dirige le D.I.P. de la province.

De leur côté les finissants de l'E.N.J.C., un groupe de professeurs, qui y suivent des cours post-scolaires, la direction elle-même ont demandé une enquête sur toute la situation. On sait qu'en même temps la commission Parent poursuit son enquête générale dans toute la province. Devant cette commission les professeurs de l'E.N.J.C. ont présenté un mémoire où ils viennent de rendre public. Eux aussi réclament des réformes.

Après toutes ces demandes le Comité catholique nomme une commission de 5 membres sous la présidence du juge Montpetit. Cette dernière, après avoir été mise en possession de tous les documents et avoir entendu les griefs de part et d'autre, a rendu sa décision le 27 sept. et elle a été communiquée au public.

Sur la QUESTION GENERALE elle recommande une réorganisation complète du système des écoles normales. Ce sera sans doute à la commission Parent de faire connaître ses vues sur le sujet. Dans l'immédiat elle demande que les personnes intéressées aux décisions de l'E.N.J.C. cessent immédiatement de faire partie de firmes ou compagnies qui ont à transiger avec l'école. Elle recommande au ministre de la jeunesse d'améliorer les programmes, de réviser le système de recrutement et de nomination des professeurs.

II. SUR CE QUI FAISAIT L'OBJET IMMEDIATE DE L'ENQUETE: elle est venue à la conclusion: 1. Que les 5 professeurs n'ont pas prouvé les accusations atteignant les membres de la direction de l'E.N.J.C., que ceux-ci ont fait leur devoir en soumettant le cas Guérin au directeur général des écoles normales.

2. Que les protestataires ont eu tort de saisir le public de leurs griefs en même temps qu'ils en saisissent le Comité Catholique sans lui donner un délai raisonnable pour lui soumettre de leurs griefs position sur leur enquête.

3. Que les protestataires ont paru compétents dans leur enseignement et même doués d'un haut degré de culture et animés de préoccupations pour le bien de l'école.

4. Qu'ils ont manqué de prudence, de mesure et de jugement dans certains passages de leur requête du 30 oct.

5. Qu'il ne découle pas des faits qu'il soit question de congédiements ou de déplacements, qu'on devait leur donner une réprimande par écrit à inscrire à leur dossier.

6. Que l'incident du professeur Guérin est considéré comme clos; il n'y a pas à revenir sur ce qui a fait l'objet des plaintes devant le

sous-comité présidé par le juge Paquette. (Le Devoir, 2 et 15 Oct.)

Les sanctions

A la suite de ces conclusions et en raison de la situation à l'E.N.J.C., le Comité Catholique a pris les décisions suivantes: demander la démission du professeur Guérin, permuter à une autre école les trois professeurs qui avaient leur permanence et démettre les deux qui ne l'avaient pas.

C'est cette divergence entre les deux conclusions qui a suscité dans la presse une violente campagne contre le Conseil de l'Instruction Publique. Elle n'est pourtant pas un mystère et s'explique facilement. Les enquêteurs ont jugé des objets qui leur étaient soumis, surtout des 7 plaintes des protestataires. Ils les ont examinées une par une et ont jugé qu'elles n'étaient pas prouvées. Cela n'empêche en rien la compétence académique et culturelle des protestataires.

Le jugement n'a donc pas porté sur l'ensemble de la situation à l'E.N.J.C. qui est de la compétence du Comité Catholique. La commission Montpetit a bien marqué qu'il "ne découle pas des faits" qu'elle a examinés qu'il "soit question de congédiement ou de déplacements". Ces derniers peuvent bien résulter d'autres causes.

En effet, "il a été révélé qu'une situation intolérable" avait résulté à l'E.N.J.C. (Le Devoir, 15 et 25 oct. 1962). "Une trentaine de professeurs ont affirmé que la scission provoquée par l'affaire Guérin a été telle parmi les étudiants l'an dernier que certains d'entre eux ont failli en venir aux poings à plusieurs reprises... De plus la proportion des échecs enregistrés à l'école n'a jamais été aussi élevée qu'en juin dernier". Ils ont souligné: "Si une seule des accusations avait été prouvée, la direction de l'école aurait été obligée de quitter les lieux; nous n'aurions plus eu confiance en elle et nous aurions exigé qu'elle soit renvoyée". Ils disent encore que "la requête des cinq a été préparée sans qu'ils aient eu, en hâte, dans l'ombre, d'une façon peu démocratique et communiquée aux journaux, même aux élèves, avant d'avoir consulté l'ensemble des professeurs... qu'ils ont considéré ce geste comme une manifestation de mépris... il s'en est suivi un malaise général au sein du corps enseignant... un profond désarroi chez les étudiants... en somme l'un des deux groupes en présence (les protestataires ou la direction) devait quitter les lieux... les réformes réclamées par les protestataires recouvrent l'adhésion de tous les professeurs" (Le Devoir 15 Oct.).

Quant aux directeurs "attaqués dans leur honneur, un mois après leur entrée en fonction, ils ont été paralysés dans leurs initiatives et n'ont pas osé mettre certains projets à exécution. Un mur s'est élevé entre les 6 professeurs et la direction" (Le Devoir, 25 Oct.).

De leur part les "étudiants ont manifesté leur désir d'être laissés en paix préférant attendre le rapport Parent avant de se prononcer" (15 Oct.). Ils veulent qu'on cesse de se servir de l'E.N.J.C. pour attaquer tout le système des écoles normales et même le D.I.P. (15 Oct.). De là la conclusion des professeurs: "Ils approuvent entièrement la décision du Comité Cath. dans cette affaire". (Le Devoir 15 Oct. p. 8, Col. 1).

Il semble bien difficile de ne pas souscrire à ce jugement. On ne le croit pas au Devoir. Une note de la rédaction du 4 Oct. P. 3, veut établir un contraste entre la sévérité du Comité Cath. d'une part et la clémence de la commission d'autre part, soulignant les qualifications des professeurs et le fait qu'ensemble ils ont 78 ans d'expérience. Le texte se lit comme suit: "La commission Montpetit qui avait été chargée par le Comi-

té Cath. de faire enquête sur les accusations portées contre l'administration et le système d'enseignement de l'Ecole a reconnu chez les professeurs un degré impressionnant de culture et de compétence".

On voit le procédé: la commission doit juger sur les accusations, le journal la fait se prononcer sur la compétence académique des accusateurs que personne n'avait mise en doute! En réalité la Commission a bien rendu son jugement sur ce qu'on lui avait demandé et reconnu que les accusations n'avaient pas été prouvées. Le vrai contraste c'est donc que ces professeurs, hautement gradés et ayant ensemble 78 ans d'expérience ont cependant, comme le dit expressément la commission "manqué de prudence, de mesure et de jugement" et surtout failli à prouver les accusations lancées contre la direction de leur école.

Un autre contraste dans cette affaire c'est l'attitude du rédacteur en chef du journal. Du 3 au 25 octobre il est intervenu cinq fois en rédaction sur la décision du Comité Cath. après le rapport de la commission Montpetit. Le 3 Oct. il considère cette décision comme "une grave injustice" envers les 5 professeurs. Il estime que pour la commission il ne s'agissait que d'un "blâme technique... même une erreur manifeste... pour quelques excès de langage... une réprimande platonique...". Le lendemain il se corrige: "On ne saurait réduire la réprimande à un blâme technique comme je l'ai fait hier; elle est formelle". Toutefois il garde sa conclusion: "Les professeurs sont plutôt des victimes d'un système décourageant les personnalités vivantes... c'est un acte mauvais, une catastrophe qui tend à la servitude".

Le 10 Oct. il avoue n'avoir pas fait attention à ce que "quelques personnes lui ont dit qu'après la lecture de la 2e partie du rapport elles ont compris la sévérité du Comité Cath.". Alors il s'en prend à la commission: "Elle fausse les perspectives... bâtit un dossier contre les professeurs... s'attache au mot à mot... trop dure pour les accusés". Puis on reste stupéfait devant la conclusion: "Il n'est même pas question de "blâme technique", "La commission Montpetit avec courage et clairvoyance leur (aux protestataires) a donné raison sur toute la ligne". La virulence est complète: ceux qui n'ont pas prouvé leurs accusations, ont manqué de prudence, de mesure et de jugement se voient cependant justifiés sur toute la ligne.

Nouvelle intervention le 16 Oct. Entre-temps a eu lieu la descente dans la rue, le double "piquetage" occasionné par la bande de Mme Armand Sauvé qui s'est constituée très démocratiquement et s'est moquée d'autorité affublé du titre de "Ligue des parents pour la défense de l'enseignement dans la province de Québec". Cette fois M. Laurendeau blâme les excès "mais reste convaincu de l'arbitraire de la décision du Comité Cath.". Enfin le 25 Oct. il blâme justement les professeurs d'avoir désavoué l'un des juges et aussi de vouloir remettre la question sur la place publique. Si l'on s'en était avisé un an plus tôt.

Une autre violente opposition à la décision du Comité Cath. est survenue, bien inattendue celle-là. Elle vient du docteur Jacques Mackay, président du M.L.F. On sait que ce mouvement vient de se chercher un modèle dans la Ligue (française) de l'Enseignement. C'est M. Pierre Lebeuf qui a fait part de la nouvelle aux lecteurs du Devoir (30 mai). Il a précisé le but: "permettre aux Canadiens français d'étudier les structures de la laïcité en France et celle de la Ligue elle-même". Par ailleurs le Directeur du Devoir nous a bien décrit le caractère de cette Ligue: "incarnant en France ce qu'il y a de plus antireligieux, anticlérical, anticonfessionnel, de

lettres au DEVOIR

Trop de cultivateurs trop pauvres

Monsieur le directeur,

Vous admettez avec moi jusqu'à quel point notre conception du problème agricole peut être influencée par notre mode de vie, notre occupation professionnelle, notre milieu ambiant et j'ajouterais par notre degré de formation intellectuelle.

Le citadin, qu'il soit journalier, technicien ou professionnel, ou même journaliste, ne peut saisir du problème agricole que ce que l'épaisseur et le degré de coloration de ses verres lui permettent de voir. Au contraire, il est normal que le cultivateur ou l'agronome qui vit en milieu rural, réagissent différemment en face d'une réalité qu'ils touchent du doigt sans cesse.

Dans votre éditorial du 7 novembre, vous décrivez assez bien la situation agricole en 1962. Vos fonctions antérieures vous y avaient préparé. Mais quant aux solutions, vous me permettez, (avec tous ceux que le "primo vivere" obligent de rester les deux pieds à terre, même s'ils avaient parfois le goût de s'éloigner), vous me permettez de dire de différer radicalement d'opinion avec vous.

Entre les théoriciens perdus dans les nuages, (quand ils n'ont pas les deux pieds collés dans l'asphalte), et les cultivateurs qui veulent cultiver comme leur arrière-grand-père, il y a un juste milieu. Il est temps de rétablir l'équilibre et de mettre un hola à certaines fumisteries de certains grands cerveaux. S'il faut laisser aujourd'hui les méthodes routinières de nos grands-pères, on doit encore faire appel à leur bon jugement. Ils réagissent souvent des ignorants, sinon des illettrés mais d'un gros bon sens à toute épreuve. Je crains que ce soit une de nos ressources naturelles qui est le plus en péril présentement, sous l'encombrement de nos techniques.

"En 1941, dites-vous, il y avait 150.000 familles agricoles dans la province. En 1962, il n'y en avait plus que 120.000". Les derniers rapports officiels mentionnent 95.000 fermes, ce qui représenterait une diminution de 23% dans le nombre de fermes du Québec, en l'espace de cinq ans seulement. Dans la région de la Gaspésie, la diminution s'élève à 50%; dans la région du Bas St-Laurent, la baisse est de 25%.

Dans les sept paroisses que groupe le "Bureau d'Initiative de l'ISLET-Sud" organisme constitué au printemps 1962 en vue du réaménagement du territoire, il ne restait plus en 1961 que 571 fermes des 854 fermes recensées en 1956, soit exactement les 2/3 et ce mouvement est loin de vouloir s'arrêter. (Disons en passant que ce "Bureau d'Initiative" mentionne plus haut groupe sept comités paroissiaux de consolidation organisés d'après les recommandations spécifiques des autorités du Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.)

Phénomène irréversible, dites-vous? Je suis d'accord avec vous. Mais qu'il ne puisse être ralenti, sinon arrêté, je ne vois rien d'impossible à cela. Phénomène irréversible! Comment la classe agricole peut-elle réagir lorsque les élites qui en sont issues refusent de lutter contre le courant? Comment espérer un redressement, lorsqu'on s'entend dire de tout côté: "A quoi bon lutter, c'est fatal, vous allez disparaître. Autant démissionner tout de suite".

Je cite au texte le paragraphe qui m'a fait sursauter et que je trouve indigne de figurer en éditorial d'un journal voué à la défense des intérêts canadiens - français: "Phénomène irréversible. Certains prétendent sauver l'agriculture par des primes, des subventions, etc. C'est de la pure illusion. La respiration artificielle prolongera la vie de quelques-uns, mais nous sommes en présence d'une mortalité inévitable. Il importe peu que nous ayons 150.000 familles agricoles ou 50.000 dans Québec, ce qui importe c'est que celles qui nous avons vivent décemment".

Comme stimulant envers la classe agricole, on pouvait s'attendre à mieux! Ce n'est pas parce que les lecteurs du Devoir et leurs compatriotes du Québec passent pour être plus bêtes que les autres qu'on peut se permettre de leur servir une telle pâtée. Il est facile de déceler. Ça prend plus de courage pour rester au poste. Les éteignoirs se rencontrent à tous les coins de rue, tandis que les éveilleurs et les résistants se font de plus en plus rares. A quoi servent ces subventions, bien inattendues celle-là. Elle vient du docteur Jacques Mackay, président du M.L.F. On sait que ce mouvement vient de se chercher un modèle dans la Ligue (française) de l'Enseignement. C'est M. Pierre Lebeuf qui a fait part de la nouvelle aux lecteurs du Devoir (30 mai). Il a précisé le but: "permettre aux Canadiens français d'étudier les structures de la laïcité en France et celle de la Ligue elle-même". Par ailleurs le Directeur du Devoir nous a bien décrit le caractère de cette Ligue: "incarnant en France ce qu'il y a de plus antireligieux, anticlérical, anticonfessionnel, de

fournies au malade sous la tente d'oxygène. On ne peut pas dire que la tente d'oxygène est un appareil recommandable et souhaitable, mais dans certains cas, elle devient indispensable. Il en est de même des petits octrois qu'on ne peut considérer certes comme la formule idéale, mais ceux-ci fournissent la bouffée d'air indispensable pour éloigner la mort (inévitable pour tout mortel à plus ou moins brève échéance). On se scandalise de petits octrois versés pour un travail exécuté et on passe sous silence l'argent versé à la tonne en assistance sociale de toutes sortes à des gens qui souvent refusent de l'emploi pour ne pas perdre leur droit à recevoir de l'assistance sociale.

Le nombre de familles agricoles importerait peu selon vous? Pour quiconque s'intéresse à la planification, peut-être se concevoir sans établir un certain équilibre entre la population rurale et la population urbaine? Si l'on observe quelque peu autour de soi, il est plausible de se demander si les 50.000 familles qui subsisteront en 1970, seront en meilleure position financière que les 95.000 familles qui cultivent encore en 1962. L'évolution rapide constatée ces dernières années dans diverses productions agricoles, et principalement dans le poulet de grill, nous permet d'en douter.

Alors qu'il y a 20 ans, on parlait d'élever 5.000 poulets de grill pour vivre honorablement, ce nombre s'est vite quintuplé et décuplé sans qu'on ait pour cela résolu le problème financier de l'aviculteur. En agrandissant les fermes outre mesure, on risque-t-on pas de créer d'autres problèmes beaucoup plus difficiles à résoudre d'ici à vingt ans? Le problème des producteurs de blé est-il résolu, et pourtant ce n'est pas l'étendue des fermes qui fait défaut.

On a semblé oublier dans le passé que le secteur agricole n'était qu'une partie d'un ensemble beaucoup plus complexe. On a voulu soigner le membre malade sans s'occuper de rétablir la circulation dans tout le système. On a négligé d'aller au cœur du problème en ne tenant pas assez compte de l'élément humain. On a sacrifié l'individu, soit l'habitant ou l'ouvrier au nom de l'économie, de l'efficacité et de la technique. Il y a un grand malaise agricole parce que la propagande en faveur de l'efficacité s'est faite aux dépens de l'habitant au profit des autres classes de la société. Pendant qu'on demande à l'habitant de doubler et tripler sa production, le médecin soigne-t-il plus les patients cardiaques? L'avocat plaide-t-il plus de causes qu'autrefois? La plume du journaliste rédige-t-elle plus d'articles que son confrère dans les années de crise? Certains métiers ou professions ne produisent pas plus aujourd'hui qu'autrefois et pourtant leurs revenus ont été grandement amoindris. Pourquoi deux poids, deux mesures?

Je ne crois pas que la nouvelle Faculté Agronomique améliore sensiblement l'agriculture québécoise d'ici les dix prochaines années par l'introduction de nouvelles techniques. Car, si tous nos cultivateurs utilisaient seulement 50% des techniques agricoles recommandées à ce jour, nous serions tous victimes d'une transformation radicale de notre agriculture. Serions-nous prêts à en assumer toutes les conséquences sur le plan provincial? Je ne le crois pas, à moins que les futurs agronomes, issus de ce centre agricole rajeuni, soient mieux préparés à jouer sur le plan national, le rôle qui revient à l'agronome. Par suite de la proximité de la Faculté des Sciences Sociales, la Faculté Agronomique a une occasion exceptionnelle de s'imposer et de rayonner, en préparant sans doute des agronomes bien formés des nouvelles techniques, mais diplomés hommes connaissant l'habitant et le milieu social dans lequel ce dernier sait se débattre.

C'est pourquoi il est de première importance dit le Dr. Poirier, nouveau doyen, que l'agronome, professionnel de l'alimentation humaine, connaisse mieux le cultivateur, principal artisan de cette alimentation pour établir une meilleure collaboration et faciliter le dialogue. A quoi servent nos diplomés hommes d'un degré d'avancement dix fois supérieur à celui de leurs devanciers, s'ils ne peuvent pas faire profiter le cultivateur de cette science? Les agronomes de demain seront préparés à travailler non seulement sur du blé, mais aussi sur du nilleu dans lequel est intégré l'habitant.

Ils seront alors en mesure de s'imposer aux autres classes de la Société et ce sera au crépuscule de leur nouvel "Alma Mater".

Lucien Gosselin, agronome.

LE DEVOIR

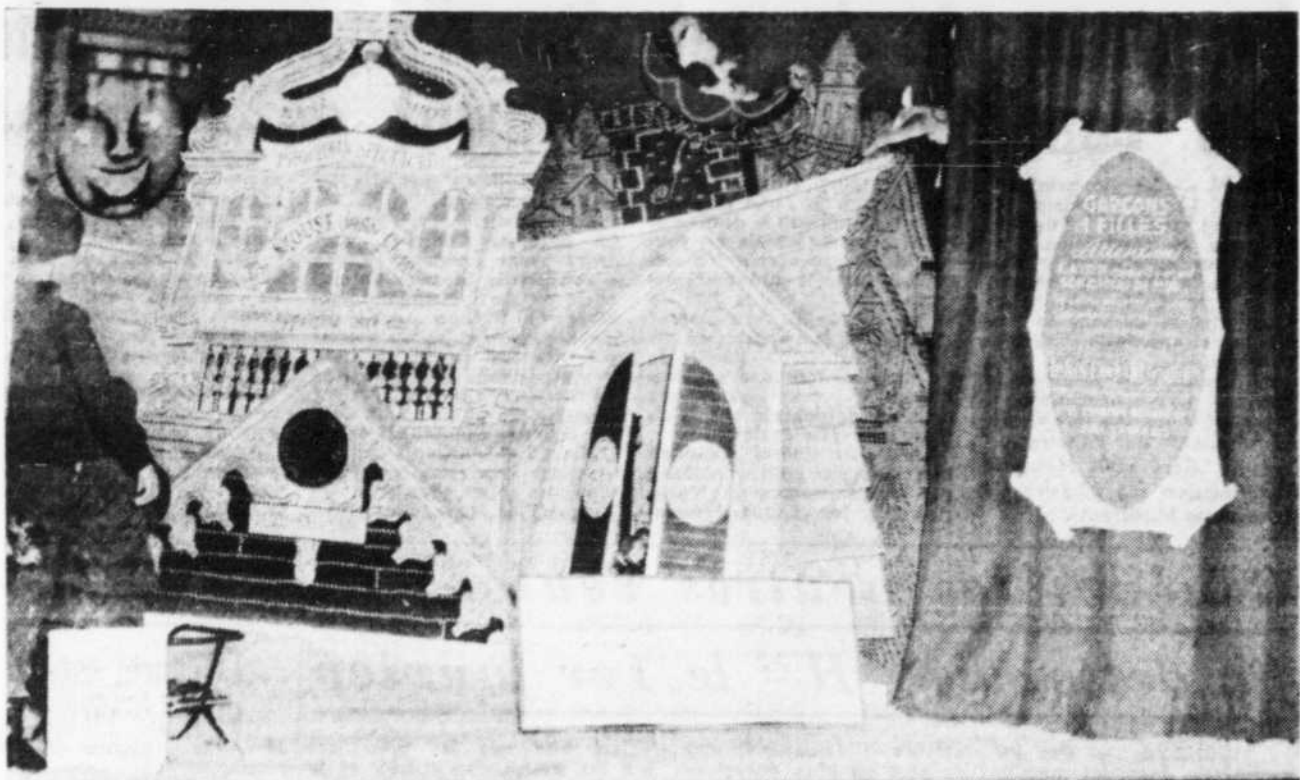
Fais ce que dois

Fondateur: Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Rédacteur en chef: André Larivière
Secrétaire de la rédaction: Directeur adjoint de l'information: Mario Cardinal

Directeur: Gérard Filion
Trésorier: Arthur Lefebvre
Rédacteur en chef adjoint: Paul Sauriol

"Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée, sous le régime de l'Éditeur. La Canadian Press est seule autorisée à employer et à diffuser les informations contenues dans "Le Devoir". Les droits de reproduction des dépêches exclusives au "Devoir" sont réservés. Édition quotidienne (un an): \$14.00 à domicile, \$20.00 Montréal et banlieue; \$20.00 Québec et Lévis; \$20.00 ailleurs au Canada; \$18.00 étranger; \$25.00 édition du samedi, service par abonnement (un an): \$48.00. Le "Devoir" est distribué gratuitement à l'abonnement en numéraire et l'envoi comme objet de 20 classe de la présente publication.

(Suite à la page 2)



Depuis quelques jours, le coin de la rue Ste-Catherine et Université n'est jamais complètement vide, mais achalandé par des passants, et surtout par des enfants. La raison? Avec la vitrine du coin du magasin Eaton, on a constitué un véritable décor intérieur de théâtre-miniature. Tous les jours de la semaine, on y joue une pièce d'un caractère tout à fait spécial. Il s'agit d'une histoire pour marionnettes: LE NOËL DE KIKI, mettant en vedette une jeune souris blanche, à la fois ingénue et délurée. Les autres personnages sont, par ordre d'entrée en scène: Madame la Lune, Père Noël, et le renne Comète. Le dialogue des marionnettes est interprété par des comédiens canadiens-français de grande renommée. A voir le visage des passants pendant le spectacle, il faut croire que cette initiative, qui est une innovation à Montréal, — c'est là le cadeau que la maison Eaton offre à tous les Montréalais pour Noël — plaît infiniment aux gens, aux adultes autant qu'aux enfants. Les tout-petits qui s'y arrêtent ne veulent plus repartir, et les adultes, eux s'en vont d'un pas plus léger: ils semblent moins soucieux, et certains affichent un large sourire, lequel est assurément la plus belle récompense qui soit pour l'animatrice des marionnettes et du décor, Mlle Louise Alexander, de la troupe George Greegan, et aussi pour la compagnie Eaton. Il est à souhaiter que tous les Montréalais se présentent devant la vitrine du magasin Eaton, et acceptent gracieusement ce spectacle en cadeau de Noël.

Marcel Rioux: le nouveau nationalisme est sain; nous, de la gauche, devons l'assumer

Les hommes de gauche, plutôt que de boudier ce nouveau et sain nationalisme qui se manifeste au Québec, sous prétexte que ces nouveaux sentiments de fierté, de libération, de révolte portent un bien vilaine étiquette, doivent l'assumer pour lui donner le "sens que nous voudrions qu'il prit". Telle est l'opinion formulée jeudi soir par M. Marcel Rioux, professeur d'ethnologie à la faculté des sciences sociales de l'université de Montréal.

M. Rioux poursuit: "René Lévesque faisant campagne avec un bout de craie illustre bien cette tendance et sur le plan idéologique, il me semble qu'on passe du provincialisme au nationalisme ou d'un nationalisme fermé à un nationalisme ouvert."

Le conférencier estime que le nationalisme classique des Canadiens français était l'affaire d'une élite cléricobourgeoise qui était trop abstraite, trop tournée vers le passé pour avoir prise sur le comportement des individus. "Il semble bien que le nouveau nationalisme canadien-français réussisse de plus en plus à passer au niveau de la masse et que le décalage qui existait entre les définisseurs de situation et la masse est en train de s'amenuiser."

Et parce que les réformes et les chambardements auxquels nous assistons tous les jours dans tous les domaines nous arrivent avec un retard considérable, il semble bien que la population, mise en appétit de changement, s'ouvre de plus en plus sur une idée positive, tournée vers l'avenir.

devant le Centre juif de langue française. Selon M. Rioux, le nationalisme a pris une figure nouvelle au Québec. "Au lieu, a-t-il dit, de s'asseoir sur un passé mythique, au lieu d'invoquer la quintessence du catholicisme et du génie français, on commence à s'intéresser aux événements, à l'économie, aux problèmes de l'éducation, à la prévision économique et à l'avenir concret du Québec."

me va rejoindre celui des colonisés dont nous approuvons qu'ils se libèrent de l'aliénation qui a pesé sur eux. "Justement, poursuit M. Rioux, ce nationalisme il faut l'intégrer dans une perspective de gauche, c'est-à-dire ne pas le garder dans son gousier comme un os qu'on est toujours tenté de vomir, mais le digérer." Il faut assumer le nationalisme comme une réalité. On aura beau dire que le Québec n'est pas un pays colonisé au sens où l'étaient les colonies d'Afrique et d'Asie qui viennent d'obtenir leur indépendance, il n'en reste pas moins que si les Québécois se sentent de plus en plus dans la même situation, nos raisonnements n'y changeront pas grand chose.

"Il faut, souligne M. Rioux, assumer le nationalisme pour lui donner le sens que nous voudrions qu'il prit, pour le dépasser le plus vite possible et le transformer en une politique qui réaliserait nos aspirations les plus profondes... Quoi que nous fassions, ce nationalisme, cet esprit de réforme et de libération existe; il n'en tient qu'à nous d'y mettre des contenus positifs et généreux et d'essayer de les faire prévaloir."

Depuis bien longtemps, les Canadiens français ont entendu un refrain bien pessimiste; les nationalistes leur ont enseigné que la partie était jouée et que la seule question qu'il fallait se poser, c'était de savoir combien de temps durerait l'agonie de la nation.

Depuis la mort de Duplessis, un ressort a joué et les Canadiens français veulent reprendre en main leurs destin collectifs. Je ne sais pas qu'il y ait quoi que ce soit de répréhensible dans cette aspiration.

Selon M. Rioux, "le vrai problème de la culture et de la société québécoise se pose ici et ne peut être résolu que par le gouvernement et le peuple du Québec. Il est temps que nous nous donnions nous-mêmes les outils et les institutions d'un profond renouveau."

Le conférencier fait remarquer: les dernières élections ont prouvé que les masses comprennent et veulent une rénovation profonde de notre société.

INCOMPARABLES
DEUX NOBLES
LIQUEURS

le
couronnement
d'un bon
repas...

La Grande Liqueur Française

Bénédictine

La liqueur d'après-dîner

fabriquée depuis plus de
400 ans à Fécamp, France

B et B

Une liqueur au goût
plus sec

La saveur

exquise

de la Bénédictine

marisée au

superbe bouquet

du Cognac



Le Canada fait face à un besoin d'ingénieurs et de scientifiques

OTTAWA. — L'allure accélérée qui se fait sentir dans les progrès de la technique suscite un besoin accru de scientifiques et d'ingénieurs au Canada.

Le ministère fédéral du travail rapporte que l'on prévoit un élargissement du champ où s'exerce la compétence des professionnels. Ce phénomène d'évolution touchera surtout les sciences sociales, précise-t-on.

Un rapport du ministère affirme qu'au moment où le Canada, en 1967, fêtera son centenaire, le nombre des ingénieurs requis au pays sera de 32 pour cent supérieur à ce qu'il est actuellement. Dans les domaines des sciences naturelles et des sciences sociales, l'augmentation de la demande sera de 31 et 88 pour cent respectivement.

S'attachant aux perspectives plus immédiates, le rapport constate que d'ici 1964 l'augmentation de la demande se fera sentir tout particulièrement à l'endroit des ingénieurs industriels, des mathématiciens, des sociologues et des statisticiens.

Ces spécialistes verront s'ouvrir devant eux des postes beaucoup plus nombreux que les ingénieurs et spécialistes de champ d'activité jadis aussi attrayants que la géologie, la métallurgie, les mines, l'industrie forestière et l'agriculture, précise encore le rapport.

Embauchage

Faisant l'énumération de l'emploi professionnel au début de 1962, le ministère indique que:

VILLE DE BEAUCONSFIELD SOUMISSIONS

TRAVAUX No. 51

Pour la construction d'égouts sanitaires, conduits d'eaux, chemins et égouts pour eaux de surface sur une partie du lot original No. 1.

Des soumissions incluses dans des enveloppes blanches scellées, adressées comme ci-dessus, délivrées en personne ou par la poste, et adressées au Gerant, Ville de Beaufield, Québec, seront acceptées à l'Hôtel de Ville, 450 Chemin Bord-du-Lac, Beaufield, Québec, jusqu'à 12.01 heures de l'après-midi (heure normale de l'est) vendredi, le 7 décembre 1962.

Chaque soumission doit être signée par le soumissionnaire avec son adresse d'affaire et sera accompagnée d'un chèque certifié, payable à la Ville de Beaufield, Québec, pour 10% (dix pour cent) du montant de la soumission.

Les soumissionnaires peuvent se procurer de l'Assistant Secrétaire-Trésorier, à l'Hôtel de Ville, 450 Chemin Bord-du-Lac, Beaufield, Québec, les plans et devis et tous autres documents relatifs aux travaux, sur dépôt de \$50.00 en argent ou sous forme de chèque payable à la Ville de Beaufield.

La Ville de Beaufield se réserve le droit d'accepter toute soumission ou de rejeter une ou toutes les soumissions s'il était jugé par elle qu'il en serait de son intérêt.

PIERRE LEBEAU,
Ass't Secrétaire-Trésorier,
Ville de Beaufield,
Hôtel de Ville,
450 Chemin Bord-du-Lac,
Beaufield, Québec.

les
petits
dépôts
font les
gros cadeaux

INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE CLUB ÉPARGNE DE NOËL

Des milliers de gens connaissent le secret d'un Noël sans soucis d'argent. Unanimes, ils vous disent que c'est très simple quand vous connaissez le truc... faire partie de notre Club Épargne de Noël. Grâce à de modestes dépôts hebdomadaires, vous pouvez retirer un joli montant en décembre. Une mise de côté régulière, sans grever votre budget, vous permettra de disposer d'une somme rondelette pour vos achats de Noël 1963. C'est un "Noël payé d'avance"!

Fixez-vous un objectif qui
convient à vos besoins:

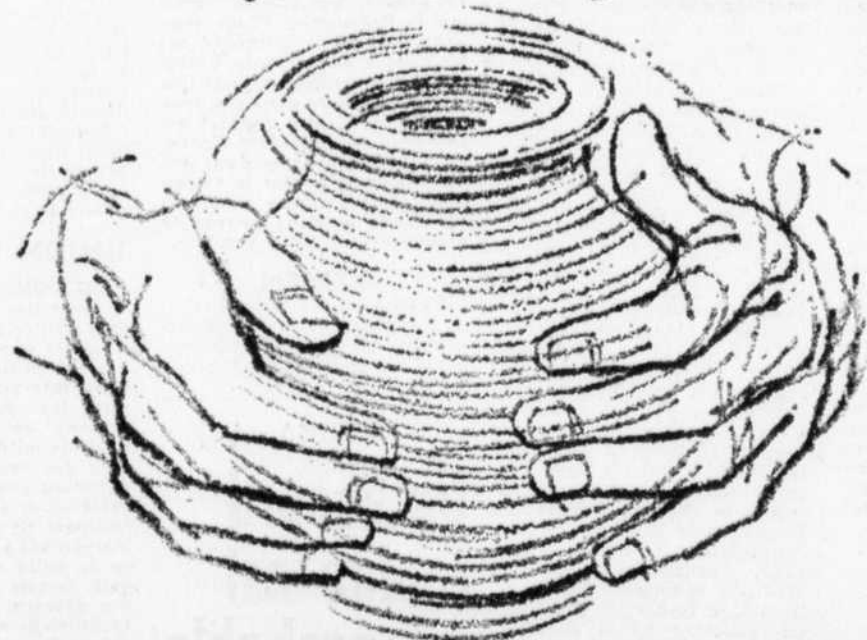
En déposant chaque semaine:	Vous recevrez en décembre 1963:
\$1.00	\$50, plus intérêt
\$2.00	\$100, plus intérêt
\$5.00	\$250, plus intérêt
\$10.00	\$500, plus intérêt

LA BANQUE D'ÉPARGNE
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

Heures additionnelles: tous les soirs de 7 à 8h.

Un événement à ne pas manquer!

La Foire annuelle
de l'Artisanat
au
PALAIS DU COMMERCE
du 30 novembre au 9 décembre incl.



Les artisans du Québec vous présentent leurs travaux

Une occasion unique vous est offerte de voir les œuvres de plus d'une centaine d'artistes et artisans québécois réputés dans des domaines variés: poterie, céramique, sculpture, fer forgé, peinture, tissage, etc. Plusieurs de ces artisans seront sur place pour vous montrer les produits de leur art qui allient aux charmes des vieilles traditions centenaires les techniques les plus modernes. Voilà une source d'inspiration rêvée pour les cadeaux que vous aurez à faire! Venez avec votre famille visiter la Foire de l'Artisanat, au Palais du Commerce.

l'artisanat de

LA PROVINCE DE QUÉBEC

Ministère de l'Industrie et du Commerce

2
QUÉBEC

Faits divers

Morts et blessés dans des accidents d'automobiles

PRESTON, Ont. — Le révérend William Cairns, 47 ans, missionnaire baptiste du Nigeria, en congé au Canada, a été tué dans un accident vendredi soir, près d'ici. La police a raconté que son automobile a touché un véhicule qui se trouvait devant lui et a obliqué vers la gauche du chemin pour se faire heurter de front par un camion. Les dommages au camion sont évalués à \$3,000.

Mme Nancy Cairns, 32 ans, a été transportée à l'hôpital souffrant de coupures au visage. Personne d'autre n'a été blessé.

WARREN, Ont. — Une personne a été tuée et deux autres ont été blessées, samedi, lorsqu'une automobile qui avait été rapportée volée, a raté une courbe alors qu'elle filait à grande vitesse poursuivie par la police.

Rochard Kingsley, 19 ans, a été tué instantanément. André Gervais, 20 ans, qui conduisait, et Roger Gervais, 22 ans, son cousin, ont été transportés à l'hôpital. Tous sont de Hagar, une localité située à 15 milles à l'ouest de Warren. Lucien Monette, de Saint-Charles, propriétaire de la voiture, avait rapporté celle-ci volée devant la salle de danse de Hagar.

PEMBROKE, Ont. — Zigmund René Retoskie, 22 ans, de Whitney, localité située à 75 milles au sud d'ici, a perdu la vie, samedi, lorsque la voiture a dévié dans le fossé. Son frère, Jean-Paul, qui conduisait, a été blessé et transporté à l'hôpital.

LACHUTE — Maurice Goyette, 24 ans, de Montréal, a perdu la vie lorsque la voiture qu'il conduisait a heurté un camion, près de St-Hermas, à une soixantaine de milles à l'ouest de Montréal.

ST-PROSPER, P.Q. — Jeanne Ebacher, 20 ans, a été tuée samedi, dans une collision entre une voiture et un camion. St-Proper est situé à 50 milles à l'ouest de Québec.

SAINT-BRUNO — Deborah Beatty, 50 ans, a perdu la vie dans une collision de deux voitures samedi. Mme Kenneth Briley, de Montréal également, a été blessée dans cet accident.

HULL — Diane Parton, 13 ans, qui demeure à Limbourg, près d'ici, a été heurtée à mort par une voiture alors qu'elle marchait le long de la route. Un autre enfant qui se trouvait avec elle a été blessé.

HULL — Robert Farrel, 89 ans, d'Avimier, a perdu la vie, samedi, lorsqu'il a été heurté par une automobile sur la route nationale près du Club de golf de Gâtineau.

Des gaz mortels de chlore ont menacé des habitants de Cornwall

CORNWALL. — Un nuage de gaz mortels de chlore s'est étendu sur une superficie d'un mille carré, au-dessus de cette ville vendredi soir, suscitant presque la panique sur son passage.

Des équipes de secouristes masqués ont transporté 103 personnes à l'hôpital. Vingt-sept y sont demeurées dont 9 enfants. L'état de tous les gens hospitalisés, sauf cinq, est bon.

La police et les pompiers ont évacué 200 autres personnes et ont fermé à la population la partie nord-est de la ville.

Ce secteur a été rouvert plus tard dans la journée.

Le gaz a commencé à s'échapper lentement d'un wagon-citerne vers 4h30 p.m. Ce n'est que trois heures plus tard, alors qu'un vent léger commença à souffler, que l'élément mortel atteignit les quartiers d'habitation créant ainsi une situation d'urgence. L'odeur, semblable à celle d'une forte eau de javelle, s'étendait sur la ville de 45,000 habitants.

L'Hôpital Général et l'Hôpital-Dieu de Cornwall ont accueilli des centaines de personnes qui toussaient ou vomissaient. Tous les masques à oxygène disponibles ont été utilisés et 20 médecins ont travaillé dans des postes d'urgence.

Le wagon-citerne était rempli de 30 tonnes de chlorure provenant de la Canadian Industries. Il était stationné sur l'une des voies du Pacifique Canadien et devait être acheminé vers la E.B. Eddy Company, à Hull.

On se préparait à garer le wagon lorsque le chlorure commença à s'échapper sur la voie ferrée.

Incendie spectaculaire d'un puits de gaz naturel en Alberta

MEDECINE HAT. — Un incendie, alimenté par un jet de gaz naturel de 15,000,000 de p.c. par jour, a éclaté dans un puits situé à quelques milles au sud de cette ville, samedi, et a causé des dommages évalués à \$250,000.

Les flammes ont grimpé haut dans les airs, poussées par une pression de 1,000 livres par pied carré et on n'avait aucun espoir de maîtriser le feu avant un ou deux jours.

Ce puits, propriété d'un groupe minier composé de Home Oil Company, Limited, Canadian Montana Gas Co., Kern Country Land Company et Alminex Limited, est situé dans le champ de gaz naturel de Pendants d'Oreille dans le comté de Serpent-Sonnette. On ne connaît pas la cause du feu.

COLOMBO. — D'après un récent-bulletin de l'«Ecumenical Press Service», une recommandation présentée par la Commission nationale universitaire et tendant à proportionner l'admission aux universités de Ceylan, suivant l'importance numérique des religions a été rejetée par le ministre de l'éducation.

Si ce système avait été adopté, les bouddhistes auraient disposé dans les universités de 74 p.c. des places, les hindous de 10 p.c., les catholiques de sept p.c. (tout comme les musulmans), les protestants enfin de deux p.c.

Dès qu'ils ont eu connaissance de ce projet, les non-bouddhistes ont accusé ses auteurs de se livrer à d'injustes discriminations. Les observateurs des affaires ceylanaises voient là une nouvelle application d'un plan d'ensemble allant à l'encontre de tous ceux qui à Ceylan ne professent pas la religion d'Etat.

D'autres mesures procédant des mêmes intentions ont déjà été prises, à savoir: le renvoi des religieuses catholiques des hôpitaux officiels de l'île et la nationalisation de presque toutes les écoles catholiques, protestantes et hindoues.

Promus professeurs à l'université d'Ottawa

OTTAWA — Le Dr Stanislaw Judek, qui a présenté l'an dernier un mémoire au comité spécial du Sénat sur la main-d'œuvre et l'emploi, vient d'être promu professeur titulaire de sciences économiques à l'université d'Ottawa.

Le Dr Gordon Boreham, professeur adjoint de sciences économiques à la faculté des arts, a été promu professeur agrégé et enseignera maintenant à la faculté des sciences sociales.

Le Dr Paul de Bellefeuille a été promu au rang de professeur titulaire de pédiatrie à plein temps. Il était professeur agrégé à la faculté de médecine.

Le Dr Judek, lors de la présentation de son travail au comité du Sénat, a proposé une politique nationale qui établirait des industries dans les endroits de chômage chronique. Il a dit que Windsor, Ont., la province de Québec et les Maritimes constitueraient de telles régions.

Montréal-Québec avec arrêt à Trois-Rivières

OTTAWA. — La Régie des transports aériens a approuvé une demande d'Air-Canada d'inclure Trois-Rivières comme aéroport d'arrêt sur son itinéraire entre Montréal et Québec, a-t-on annoncé samedi.

Système d'obligations universitaires

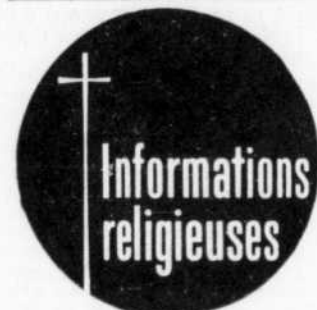
WINNIPEG. — Tout enfant né au Manitoba après le 14 décembre recevra une «obligation universitaire de \$1,000» si le Nouveau parti démocratique forme le prochain gouvernement provincial, a déclaré le leader provincial du NPD, M. Russell Paulley.

Ce dernier a déclaré que le système actuel de prêts et de bourses aux étudiants est nettement insuffisant: «Le nombre des étudiants méritants qui ont besoin d'une telle aide est d'embles plus grand que le système actuel de maigre pitance», dit-il.

M. Paulley a expliqué que les obligations deviendraient dues «lorsque le titulaire entrerait à l'université s'il y entre».



Une section de Place Crémazie qui s'élève au carrefour du boulevard Métropolitain et du boulevard St-Laurent, comme le premier complexe industriel et commercial conçu en fonction du métro de Montréal. Une des ailes de l'édifice à bureaux de 14 étages en est rendue au quatrième étage alors que l'autre que l'on aperçoit à gauche en est à son premier étage. La structure de l'édifice à bureaux sera terminée dès le mois de janvier et les travaux de construction à l'intérieur de l'édifice seront complétés durant les mois d'hiver pour l'inauguration en mai 1963.



Discrimination religieuse à Ceylan

COLOMBO. — D'après un récent-bulletin de l'«Ecumenical Press Service», une recommandation présentée par la Commission nationale universitaire et tendant à proportionner l'admission aux universités de Ceylan, suivant l'importance numérique des religions a été rejetée par le ministre de l'éducation.

Si ce système avait été adopté, les bouddhistes auraient disposé dans les universités de 74 p.c. des places, les hindous de 10 p.c., les catholiques de sept p.c. (tout comme les musulmans), les protestants enfin de deux p.c.

Dès qu'ils ont eu connaissance de ce projet, les non-bouddhistes ont accusé ses auteurs de se livrer à d'injustes discriminations. Les observateurs des affaires ceylanaises voient là une nouvelle application d'un plan d'ensemble allant à l'encontre de tous ceux qui à Ceylan ne professent pas la religion d'Etat.

D'autres mesures procédant des mêmes intentions ont déjà été prises, à savoir: le renvoi des religieuses catholiques des hôpitaux officiels de l'île et la nationalisation de presque toutes les écoles catholiques, protestantes et hindoues.

Publication d'un livre sur l'Orient chrétien

ROME — La Congrégation pour l'Eglise orientale a fait publier un volume intitulé «Orient chrétien», contenant des mentions historiques et des données statistiques sur les Eglises et les rites orientaux. Cette oeuvre est le fruit de recherches commencées en 1959, conformément au désir exprimé par le cardinal Amleto Cicognani, lorsqu'il fut nommé secrétaire de la Congrégation pour l'Eglise orientale.

Tous les observateurs ont été accueillis de la même façon au Concile

ROME — Mgr Jan Wilibrands, secrétaire du Secrétariat pour l'Union des Chrétiens, a fait distribuer à la presse une déclaration de ce Secrétariat, disant que les observateurs-délégués qui ont été publiés en contradiction avec cet esprit, étant donné les contacts loyaux qu'il a avec les observateurs-délégués, et il ne peut que se dissocier de telles publications.

Cette déclaration du Secrétariat vise une autre déclaration, attribuée aux évêques ukrainiens et concernant les observateurs du Patriarcat de Moscou. Or, les évêques ukrainiens n'ont nullement approuvé une protestation contre la présence de ces observateurs.

Fulton a-t-il commis un suicide politique?

OTTAWA. — M. Davie Fulton a-t-il commis un suicide politique ou est-il parti courageusement en croisade?

On se perd en conjectures depuis que M. Fulton a annoncé la semaine dernière qu'il était disposé à devenir chef du parti conservateur de Colombie-Britannique si ceux-ci le désiraient.

Le ministre des travaux publics est député aux Communes du comté de Kamloops, en Colombie-Britannique, depuis 1945 et ministre dans le cabinet fédéral depuis 1957.

Il avait parlé lors d'une conférence de presse de l'urgent besoin pour le peuple de Colombie-Britannique d'avoir un gouvernement dont il puisse respecter l'intégrité et la stabilité.

Cette déclaration impliquait que ces qualités manquent au gouvernement créditiste de M. Bennett, qui s'opposait longtemps au traité pour la mise en valeur de la rivière Columbia.

Le chef du Nouveau parti démocratique, M. T.C. Douglas, dont les collègues de Colombie-Britannique forment l'opposition officielle à l'Assemblée législative de la province du Pacifique, a déclaré «que la nomination d'un chef intègre et respectable est la condition essentielle de l'existence d'un parti de droite en Colombie-Britannique».

Courage

Les néo-démocrates ainsi que leur chef M. Douglas tiennent pour certain qu'un parti conservateur vigoureux sous la direction de M. Fulton ne ferait que diviser les forces conservatrices qui appuient les créditistes et permettrait au Nouveau parti d'arriver au pouvoir dans cette province.

Mais M. Fulton réplique que son but est de former le pro-

chain gouvernement de la Colombie et qu'il ne tentera d'atteindre ce but que muni d'un mandat par un congrès représentant toutes les opinions des conservateurs de la province.

On s'accorde à dire que M. Fulton a fait preuve de courage en offrant de quitter un poste aux appointements annuels de \$27,000 et de prendre en échange la direction d'un parti sans chef et, au dire des conservateurs eux-mêmes, dans le déclin de sa gloire.

Les libéraux et les créditistes ont exprimé l'avis que les revers essuyés par les conservateurs aux élections du 19 juin ont compté dans la décision prise par M. Fulton.

De plus, le fait que M. Fulton a dû échanger le portefeuille de la justice pour celui des travaux publics n'a pas été sans l'influencer dans son choix.

ENTRE QUÉBEC ET MONTRÉAL :

Air Canada fera une escale à Trois-Rivières

OTTAWA. — La Régie des transports aériens a approuvé une demande d'Air Canada qui désirent comprendre Trois-Rivières parmi ses escales sur le parcours Montréal-Québec.

Les funérailles de M. René Leduc ont lieu ce matin

Les funérailles de M. René Leduc, président d'un groupe de pharmaciens, ont lieu aujourd'hui. M. Leduc est décédé vendredi à l'âge de 32 ans.

Château Moncontour

VINS DE VOUVRAY MOUSSEUX ET PETILLANTS



Mousseux, ambré, pétillant de gaieté... Château Moncontour est le compagnon parfait de vos réceptions et de toutes les occasions spéciales où seuls les petits détails savent créer l'ambiance joyeuse que vous recherchez. Assurez-vous de quelques bouteilles de Château Moncontour la prochaine fois que vous recevrez.

Château Moncontour Pétillant
Château Moncontour Vouvray Mousseux

OFFICE GÉNÉRAL DES GRANDES MARQUES LTÉE, MONTRÉAL

D'UN Océan à l'autre

Les Canadiens jouiront de l'assurance-santé

SASKATOON. — Le premier ministre W.S. Lloyd, qui était l'orateur principal à un banquet groupant quelque 500 membres du parti CCF d'une association de comté, a déclaré que le plan d'assurance-santé obligatoire de la Saskatchewan avait donné aux citoyens de cette province une autre liberté — la liberté des effets ruineux des comptes de médecins.

Il a ajouté que son gouvernement, en mettant en vigueur son plan d'assurance-santé, en juillet dernier, assurerait ainsi que les citoyens des autres provinces jouiraient avant longtemps de cet accroissement de liberté.

M. Fulton, "ministre des plus populaires"

VANCOUVER. — M. T.C. Douglas, leader national du Nouveau parti démocratique, a déclaré que la Chambre des Communes va souffrir de l'absence de M. Davie Fulton.

Lors d'une entrevue, M. Douglas a déclaré que la décision du ministre des travaux publics de se présenter au poste de chef du parti conservateur de la Colombie-Britannique privera Ottawa de «l'un des ministres les plus populaires et compétents dans le Cabinet fédéral».

Conseils de prudence de M. J. Diefenbaker

OTTAWA. — A l'occasion de la Semaine de la sécurité routière, qui se termine samedi prochain et qui est tenue sous l'égide du Conseil canadien de sécurité routière, le premier ministre Diefenbaker a publié le message suivant: «Croyant qu'aucun compromis n'est possible avec les forces qui menacent la vie des Canadiens, je me joins au Conseil canadien de sécurité routière et demande à chaque automobiliste et à chaque piéton de conduire et de marcher dans les rues avec la plus grande prudence et avec bon sens.

«Cette campagne a pour but de rappeler d'un océan à l'autre du Canada le besoin de se montrer prudent en tout temps et tout particulièrement lorsque les risques accrus de l'hiver se joignent à ceux des fêtes de Noël et du Jour de l'An».

Sous-ministre adjoint de l'agriculture

OTTAWA. — M. Sydney Williams a été nommé au poste de sous-ministre adjoint de



DOMTAR est le mot qui symbolise l'ensemble des entreprises réunies sous le nom de «Dominion Tar & Chemical Company, Limited». Ces entreprises exportent considérablement à l'étranger et font ainsi entrer au Canada, en change étranger, 60 millions de dollars de plus que le montant de leurs déboursés extérieurs. Ceci constitue un apport considérable à l'économie canadienne. Au Canada, les six compagnies DOMTAR procurent à toute la population des produits de qualité spécialement conçus pour répondre à ses besoins.

DOMINION TAR & CHEMICAL COMPANY, LIMITED

DOMTAR Produits de l'industrie canadienne

L'HÔPITAL REDDY MEMORIAL

La campagne bat son plein: somme récoltée: \$500,000

Les résultats préliminaires indiquent que l'on a souscrit plus de \$500,000 au fonds de construction de l'Hôpital Reddy Memorial, selon le premier rapport diffusé par les organisateurs de la campagne. Plus de 300 personnes, travaillant à titre bénévole, complètent actuellement leur travail personnel de porte à porte. Par la poste, on a demandé à des milliers de Montréaliens de souscrire à la campagne.

Cet hôpital s'efforce de recueillir la somme de \$1,500,000 pour ses besoins d'agrandissement et d'amélioration.

"Nous sommes très satisfaits de ces premiers résultats", a dit M. Gaspard Fautoux, président de la campagne, "mais il reste encore beaucoup à faire. Bon nombre de donateurs éventuels n'ont pas encore été vus. Heureusement, nos collabora-

teurs sont très enthousiastes et sont confiants de nous aider à atteindre l'objectif fixé."

"Il est très encourageant de noter que presque tous ceux à qui nous demandons une participation reconnaissent le rôle important que joue dans la région de Montréal l'Hôpital Reddy Memorial, en tant qu'hôpital général. Si le public continue de se montrer aussi généreux que depuis le début, il ne fait aucun doute que nos efforts seront couronnés de succès."

Le coût total prévu du programme de construction du Reddy Memorial est de \$4,000,000; ce programme a été conçu afin de permettre à l'hôpital de répondre à une demande pressante de services hospitaliers. On prévoit que les gouvernements fédéral et provincial fourniront des subventions qui pourraient atteindre un total de \$1,500,000. Vu qu'on a déjà fait au Reddy Memorial un legs de \$1,000,000, il reste à recueillir dans le grand public la somme de \$1,500,000.

La campagne de souscription du Reddy Memorial se fait auprès des entreprises commerciales et industrielles, des divers gouvernements municipaux, des médecins et autres groupes professionnels, des divers clubs et organismes ainsi que des personnes qui habitent les quartiers desservis par l'hôpital, dont ceux de Montréal, Westmount, Verdun, Notre-Dame-de-Grâce, Hampstead, Montréal-Ouest et Saint-Laurent.

Les employés du Reddy Memorial: infirmières, techniciens et autres membres du personnel non médical ont donné un exemple en allant d'un versement total de près de \$27,000, somme qui représente un don de plus de \$117 par employé.

Rajustement de salaires chez Molson

Un rajustement de salaire pour l'année 1962 a été conclu entre la Brasserie Molson du Québec Limitée et l'Association des employés Molson, c'est ce que nous annonçons aujourd'hui, le président de l'association, M. Gaston Lamoureux. Cet ajustement consiste en une augmentation de salaire de \$3.00 par semaine pour chacun des membres de l'association. Le salaire minimum présentement payé est de \$95.00 par semaine et un employé spécialisé peut gagner jusqu'à \$119.00 par semaine exclusive faite des primes et des bonus pour le travail supplémentaire ou le travail d'équipe.

PROGRAMME DE VISITES

L'UCC désire garder des liens étroits avec ses coopératives

M. André Thérèse et Georges Fortin, respectivement directeur du service d'organisation syndicale de la Fédération de l'U.C.C. du Saguenay et directeur du service d'éducation et de propagande, ont entrepris depuis quelques jours la visite des chantiers coopératifs de la région.

Les chantiers de Notre-Dame de la Doré, Petit-Saguenay, St-François de Sales, St-Monique, St-Augustin, St-Félix d'Otis et le chantier régional de la Fédération des chantiers ont déjà été visités et les autres chantiers en opérations

seront visités sous peu par les représentants de l'U.C.C.

Le but de ces rencontres est de conserver un lien très étroit entre l'association professionnelle et ces organismes coopératifs que l'U.C.C. a contribué à mettre sur pied et d'aider les membres à connaître leur association professionnelle et ses réalisations dans les domaines agricoles et forestiers.

On peut encore à l'occasion de ces entrevues discuter des problèmes relatifs aux chantiers coopératifs en général, de certains problèmes propres à une organisation, ou encore de difficultés entre chantiers.

Cette année on traite en particulier du syndicalisme et des relations entre le syndicalisme et le chantier coopératif. De plus les membres sont mis au courant des démarches de l'U.C.C. en matière forestière sur les trois plans du producteur indépendant, du chantier coopératif et de l'organisation syndicale en forêt.

Enfin, le fonds de défense professionnelle est discuté par les membres. On sait qu'au cours du congrès général de l'U.C.C. en octobre, un fonds de défense professionnelle d'au moins \$1,000,000 a été voté par les délégués pour compléter les fonds actuellement possédés par l'U.C.C., et ce pour la défense des intérêts des cultivateurs et des travailleurs forestiers.

Moins d'arrêts de travail en octobre dernier

OTTAWA. — Selon le rapport préliminaire des grèves et lock-out publié par le ministre du Travail, M. Michael Starr, il y a eu en octobre moins d'arrêts de travail qu'au mois précédent et le nombre de travailleurs impliqués et la perte en jours-travail ont été quelque peu moins élevés.

Plus de 63 pour cent de la perte de temps au cours du mois est attribuable à des conflits de travailleurs de l'industrie des produits chimiques à Shawinigan (Québec), des travailleurs de l'industrie des produits du verre à Hamilton et à Montréal.

Tous les arrêts de travail sauf un, ont été enregistrés dans des industries relevant de l'autorité provinciale. Dix-huit se sont produits dans l'Ontario, 8 dans le Québec, sept dans la Colombie-Britannique, 3 dans la Nouvelle-Écosse, 3 dans l'Alberta et 2 dans le Manitoba.

Quinze des arrêts de travail en octobre, dont 8 étaient terminés à la fin du mois, ont impliqué au moins 100 travailleurs chacun.

Voici la répartition des conflits du mois, par industrie: industrie manufacturière, 20; construction, 11; commerce, 6; transports et services d'utilité publique, 2; industrie minière, 2; et l'industrie forestière, 1.

Calculée d'après le nombre de travailleurs non agricoles à salaires et traitements au Canada, la perte de temps en jours-travail s'est établie à 0.10 pour cent du total des jours ouvrables, à rapprocher de 0.10 pour cent en septembre et de 0.38 pour cent en octobre 1961.



M. David Dubinsky, président de l'UIOVD.

RÉAMÉNAGEMENT URBAIN À MONTRÉAL

L'UIOVD financerait (peut-être) un projet des ouvriers du vêtement

L'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames croit en la possibilité de mettre en œuvre un programme de réaménagement des taudis et des quartiers pauvres à Montréal. Ce programme favoriserait l'élimination des taudis et mettrait des logements neufs à la disposition de nombreux ouvriers syndiqués.

Le président international de l'UIOVD, David Dubinsky, a déclaré que le bureau exécutif général de l'Union de 450,000 membres examinerait avec beaucoup "d'attention" tout projet d'habitation qui serait proposé par les membres de l'Union à Montréal, si toutefois le projet en question est compatible avec la politique de financement de l'UIOVD.

M. Dubinsky était le conférencier lors d'un grand banquet qui réunissait plus de 2,000 personnes au grand salon de l'hôtel Reine Elisabeth. Cette manifestation mettait fin à une semaine de festivités marquant le 25^e anniversaire de la fondation de l'Union des ouvriers de la robe à Montréal, qui avec ses 10,000 membres représente la plus importante section de l'UIOVD au Canada.

Le ministre provincial du travail, M. René Hamel, prenait également la parole lors de ce banquet qui était également un hommage rendu au vice-président canadien de l'UIOVD, Bernard Shane, principal représentant de l'Union au Canada.

La question d'un programme d'élimination des taudis et de réaménagement urbain fut soulevée par la directrice du service d'éducation de l'UIOVD, Yvette Charpentier, alors qu'elle mentionnait l'auditoire le succès du programme d'habitation coopératif que l'UIOVD a financé dans le quartier Manhattan aux États-Unis. Cet investissement de plusieurs millions de dollars permet à de nombreux ouvriers de se procurer des logements modernes.

Le président Dubinsky déclara à l'auditoire que, bien qu'il ne faisait aucune promesse, il demanderait à la direction de l'UIOVD de considérer la possibilité d'un programme d'habitation à Montréal. La condition qu'il a posée, savoir que cet investissement soit compatible avec la politique financière de l'UIOVD, soulignait particulièrement le fait qu'aux

États-Unis, des programmes semblables sont financés par l'union et garantis par les gouvernements.

Tout indique qu'au Canada, une entente entre le gouvernement municipal, provincial et fédéral serait nécessaire avant que l'UIOVD puisse avancer de l'argent qu'elle a en réserve dans les différents fonds de bénéfices marginaux.

M. Dubinsky souligna que le banquet était "un grand moment de sa vie". Il déclara que jamais, en 1937, au moment où les ouvriers du vêtement pour dames étaient en grève, il aurait imaginé que l'Union aurait passé de 35 membres avec \$34.25 en banque à plus de 12,000 membres à Montréal seulement, avec des millions de dollars en fonds de réserve seulement.

Faisant allusion aux pionniers de l'Union, il déclara "qu'ils avaient rendu un grand service aux générations futures". Ils ont créé "une place au soleil" non seulement pour eux et pour leur famille, mais pour la communauté tout entière.

M. Dubinsky parla également des relations amicales qui existent actuellement entre le patronat et les ouvriers dans l'industrie du vêtement. A Montréal, il n'y a eu aucune grève depuis 22 ans.

"Voulez-vous savoir pourquoi les employeurs s'entendent bien avec nous maintenant?" demanda-t-il. "C'est parce que nous avons de l'argent, voilà pourquoi. Ils savent bien que combattre est une chose coûteuse alors qu'il est tellement plus pratique de travailler ensemble."

Il souligna que les gains réalisés par les ouvriers du vêtement avaient profité au public en général tout comme à eux.

"Toute la société en profite lorsque les ouvriers travaillent et gagnent de l'argent. Les membres de l'UIOVD ont largement collaboré au progrès de leur ville, de leur province et du Canada tout entier."

CANADA, province de Québec, district de Montréal, COUR SUPPLÉMENTAIRE — No. 583,294 — Jack BERGMAN, demandeur vs Barstow Investment Corp., défendeur. Il est ordonné au défendeur Barstow Investment Corp., de comparaître d'ici un mois, devant le 25 novembre 1962, J. B. CARBONNEAU, député-protonotaire, Louis & Berger, procureurs du défendeur.

HYDRO-QUÉBEC

SOUSSION NO A-269

Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soumissionnaires, 21^{ème} étage, 75, boulevard, Dorchester, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10h30 a.m., heure normale de l'est, le 17 décembre 1962, relativement à la fourniture de:

Six (6) parafoudres de 195 et 242 kv, Charlesbourg, P.Q.

Chaque soumission doit être accompagnée d'une garantie, sous forme de chèque certifié payable à l'Hydro-Québec, équivalente à au moins 10% du montant de la soumission. Cette garantie est confisquée si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions ou si l'adjudicataire refuse de s'engager par contrat. Au moment de l'adjudication du contrat, ce dépôt est remis au soumissionnaire, à moins qu'il ne soit l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le dépôt est conservé jusqu'à ce que le contrat soit exécuté à l'entière satisfaction de la Commission.

On doit examiner les devis et autres formules de soumission au bureau de:

L'ingénieur en chef, Division des projets techniques, HYDRO-QUÉBEC, suite 1517, 75, boulevard, Dorchester, Montréal.

et en obtenir copie contre un dépôt de \$5.00 sous forme de chèque certifié ou mandat payable à l'Hydro-Québec. Ce montant n'est pas remboursable. Seuls sont éligibles les soumissionnaires qui ont obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec. Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention "Soumission No A-269".

L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

Les co-secrétaires, B. Lacasse - W. E. Johnson, Montréal, le 29 novembre 1962.

Le chef de l'UIOVD parla également du concept de l'unité qui avait caractérisé le progrès de son organisation aux États-Unis, à Porto-Rico et au Canada, soulignant que ni la race, ni la religion, ou la couleur de la peau ne constituaient une barrière dans l'UIOVD.

Il rappela à l'auditoire qu'en 1937, des employeurs juifs à Montréal avaient spéculé sur la possibilité de détruire l'UIOVD en signant un contrat fantôme avec les Syndicats catholiques du temps.

"Mais ça n'a pas marché. Les ouvriers canadiens-français ont été offensés. Aussi religieux qu'ils puissent être et ils en ont tous les droits d'ailleurs, ils ont vite compris que c'était avec l'UIOVD qu'ils devaient demeurer."

Quand il s'agit d'espoir, de désirs et d'aspiration, les ouvriers sont unis, ils ne font qu'un, quelles que soient leur race, leur religion ou leur origine ethnique", poursuit M. Dubinsky. "Nous sommes tous unis pour demander une meilleure vie et une meilleure protection de nos droits de travailleurs."

En terminant M. Dubinsky a dit: "L'Eglise catholique n'a pas perdu lorsque les ouvriers du vêtement de Montréal se sont joints à l'UIOVD. Ils vont encore à l'Eglise et prient encore selon leur propre conviction, mais ils ont également bénéficié de nombreux avantages qui en font des êtres humains plus dignes et plus respectés."

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571(d) du code civil, que MODERN ENGRAVERS (QUÉBEC) LTD. dont le siège principal des affaires dans la Province de Québec est situé dans la cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux lieux suivants: L'ANGLAIS DE MONTRÉAL, 21^{ème} étage, 75, boulevard, Dorchester, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10h30 a.m., heure normale de l'est, le 17 décembre 1962, relativement à la fourniture de:

Six (6) parafoudres de 195 et 242 kv, Charlesbourg, P.Q.

HYDRO-QUÉBEC

SOUSSION NO B-169

Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soumissionnaires, 21^{ème} étage, 75, boulevard, Dorchester, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10h30 a.m., heure normale de l'est, le 17 décembre 1962, relativement à la fourniture de:

Six (6) parafoudres de 195 et 242 kv, Charlesbourg, P.Q.

Chaque soumission doit être accompagnée d'une garantie, sous forme de chèque certifié payable à l'Hydro-Québec, équivalente à au moins 10% du montant de la soumission. Cette garantie est confisquée si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions ou si l'adjudicataire refuse de s'engager par contrat. Au moment de l'adjudication du contrat, ce dépôt est remis au soumissionnaire, à moins qu'il ne soit l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le dépôt est conservé jusqu'à ce que le contrat soit exécuté à l'entière satisfaction de la Commission.

On doit examiner les devis et autres formules de soumission au bureau de:

L'ingénieur en chef, Division des projets techniques, HYDRO-QUÉBEC, suite 1517, 75, boulevard, Dorchester, Montréal.

et en obtenir copie contre un dépôt de \$5.00 sous forme de chèque certifié ou mandat payable à l'Hydro-Québec. Ce montant n'est pas remboursable. Seuls sont éligibles les soumissionnaires qui ont obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec. Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention "Soumission No B-169".

L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

Les co-secrétaires, B. Lacasse - W. E. Johnson, Montréal, le 27 novembre 1962.

Les co-secrétaires, B. Lacasse - W. E. Johnson, Montréal, le 28 novembre 1962.

L'INDIVIDUALISME :

Une notion périmée dans le monde d'aujourd'hui?

Un homme d'affaires canadien a déclaré que l'individualisme farouche n'a pas la vie facile dans le monde moderne qui est largement influencé par les arrangements commerciaux internationaux, les discussions mondiales et les accords multilatéraux. Le présent et l'avenir reposent fortement sur les associations

meilleurs experts dans son domaine."

Décrivant le travail de l'institut des textiles de base, M. Armstrong donne à titre d'exemple de ses nombreuses responsabilités que cette association a largement représenté ses membres au cours des récentes discussions à Genève au cours desquelles on a tenté de remettre de l'ordre dans le commerce mondial du textile. Bien que les problèmes particuliers à l'industrie textile canadienne aient été reconnus, dit-il, et qu'en conséquence certaines concessions aient été accordées dans les accords, l'institut, au nom de l'industrie, ne peut en rester là.

"Maintenant que l'accord est en vigueur — et il en est une conception entièrement nouvelle du commerce international du textile — il est de notre devoir de s'assurer qu'il soit correctement administré dans l'intérêt d'une industrie vitale."

"Le gouvernement canadien a travaillé fermement pour que l'accord respecte les meilleurs intérêts du Canada, mais on ne peut s'attendre qu'il

industrielles — la fusion des forces diverses au sein d'une industrie donnée — qui a créé une puissance plus grande que celle de l'individu ou d'une seule entreprise, a affirmé M. J. I. Armstrong, gérant général de l'institut des textiles de base.

veille constamment à son application juste à moins que nous ne tenions au courant des changements qui surviennent chez nous ou ailleurs. C'est là la responsabilité d'une association industrielle du textile et une tâche que nous accomplissons encore hier à Ottawa alors que nos dignitaires faisaient de nouvelles représentations en vue de cet accord," déclare M. Armstrong.

Succès de Beaudry en France

MULHOUSE. Le directeur d'orchestre Jacques Beaudry, de Montréal, a été l'objet hier soir d'une ovation enthousiaste dans cette ville de l'est de la France où il venait de diriger l'exécution de Faust de Gounod.

La première exécution du même opéra mardi dernier avait suscité une critique élogieuse de la part de l'Alsace Mulhouse, qui avait dit de M. Beaudry qu'il est un chef d'orchestre digne de ce nom ayant su donner à l'œuvre de Gounod une saine vitalité.

Petites annonces du "Devoir"

A LOUER PHARMACIE meublée à louer, site commercial et résidentiel. — L.A. 3-2137. 4-12-62	TERRAIN À VENDRE Grand terrain dans Laurentides, 510, comptant R. Décarie, 861-5439. 21-12-62
ARGENT DEMANDÉ PETITS PRETS, \$1,000, \$1,500, \$2,000, demandes en première hypothèque 100% garantie. Intérêt intéressant. — L'UNION Acceptance Corp. — L.N. 1-5438. J.N.O.	TAILLEUR Faites transformer votre habit à devancer transformé en un joliment complet à devancer simple dans le dernier style. SPECIALITE — Habits et costumes rajustés DROLET TAILLEUR 351, rue GUIZOT. — D.C. 8-2532 J.N.O.
AUTO À VENDRE '57 BUICK Special, "hard-top", tout équipé, bon moteur et transmission, avec radi., particul., prêt pour l'hiver. — Informations: tel. 534-2354. J.N.O.	TRANSPORT CAMIONNAGE ROUSSELLE Transport. Déménagement ville, campagne et longue distance. Spécialité: pianos, poëles, réfrigérateurs. RA 5-2421 J.N.O.
BUNGALOW À REPENTIGNY GRAND 5 PIÈCES FERMÉES, fenêtrage panoramique, cve semi-fini, clôture, baie, patio. Mensualité: \$85 tout incl. Cause commerce, 661 Maurice. Tél: 581-4334. J.N.O.	TARIF Annances classées 434 Notre-Dame est "LE DEVOIR" — VI. 4-3361 (Commandes prises jusqu'à 3 hres la veille de la publication) ANNANCES ORDINAIRES — Tarif minimum de \$1.00 pour 5 lignes (25 mots). Compter 5 mots à la ligne. Les parties de ligne comptent pour autant de mots: chaque ligne de 25 mots. Pour les réponses devant être expédiées par la poste, ajouter 25 cents. GROUS CARACTÈRES — Une ligne en caractère gothique 12 points (20 lettres ou espaces) équivaut à deux lignes. Naissances, services, service anniversaires, grands-messes, remerciements pour condoléances, etc.; 3 cents la mot; minimum \$1.00.
COTTAGE À VENDRE OUTREMONT — Cottage neuf pour professionnel, 9 pièces, \$42,000. — Écrire à: Case 391, "Le Devoir", Montréal. 29-12-62	COTTAGE À VENDRE OUTREMONT — Cottage neuf pour professionnel, 9 pièces, \$46,000. — Écrire à: Case 391, "Le Devoir", Montréal. 29-12-62
ON DEMANDE Chambre particulière ou moyenne, personnel, privilège déjeuner, téléphone, paiera prêt raisonnable, 2e étage si possible, angle Amherst, Visitation, Ste-Catherine et de Montigny, (téléphone: Mme Manos, 8-0066. 4-12-62	

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

ASSURANCE JEAN GAGNON & FILLES COURTIERS D'ASSURANCES Établi en 1929 276, rue Saint-Jacques Montréal	DACTYLOGRAPHES ATTENTION Nos bureaux, magasins, ateliers et locaux de montage sont situés à 914 ST-ALEXANDRE, PRES CRAIG Vous y trouverez: dactylographes, machines à calculer, à photocopier, à additionner, à dicter, duplicateurs, horloges de temps, salles de montage, sacs de meubles de bureau, etc.; etc., en somme TOUT POUR LE BUREAU CANADA DACTYLOGRAPHIC INC. STATIONNEMENT Notes: notre nouveau téléphone: 861-5771
HORACE LABRECQUE & FILS LTÉE Courtiers d'assurances agréés Nous invitons les communautés religieuses à se prévaloir de nos services particuliers. 1411, rue Crescent Victor 9-3371	FOURURES Élegante, personnelle, une fourrure signée Merle est toujours remarquable MICHEL MERLE SALON DE FOURURES 1431, rue MACKAY (près de la rue Ste-Catherine O.) VI. 2-2353 Remodelage sur modèles exclusifs Réparations - Entretien Actuellement, grande vente de manteaux en mouton de Perse
BREVETS D'INVENTION MARQUES DE COMMERCE BREVETS D'INVENTION en tous pays Marion, Marion, Robic & Bastien 2106, rue DRUMMOND MONTREAL 35	MEDECIN Dr C. MELILLO Gradué d'Europe Gentilurinaires, peau, sang, glandes, oreilles, nez, rhinomatiques, yeux, nerfs, impotence, infertilité, anxiété, troubles du sommeil, alcoolisme, obésité, rhumatismes, cirrhose. 134, rue St-Jacques. — VI. 3-9334

Compagnie d'Assurance sur la Vie

La Saubegarde

MONTREAL

WF

La Marque Réputée

depuis 1679

Quelle que soit votre liqueur préférée, en choisissant la marque WF vous êtes toujours sûr d'obtenir un vrai produit de connaisseur.

GRÈME DE MENTHE

WF

UN CHOIX COMPLET DES MEILLEURES LIQUEURS

WF

Cherry Brandy

WF

Triple Sec

WF

Crème de Cacao

WF

Anisette

WF

Curacao

WF

Crème de menthe

WF

Crème de menthe

WYNDHAM WF FOCKINK

St. Corby Distillery Ltd. — Montréal

SUBVENTIONS AU TRANSPORT AERIEN

Chevrier et Douglas ne sont pas d'accord

OTTAWA (DNC) — Les libéraux et les néo-démocrates ont exposé, la semaine dernière, des vues diamétralement opposées en ce qui a trait à la politique des subventions aux compagnies de transport aérien.

Le ministre des transports, M. Balcer, venait d'annoncer

aux Communes l'octroi du permis de transport pour la ligne aérienne Regina-Saskatoon et Prince-Albert à la Société Air-Canada, quand il subit les reproches du député libéral de Laurier, M. Lionel Chevrier.

Ce dernier, à bon droit d'abord reprocha au ministre de

ne pas exposer une politique générale au sujet des transports, mais de présenter des mesures éparpillées.

D'autre part, il exprima l'avis que le gouvernement aurait dû payer des subsides à une entreprise privée, Pacific Western Airlines, pour qu'elle maintienne le service qu'elle assurait auparavant.

Comme cette ligne de transport sera probablement déficitaire, a dit M. Chevrier, le gouvernement aurait dû, au lieu de la transférer à Air-Canada, permettre à l'entreprise privée d'assurer le service, en lui versant des subsides.

Le leader du Nouveau parti démocratique, M. T. C. Douglas, s'est dit heureux de voir la Société Air-Canada assurer maintenant le service dans cette région.

Mais, dit M. Douglas, je diffère complètement d'opinion avec le député libéral de Laurier. Si les contribuables canadiens sont appelés à payer des subsides pour assurer ce service, ces subsides doivent être payés à une entreprise sur laquelle le parlement et l'Etat exercent un certain contrôle. Et si l'entreprise devient un jour rentable, ce sont les contribuables qui en bénéficieront.

MARCHAND :

La discrimination existe dans le système même du CN

QUEBEC — M. Jean Marchand, président de la Confédération des Syndicats nationaux, a déclaré samedi que la discrimination contre les Canadiens de langue française existe dans le système du Canadian National, plutôt qu'au niveau du président de cet organisme, M. Donald Gordon.

Interviewé avant qu'il assiste à une réunion de l'exécutif de la CSN, à Québec, M. Marchand a déclaré: "Il est indubitable que quelqu'un qui est d'origine anglo-saxonne trouvera plus facilement un poste plus élevé que s'il est d'origine canadienne-française."

Il a affirmé que la discrimination existe, non pas quand on nomme un individu à un poste important, mais bien avant, lorsque le système commence à former des cadres éventuels.

M. Gordon a fait l'objet d'une controverse depuis le 20 novembre, date à laquelle il a été nommé à la commission des chemins de fer des Communes qu'il n'y avait, dans le personnel du Canadian National, aucun Canadien français, qui soit qualifié pour occuper le poste d'un des 28 grands cadres de cet organisme. Il a cependant prévu que cela changerait en raison du recrutement, ces dernières années, de Canadiens français ayant une formation universitaire.

Les recherches minières au Canada

Une activité unique depuis la ruée vers l'or de '46 dans le Yellowknife

OTTAWA. — M. Dinsdale, ministre du Nord canadien et des ressources nationales, a déclaré que les recherches minières dans le nord du Canada avaient, cette année, battu tous les records d'activité depuis la ruée vers l'or, dans le Yellowknife, en 1946.

La plus importante découverte a été celle d'un filon de minerai de fer, à la frontière du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Il se peut qu'il contienne de 20 à 40 millions de tonnes de minerai.

Le ministre a déclaré au cours d'une interview: "Il est indubitable que, si les essais réussissent au cours des deux prochaines années, cette affaire aura des conséquences importantes pour toute l'économie du Yukon."

A la rivière La Paix

Si on construit une ligne de chemin de fer menant au gisement, situé à environ 1.100 milles aériens d'Edmonton, ce la provoquerait naturellement un "développement prodigieux des autres régions productives du district minier de Mayo", a dit M. Dinsdale.

On construit actuellement une voie ferrée de 400 milles allant de la rivière La Paix, en Alberta, jusqu'aux importants gisements de plomb et de zinc sur la rive sud du grand lac des Esclaves. C'est la première voie de communication du genre à pénétrer dans les Territoires du Nord-Ouest; elle doit être terminée en 1964.

Concessions

Le 30 septembre, il y avait eu 2.549 concessions enregistrées dans les Territoires du Nord-Ouest, alors qu'il y en avait eu

1.429 pour toute l'année 1961 et 1.873 en 1960.

Le ministre a ajouté que, dans le Yukon, 2.005 concessions avaient été enregistrées jusqu'au 30 septembre, alors qu'il y en avait eu 2.462 pour toute l'année 1961 et 1.337 en 1960.

Le rendement réel des mines a subi une légère baisse par suite de la fermeture de la North

Rankin Nickel Mines, sur la côte ouest de la baie d'Hudson.

Comment aiguïser votre mémoire

Vous croyez que certaines personnes naissent avec une mauvaise mémoire et qu'alors, on ne peut rien y changer? Erreur, répond un psychologue dans SÉLECTION du Reader's Digest de décembre. En fait, vous pouvez avoir une mémoire qui soit meilleure même que les mémoires "photographiques" (dont on exagère, du reste, l'importance). Lisez comment, à l'aide d'une méthode très simple, vous pouvez accrocher définitivement à votre mémoire des noms, des chiffres, des faits, des idées. Achetez votre Sélection aujourd'hui même!

Elle est déclarée!

la guerre des boutons

A LA COMÉDIE CANADIENNE

Profil parlementaire: Bernard Dumont

Par Françoise CÔTÉ de la Presse Canadienne

OTTAWA. — "L'enfant terrible" de la Chambre des Communes, comme il se plaît lui-même à se désigner malicieusement à la suite des journalistes, fait croquer depuis 20 ans pour ses idées. Cela a conduit le député créditiste de Bellechasse, M. Bernard Dumont, encore adolescent, à vendre des petits drapeaux fleurdelisés des "Jeunes Laurentiens", et plus tard à faire du porte en porte coiffé d'un bérêt blanc créditiste et plus récemment à faire fi des règlements de la Chambre des Communes.

M. Dumont est présentement sommé de comparaître devant le comité des privilèges et élections des Communes pour avoir critiqué dans la presse l'attitude de l'orateur, M. Marcel Lambert. Il avait déjà été "nommé" par l'orateur dès la seconde semaine de la session pour n'avoir pas cédé la parole, lorsqu'il en reçut l'ordre.

Dans les excuses qu'il fit à la Chambre après le second incident, M. Dumont a dit: "... que voulez-vous, contrairement à d'autres, mon caractère m'oblige à dire tout haut ce que je pense tout bas".

Privément il reconnaît que son tempérament entier et bouillant lui a parfois attiré des ennuis. Il raconte le plus naturellement du monde qu'après le premier incident aux Communes, un de ses fils, Jean âgé de 6 ans, agacé par les taquineries de ses camarades de classe, dit à sa mère d'un ton décidé que puisque son père avait été expulsé du parlement, lui n'irait plus à l'école.

M. Dumont raconte l'incident avec bonhomie presque de la candeur, notant que l'enfant lui ressemble beaucoup du côté caractère. Il est difficile alors de retrouver dans cet homme au large sourire,

aux yeux bruns pleins de malice, le bouillant député de Bellechasse, qui dirige ses questions au rythme d'une mitrailleuse de sa voix de stentor vers les banquettes ministérielles.

Vingt questions

Sur une vingtaine de questions posées en moins d'un mois et demi la moitié furent jugées irrecevables par l'orateur et M. Dumont n'est pas découragé mais trouve difficile d'accorder "la lenteur de la procédure parlementaire avec l'impatience des gens". Il est convaincu que ses interventions à la Chambre comme celles de ses collègues "servent à contenir la colère qui gronde dans le peuple".

Elu par quelque 5.400 voix dans Bellechasse, qui compte environ 15.000 électeurs, M. Dumont est convaincu que le mécontentement du peuple contre ce qu'il appelle "l'inaction des vieux partis" le ferait marcher sur Ottawa si les créditistes ne soulevaient pas aux Communes ses problèmes.

Homme de taille moyenne et de belle apparence, le député de Bellechasse se décrit lui-même "un enfant de la crise" des années '30. Il est né en 1928 à Saint-Louis de Pontreuve de parents qui, en politique, ont surtout appuyé l'Union nationale. Cependant à l'âge de 10 ans, il alla habiter à Saint-Valier de Bellechasse, chez un oncle d'allégeance libérale. "C'est probablement ce qui m'a amené à choisir le juste milieu", dit-il en parlant du Crédit social.

Dès l'âge de 15 ans, il découvre le nationalisme militant et adhère au mouvement des "Jeunes Laurentiens". A cause de la crise il a dû abandonner ses études après la 8e primaire. Il suit cependant quelques cours spécialisés à l'École d'agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière. Il sera fermier.

Il s'intéresse à la coopération dans laquelle "il croit avoir

trouvé une réponse à tous nos maux". Il suit les cours par correspondance de l'université d'Ottawa sur les diverses formes de coopératives et sur l'introduction à la vente.

Il n'a que 18 ans, quand il fait connaissance avec le Crédit social. En 1946, il est un militant assez important dans l'Union des Electeurs, pour prendre la parole aux côtés de Mme Gilberte Côté-Mercier dans une assemblée publique. Mais il n'a pas encore l'âge de voter.

Agent d'assurance

Cultivateur par profession le jour, M. Dumont se transforme le soir en agent d'assurance afin de pouvoir boucler ses fins de mois. Et le dimanche, coiffe de son bérêt blanc de l'Union des électeurs, il vend le Crédit social.

M. Dumont ne renie rien de son appartenance à la légion des bérêts blancs; il affirme volontiers que Louis Even est "le génie du Crédit social". Alors comment se retrouve-t-il dans le Ralliement des créditistes, fondé par M. Réal Caouette, député de Villeneuve?

Ici intervient une tragédie, qui marque un tournant dans sa vie. En 1956, il est écrasé par un tracteur conduit par un aide-fermier. Il est immobilisé sur un lit d'hôpital pendant un an. Rendu à la vie active, il doit renoncer à sa ferme qu'il vend. Il devient instructeur-gérant pour sa compagnie d'assurance.

Donnant la mesure de son idéalisme, il dit: "Pour la première fois de ma vie, j'ai pensé en matérialiste". Au début de la session parlementaire, il déclara à différentes reprises en protestant contre les lenteurs de la procédure parlementaire qu'il n'avait pas quitté "un emploi de \$15.000 par année" pour venir perdre son temps à Ottawa.

Sur le plan politique, il a reconnu durant son année de réflexion forcée que l'Union des Electeurs glissait de plus en plus vers un mysticisme qui ne la menait nulle part. Il a opté pour le Ralliement. Il a soutenu de ses deniers personnels la campagne télévisée de M. Caouette, versant la somme de \$300. Il devait aussi recueillir \$3.900 dans le comté de Bellechasse.

Maintenant homme d'affaires, qui réussit en assurances et mène un train de vie sensiblement amélioré, M. Dumont dit avoir été surpris de s'être vu offrir la candidature créditiste, dans Bellechasse, représentée dans le précédent parlement par un ministre conservateur, Me Noël Dorion. Mais 16 ans de croisade créditiste et de vente d'assurance faisaient qu'il avait littéralement le comté dans sa poche.

Egalement maire de St-Valier, l'une des principales municipalités de Bellechasse, M. Dumont possède déjà avant l'élection du 18 juin des idées bien arrêtées sur la façon de conduire les affaires publiques. Il les a apportées avec lui à Ottawa. Il attend du parlement des gestes d'administrateur plutôt que de législateur. Il mène une campagne à temps et à contre-temps pour un bilinguisme intégral à Ottawa.

M. Dumont admet qu'il ne comprend pas lui-même l'anglais ce qui ne facilite pas son adaptation au parlementarisme. Il veut l'apprendre. Il fait la promesse solennelle de s'attaquer au traité de procédure de Beauchêne dès que l'édition française sera imprimée. Il veut comprendre pourquoi on veut de cette procédure, il n'a pu discuter des premières interventions en octobre la question concernant la construction d'un entrepôt de grains de provenance à Berthier, afin d'approvisionner des prix moindres.

L'apprentissage laborieux du parlementarisme n'a pas réussi à faire de M. Dumont un personnage ombrageux et sévère. Si par tempérament il

EN EFFIGIE :

M. Gordon brûlé à Trois-Rivières

TROIS-RIVIERES. — M. Donald Gordon, qui avait été brûlé en effigie au début de la semaine dans la vieille capitale, a été l'objet d'une manifestation identique vendredi soir à Trois-Rivières.

Comme à Québec, c'est un groupe de partisans de l'indépendance se réclamant du RIN qui ont organisé la manifestation, et pour les mêmes raisons: les déclarations récentes du président du Canadian National au sujet des Canadiens français et de leur participation à cette société de la couronne.

Le groupe, portant des pancartes, a dressé l'effigie de M. Gordon dans le secteur commercial de la ville, rue des Forges, près des quais.

La manifestation s'est déroulée sans violence et dans un calme relatif.

Voici notre emballage spécial des Fêtes... avec les vœux de Johnnie Walker

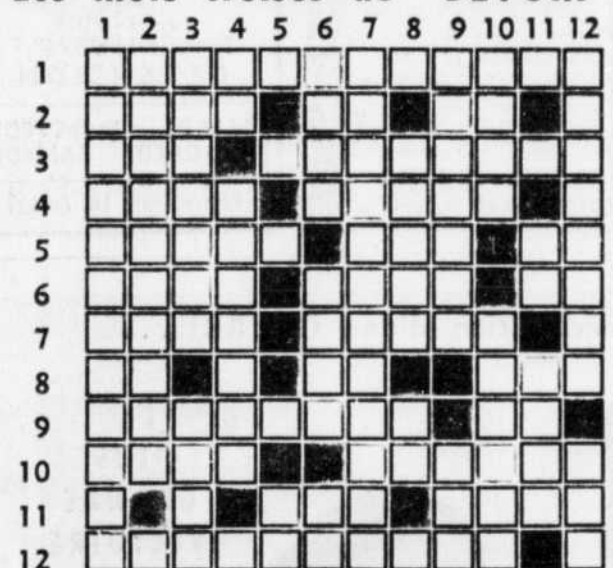
BORN 1820 STILL GOING STRONG



BLACK LABEL ET RED LABEL — EN BOUTEILLES DE DIVERSES CONTENANCES

distillé, mélangé et embouteillé en Ecosse

Les mots croisés du "DEVOIR"



HORIZONTALEMENT

- Non précisée
- Son père est commun à tous les enfants — Pronom
- Cardinaux
- Ferme — Font un bruit sourd
- Divinité de tous les temps — Ai en mains
- Récolte d'un arbre — Logement des branchages
- Précède un nom princier
- Pronom — Plus mauvais
- Débutent une liste
- Article — Chamois des Pyrénées
- Connu — En couleur — Habitant
- Ses toiles ne sont pas exposées dans les musées — Romains
- Extrémités pointues — Voient le soleil
- Évite une longue liste — Apporté en naissant
- Qui peut se produire

VERTICALEMENT

- Mot impropre employé par les coiffeurs
- Alimentation
- Recul rapide de l'ennemi — Fait suite à une décision

- Article inversé — Qualifie deux frères inséparables ou presque
- Conjonction
- Position — Avance sur l'échiquier — Pronom
- Vague souvenir
- Ville coloniale portugaise — Obtenue
- Recouvrir d'eau — Condamner amer
- Vous et moi — Condescend à
- Possessif — Possessif
- Tous réunis — Possessif

Solution de samedi

ODONTOLOGIE; BOA — RUE; MA; DUEL; CES — SIERRAS; TU — IO; IRREEL — TAELS; AVANCEE; INTERNE — IONS; TOIT — CRAMPE; ENNUIE — BEE; EIDER — ERRE.

OBJETIVITE; DOULEUR — NON; OASIS — RETINE; TT — ETUI; TRIESTE — ID; OUF — LANCEE; LAIDES — VER; ODEUR — TA — AB; GERER — ANIMEE; LA — ECOPE; EMU — SILENE; ANE — OSES — DE

les deux à la fois? ça ne marche pas facilement!

Vos affaires ou votre profession vous laissent probablement peu de temps pour administrer vos biens. Pourtant, vous ne pouvez négliger cette deuxième tâche dont dépend votre situation financière. Nos services complets de gestion financière s'en acquitteront avec compétence. Ils apporteront le même soin à l'administration courante de vos biens qu'aux décisions importantes qui vous

aideront à les protéger et à les faire fructifier. Passez nous voir au plus tôt afin d'étudier nos divers services en fonction de vos besoins. Vous verrez comme il est facile et peu coûteux de vous décharger de votre "deuxième tâche" sur les spécialistes de Montreal Trust.

Montreal Trust

4% d'intérêt sur vos économies, heures d'ouvertures plus longues, personnel attentif et compétent: autant d'excellentes raisons pour utiliser le Service d'épargne de Montreal Trust. Demandez à notre bureau le plus proche la brochure décrivant en détail TOUS nos services fiduciaires.

Le Gala du Commerce aura lieu au cours du mois de janvier

Les "hommes du mois" seront en vedette à l'hôtel Reine-Elisabeth

L'un des événements les plus brillants de la saison mondaine aura lieu vendredi le 18 janvier prochain, aux somptueux salons de l'hôtel Reine-Elisabeth.

En effet, M. Marcel Vincent, président de l'Association du Gala du Commerce annonce que les billets pour ce grand bal s'enlèvent rapidement et que la préparation minutieuse du programme occupe depuis des semaines les membres des divers comités. Déjà, des groupes se forment à Montréal et dans plusieurs autres villes: Chicoutimi, Granby, Ottawa, Québec, Shawinigan, Sherbrooke, Trois-Rivières.

On sait que le Gala du Commerce est destiné à rendre hommage à l'homme d'affaires canadien-français et à cette occasion, cette année, onze personnalités marquantes recevront des mains de Son Excellence le Lieutenant-gouverneur, l'hon. Paul Comtois, président d'honneur du gala, le diplôme honorifique qui leur est décerné par l'Association des hautes études commerciales de Montréal, en reconnaissance de leur haute valeur dans un des domaines de l'action économique.

C'est ainsi que la foule des invités aura l'occasion de rencontrer ces célébrités du monde des affaires dont la réputation, dans bien des cas, s'étend au-delà de nos frontières. On prévoit pour cette année une assistance particulièrement nombreuse et brillante.

Comme par le passé, les profits réalisés à ce gala servi-

ront à garnir le fonds spécial que l'Association met à la disposition des étudiants de l'Ecole des hautes études commerciales sous forme de prêts d'honneur. Ainsi, le Gala du Commerce contribue à assurer la relève de ceux-là mêmes à qui il rend hommage.

"Hommes du mois" qui seront honorés au prochain gala du Commerce:

M. Henri Béique, président de la Compagnie Québec Power (Québec);

M. Conrad Bélisle, président de la Bêlisle Automobiles, Ltée (Ottawa);

M. Théodore Carier, président de Carier & Frère, Ltée (Shawinigan);

M. Rosaire Courtois, c.a., associé senior, Courtois, Frère & Cie, C.A. (Montréal);

M. George T. /aohue, président du conseil d'administration, Donohue Brothers, Ltd. (Québec);

M. Marc Leclerc, trésorier à la Laiterie Leclerc, Ltée (Granby);

M. Jean-Baptiste Lemoine, administrateur à l'Union catholique des cultivateurs (Montréal);

L'honorable Louis-J. Robichaud, premier ministre, province du Nouveau-Brunswick (Frédéricton);

M. Frank Spénard, président de Frank Spénard Inc. (Trois-Rivières);

M. J.-Alexandre Thérien, président et directeur général de Thérien Frères (1960), Ltée (Montréal);

M. F.-Eugène Thérien, C.R. président de l'Economie, Mutuelle d'Assurance (Montréal).

La Couture Chez Soi



Si vous faites cette petite robe vous-même elle vous coûtera très peu et votre petite sera mise à l'abri pour les fêtes. En tissu différents, le même patron peut servir deux fois.

Le patron imprimé NO 9373 est offert pour les âges de 2, 4, 6, 8 et 10 ans.

Ce patron est en vente au prix de .50 au Service des Patrons, "LE DEVOIR", 434 est, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit en ayant soin d'inclure un bon de poste.

La Femme AU Foyer ET DANS LE MONDE

VOYAGES ET CONGÉS

Un hôtel ultra moderne a ouvert ses portes sur les bords du lac Ontario avec 150 chambres

Le Seaway Towers est fait de béton blanc avec balcons à chaque étage. Les murs du grand hall sont recouverts de marbre blanc. Immense salon de bal et salons privés.

C'est par un bal resplendissant, donné au profit du Ballet national du Canada, que le nouveau Seaway Towers Motor Hotel a ouvert ses portes au public la semaine dernière.

400 bienfaiteurs du ballet se pressaient au coup de couteau du diamant, organisé par le Cercle torontois du Ballet national, qui ouvrit officiellement le plus nouvel hôtel de Toronto.

Le Seaway Towers, situé à Toronto sur le boulevard Lake Shore, face au lac Ontario, offre un cadre idéal à ce bal qui s'avère l'une des manifestations mondaines les plus élégantes de la saison d'automne.

Habillés de béton d'un blanc immaculé, les 12 étages entièrement climatisés de ce Motor Hotel de \$2,000,000 ont complètement transformé l'horizon de l'entrée ouest de Toronto.

L'hôtel comporte 150 chambres, une salle de congrès pouvant recevoir 600 personnes, une piscine de plein air avec salon-bar, deux salles à manger publiques et un salon-bar, sans compter un groupe de salles de réunions publiques et des salles à manger privées.

C'est la plus récente construction du Royal Architectural Institute du Canada, pour leur conception du Seaway Motor Hotel, sur le boulevard Lake Shore.

Elken et Beckstedt avaient déjà reçu la médaille d'argent Massey du Royal Architectural Institute du Canada, pour leur conception du Seaway Motor Hotel, sur le boulevard Lake Shore.

Ants Elken dit qu'il préfère le béton armé à une construction en acier "car le béton se prête au montage".

"L'acier est embarrassant, précise-t-il, tandis qu'on peut façonner le béton en lignes plus souples."

"Le résultat, ici, est une structure triangulaire inclinant vers le lac comme un navire impatient, rehaussée de terrasses à enlèvement de 18 pieds de long, ajoutée."

La forme triangulaire a été choisie en raison des limitations du terrain adossé au Gardiner Expressway.

"Nous avons incorporé, à l'arrière de l'édifice, un espace insonorisant, constitué de cages d'escaliers et d'installations de service, qui arrête les bruits de la circulation, dit M. Elken. Aucune chambre n'a été placée à l'arrière de l'hôtel."

Grâce à sa forme triangulaire, l'hôtel n'a pour ainsi dire pas de corridors et toutes les chambres sont à quelques pas des deux ascenseurs.

On a employé des matériaux d'apparence naturelle dans tout l'édifice, le plus souvent du béton blanc seulement agrémenté de briques spécialement importées de Pennsylvanie. "Cela donne une riche tonalité d'un profond rouge incandescent, ajoute M. Elken."

Le grand hall a un sol en terrazzo blanc et des murs en marbre blanc. Un escalier suspendu conduit à l'étage inférieur.

M. Elken dit encore que l'éclairage de l'hôtel a été spécialement prévu pour faire ressortir la qualité des matériaux employés dans la construction dans les salles publiques, les lampes sont dissimulées de sorte qu'une lumière douce baigne le sol et les murs."

La salle de congrès a un plafond en cuivre lumineux qui diffuse un éclairage tamisé se combinant à celui de lustres anciens et d'appliques assorties et cela donne une ambiance étonnante. Cette salle possède des projecteurs spécialement destinés à la table d'honneur et le long des murs pour les expositions.

On a suivi, pour la décoration intérieure, les conseils de Marilyn Mott, de Miami, de renommée internationale.

qui a travaillé en collaboration avec Mme Mary Orenstein, l'épouse de Charles Orenstein. Cette dernière, notamment, fit tous les achats et dessina la plus grande partie de l'aménagement et des appareils d'éclairage.

Les appartements sont de quatre styles différents: provincial français, provincial italien, chinois et moderne.

Le centre d'intérêt des onze étages résidentiels occupant la "proue" de l'édifice sont d'élégants appartements de trois pièces pouvant recevoir jusqu'à 30 personnes pour des réunions privées.

On peut d'ailleurs les diviser et utiliser que la pièce centrale avec sa salle de bain et son bar privé ou encore occuper celle-ci ainsi que l'une des deux chambres avoisinantes dont chacune comporte sa propre salle de bain.

Ces chambres centrales ont des terrasses en V. Toutes les autres chambres de l'hôtel ont des balcons privés.

Les balcons sont en béton ajouré, ce qui d'après M. Elken, produit d'attrayants jeux d'ombre et de lumière en plus d'inspirer une plus grande confiance que les minces rampes métalliques.

Les murs doubles protègent parfaitement du bruit les chambres dont les grandes fenêtres et la forme exceptionnelle semblent augmenter la logeabilité.

Les clients pourront aller à la piscine, au patio, à la terrasse ou à leurs voitures sans avoir à passer par le hall principal.

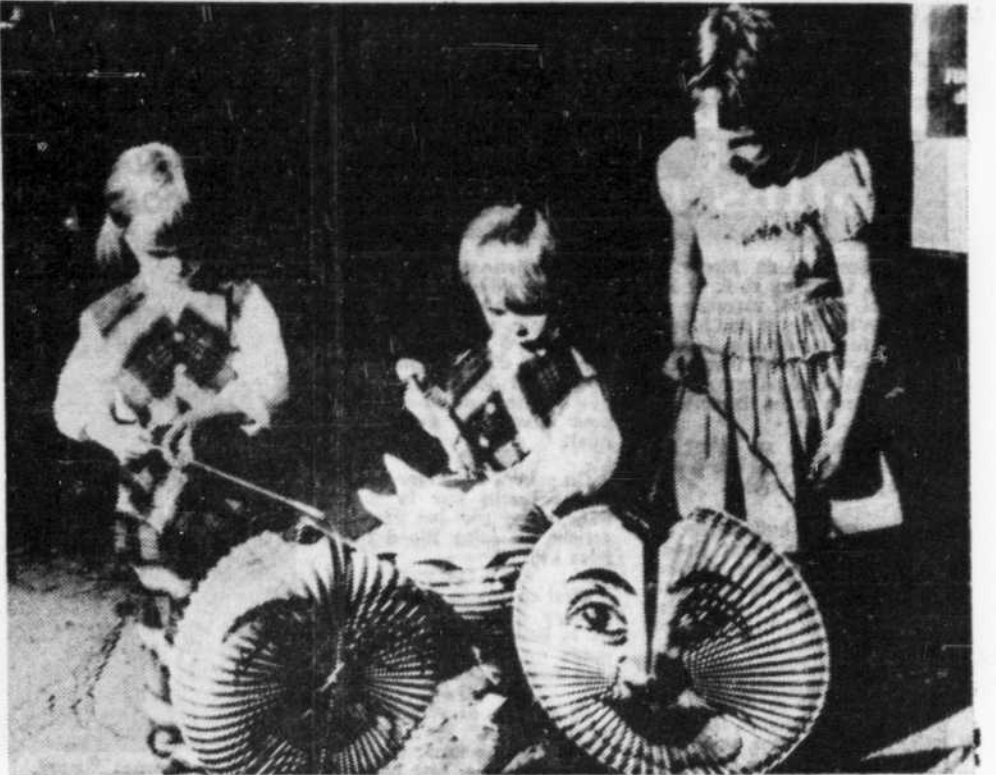
La piscine et son salon, avec service de bar, sont au-dessus de la salle de congrès. Piscine et salon-bar sont séparés de l'hôtel proprement dit par un patio-terrasse surélevé, agrémenté d'un pavage très décoratif.

Toutes les salles publiques sont situées aux étages inférieurs pour ne pas déranger les gens dans leur chambre.

Dans le grand hall se trouvent la réception et les entrées du King Arthur's Court, un excellent restaurant, du Seven Seas, un restaurant de fruits de mer, et du salon-bar Lance and Shield.

A l'étage inférieur se trouvent l'élégante salle Sapphire Room, pour réunions privées, deux salles de réunions et un passage sur lequel s'ouvrent un magasin de cadeaux, un salon de coiffure pour dames et un autre pour messieurs, des lavabos et un vestiaire.

A proximité de la salle de congrès il y aura place, à l'intérieur et à l'extérieur, pour plus de 200 voitures, avec un service de chauffeurs.



"Les enfants disent adieu au soleil". — Il existe une bien jolie coutume en Allemagne du Nord: chaque année, les petits citadins et campagnards prennent congé de l'été, et défilent à travers rues, champs et bois, un lampion multicolore à la main, en fredonnant de vieilles chansons populaires dites "aux lampions". Et ce défilé est organisé à la fin de l'automne pour dire adieu au soleil.

Conférence sur la Grèce à la Société d'étude

Une conférence sur la Grèce est au programme de la prochaine réunion de la Société d'étude et de conférence, mardi, le 4 décembre, à l'hôtel Windsor, à deux heures quart. Le conférencier invité est M. Demetrios Coulourides, Consul de Grèce à Montréal depuis 1943.

Horaire de la radio CBF

11.15—Vies de femme
11.30—Les yeux troublés
11.45—Radio-journal
12.00—Jeunesse d'aujourd'hui
12.15—Les visages de l'amour
12.30—Le réveil rural
12.45—Tu es où, chez toi?
12.55—Signal-sonnerie
1.00—Radio-journal
1.15—Heures du dessert
1.30—Cartes sur table
1.45—Nouvelles sportives
1.55—Une demi-heure avec...
2.00—Radio-journal
2.15—Les champions de la maison
2.30—Le Bel Age
2.45—Radio-journal
2.55—Les chefs-d'œuvre de la musique
3.00—Radio-journal
3.15—Sur deux plages
3.30—Rythmes d'Amérique
3.45—Météo-magazine
3.55—Nouvelles sportives
4.00—Radio-journal
4.15—Les aventures de Tintin
4.30—Picotin
4.45—L'île déserte
4.55—Radio-journal
5.00—Psychologie de la vie quotidienne
5.15—Capital et travail
5.30—Le Petit ensemble vocal
5.45—Les Affaires de l'Etat
5.55—Radio-journal
6.00—La revue des arts et des lettres
6.15—Sur toutes les scènes du monde
6.30—Trente minutes d'information
6.45—Radio-journal
6.55—Nouvelles sportives
7.00—Radio-journal
7.15—Aux portes de la nuit
7.30—Blues et sonnettes
7.45—Radio-journal
7.55—FIN DES EMISSIONS

L'EAU D'EVIAN

L'Eau de la source Cachat provient d'une nappe souterraine issue de massifs alpestres. Le lit de cette nappe est formé par des roches d'origine glaciaire. Son plafond est protégé par une très épaisse couche d'argile qui limite les infiltrations et permet ainsi au cours de sa lente filtration sous pression au contact des sables glaciaires d'acquiescer des ions calcium et magnésium ainsi que des oligo-éléments. Sa légèreté et sa diffusibilité la rendent recommandable comme eau digestive et le coupage du lait du bébé.

buvez l'eau d'EVIAN

SOURCE CACHAT

"La plus forte vente mondiale"

En vente chez votre pharmacien

ROBERT & FILS LEE

Agence générale pour le Canada
688, rue Boyer, Mt. - CR. 4-2568

À L'OCCASION DES FÊTES DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN

Le Vin Rosé d'Anjou Royal de Neuville

se rappelle à votre souvenir. Pour vos cadeaux et aussi pour vos célébrations en famille ou entre amis.

IL FERA LA JOIE DE TOUS

En vente dans tous les magasins de détail et de gros de la Régie des Alcools



Discutant de l'organisation du dîner-dansant annuel de Loyola, à la salle de bal de l'hôtel Ritz-Carlton, samedi, le 8 décembre, on reconnaît ici, M. J. Ralph Bourassa, président général de la soirée, Mmes R.J. Brodrick, Brendan O'Connor et Timothy Slattery, présidente du comité féminin.

CE SOIR ÉCOUTEZ LES AFFAIRES DE L'ÉTAT

7.15 P.M. CBF

HON. ALVIN HAMILTON
MINISTRE DE L'AGRICULTURE

L. J. PIGEON
M.P.
SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE

Le Parti Progressiste-Conservateur

CE SOIR VOYEZ ET ENTEDEZ LES AFFAIRES DE L'ÉTAT

7.45 P.M. CANAL 2

HON. ALVIN HAMILTON
MINISTRE DE L'AGRICULTURE

L. J. PIGEON
M.P.
SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE

Le Parti Progressiste-Conservateur

1 DECEMBRE CBFT — Canal 2

12.00 Musique
12.35 Téléjournal
1.00 LONG MÉTRAGE
"Jeunesse triomphante" avec Priscille Lenoir et John Garfield.
Drame social.
3.00 Votre cuisine, Madame
3.15 Votre enfant, Madame
3.30 Revue de la maison
4.00 Bobine
4.30 La Boîte à surprise
5.00 Radisson
5.30 Marcus
5.45 Ce soir ou jamais
7.15 Les Affaires de l'Etat
7.30 Mes trois fils
8.00 Les Belles histoires des pays d'en haut
8.30 La poule aux oeufs d'or
9.00 Dans tous les cantons
9.30 Histoire vécue
10.00 Téléjournal
10.15 Commentaire
10.22 Nouvelles sportives
10.30 Temps présent
11.00 CINÉMA
"Un petit homme" comédie burlesque.
CFMT-TV, Canal 10
10.30 Coquet musical
12.15 Ouverture - Horaire

HORAIRES DE L'ÉMISSION

11.00 La ronde des sports
11.10 CINÉMA
"Marie, Chaperline" avec Madeleine Renaud, Jean Gabin et J.-P. Aumont. Comédie d'animation.
12.40 FERMETURE
CBMT — Canal 5
1.07 Today on CBMT
1.10 News & Weather
1.15 Montréal Matinée
2.00 Chez Hélène
2.15 Nursery School Time
2.30 Mysterions
2.45 Friendly Giant
3.00 Loretta Young Show
3.30 Take Thirty
4.00 Scariett Hill
4.30 Ichabod and Me
5.00 Rastle Zivvie
5.30 This Living World
6.00 Festival
6.30 CBC TV News
6.45 Sports with D. Smith
7.01 Seven-O-One
7.30 Don Messer's Jubilee
8.00 Danny Thomas
8.30 Garry Moore Show
9.30 Festival
11.00 CBC TV News
11.15 Viewpoint
11.21 Final Edition News
11.31 Monday Night Revival
11.35 "Sweethearts"

Même les réunions sans prétention gagnent à être pensées d'avance

Les jeunes s'amuseant davantage quand une petite soirée est préparée

Les jeunes aiment aller à une réunion. Et la plupart d'entre eux aiment aussi à recevoir — pourvu qu'ils n'aient pas à travailler trop fort. Mais c'est possible et, avec un peu de prévoyance, tout le monde peut s'amuser.

Un enfant bien avisé consultera ses parents avant de choisir un certain soir pour la réunion: il est nécessaire que tout le monde soit libre ce soir-là.

Il est assez facile de s'entendre avec des parents, mais c'est une bonne idée de s'assurer à l'avance qu'ils approuvent vos projets pour la réunion. Ainsi danser dans le vivier peut soulever des objections — surtout s'il faut rouler le tapis et décaler les meubles.

Rappelez-vous aussi qu'une maison ordinaire ne peut contenir qu'un certain nombre de personnes. Si les invités sont trop nombreux, on se croirait dans un sous-sol d'au-bains. De dix à seize invités semble être un nombre raisonnable pour une réunion. Autrement, il n'y aura pas de place pour se remuer et s'amuser.

Sans imposer un programme rigide il est bon qu'un programme d'amusements soit tenu de même prévu. Peut-être

qu'un de vos invités est un bon mime-improvisateur. Un autre est peut-être un dessinateur habile et rapide. Certains groupes aimeront à pratiquer la conversation anglaise et vous pourriez alors inviter votre professeur d'anglais pour traduire. Les professeurs d'anglais eux aussi, aiment à recevoir des invitations.

Quand vient l'heure des rafraîchissements, les eaux gazeuses sont toujours les bienvenues — et la raison de cette préférence n'est pas difficile à découvrir. C'est que le goût exquis de ces breuvages pétillants se mêle parfaitement à toutes sortes d'aliments et de mets.

Rhumes, Maux de Tête, Douleurs Arthritiques, Névralgies, Rhumatismes, Malaises Fiévreux, La Grippe, Maux de Dents. TRÈS VITE SOULAGÉS AVEC ANTALGINE.

Antidouleur bien connu employé par des milliers de personnes. Demandez et exigez ANTALGINE.

En vente partout. (8)

ANTALGINE

Grapho-analyse

SOUPIRS ET SOURIRES —

Comme vous prenez soin de ne pas m'indiquer votre sexe, ce qui est peu décelable dans l'écriture, des hommes ayant des qualités féminines — et vice-versa —, je choisis le sexe féminin au risque de fausser cette analyse.

Vous êtes ordonnée et méthodique. Sensible plus que vous ne voulez le paraître et manquant au fond de confiance en vous, vous vous êtes repliée sur vous et vous avez composé un personnage à l'extérieur froid.

Préoccupée d'abord de vous-même, vous êtes peu altruiste et vous n'essayez pas de vous mettre à la place des autres, envers lesquels vous êtes exigeante, comme vous l'êtes envers vous d'ailleurs.

Vous avez un caractère renfermé, compliqué. Vous manquez de spontanéité, de naturel, de simplicité, et vous dissimulez des choses quand vous pensez qu'elles peuvent vous nuire.

Vous êtes désireuse de produire un bon effet sur les personnes qui vous approchent et vous êtes attentive à leur opinion plus qu'à vous montrer telle que vous êtes en réalité. Vous êtes méfiante.

Vous êtes idéaliste, mais il semble que votre jugement soit faussé sur certains points. Vous avez des idées étroites. Vous êtes volontaire, courageuse, capable d'une action constante et ferme, fidèle à vos opinions. Vous êtes prudente dans vos entreprises. Vous arrivez à ce que vous voulez.

Vous êtes peu épanouie, et la contrainte que vous exercez sur votre personnalité vous expose à de la nervosité dans les moments de fatigue.

Noëlle AUDET.

BIRKS JOAILLIERS

Chaine de clés or jaune 18 carats 155.00

Stylographe à bille Parker "61" or jaune 14 carats 75.00

Ensemble de boutons de chemise or blanc 14 carats et perles de culture noires 75.00 l'ensemble

Boutons de manchettes assortis 75.00 la paire

Briquet or jaune 18 carats 22.50

Des cadeaux précieux... tout à fait conformes à la tradition Birks d'excellence dans le dessin et la fabrication, avec, en plus, ce cachet de distinction recherché de tout homme bien mis.

De nos ateliers de bijouterie

Plan budgétaire BIRKS

CARRÉ PHILLIPS — DORVAL — ROCKLAND

Le magasin du Carré Phillips est ouvert jusqu'à 9 heures les jeudis et vendredis soirs.

La C.L.I.O.A. est contre un programme de pension obligatoire

potins financiers

Les Bourses de Montréal, Toronto, Londres, N.Y. et Paris, ainsi que les marchés du blé de Winnipeg et de Chicago étaient fermés comme de coutume, samedi, d'où l'omission des tableaux réguliers ce matin dans nos pages financières.

Sisco ferait, au début de cette semaine, une offre à une compagnie de pétrole.

Il ressort du bulletin de décembre de The Bank Credit Analyst, publié par Bolton, Tremblay & Company, que "les conditions actuelles des affaires seraient de bon augure pour 1963 et tout porterait à croire que l'économie nord-américaine connaîtra une reprise durant le dernier semestre de l'an prochain". Dans de telles circonstances, une consolidation des prix à la bourse semble plausible pour le début de l'an nouveau, suivi d'un essor dynamique en 1964 et au-delà. De telles perspectives, en ce moment d'attitude neutre à la hausse, ne peuvent qu'influer heureusement sur le sentiment spéculatif, déjà enthousiasmé par les avancées récentes.

Sur 67 firmes membres de la Bourse de Montréal, il y en aurait 27 qui seraient aussi membres de la Bourse de Toronto. Sans précher pour l'esprit de clocher, il nous semble qu'un tel pourcentage est quelque peu élevé.

C'est demain soir que M. Paul Richer La Flèche, B.Sc., sociologue, directeur des relations extérieures des Bourses de Montréal et Canadienne, donnera un cours sur la bourse à l'université Laval, de Québec, en collaboration avec son département d'extension de l'enseignement, à la suite d'ententes avec la Bourse et l'IDAC.

Les actionnaires de Mattagami Lake Mines, inscrits aujourd'hui dans les livres de la compagnie, auront le droit de souscrire à 1 unité comprenant \$100 d'obligations à revenu garanti 6%, série A, ainsi que 4 actions de la compagnie pour chaque 40 actions détenues.

On pourra transiger à partir de ce matin sur la Bourse Canadienne sur les nouvelles actions de John Wood Industries Ltd.

C'est ce matin à 11 heures qu'aura lieu au siège social de la Banque de Montréal la tenue de sa 145ième assemblée annuelle.

Ce sera jeudi soir à 6 p.m. qu'aura lieu, au Montreal Club, le 5ième dîner de la saison 1962-63 de The Montreal Institute of Investments Analysts. Les membres auront le plaisir d'entendre MM. Fred H. Ernst, gérant général de la compagnie Miron Limitée et M. C.W. Seale, secrétaire-trésorier de la même entreprise, leur parler des activités de cette compagnie.

La C.S. de Hauteville et Hampstead emprunteront sous peu.

Des souscriptions seront reçues jeudi le 6 décembre 1962 pour \$120,000,000, en bons du Trésor du gouvernement du Canada, datés et émis le 7 décembre 1962. Sur ce montant \$95,000,000, seront des bons à 91 jours et \$25,000,000, seront des bons à 182 jours, \$130,000,000, de bons du Trésor en cours atteignant leur échéance le 7 décembre 1962.

M. Stanley Chalmers, un des associés de la firme McCuaig Bros. & Co. a été élu le 28 novembre membre de la Bourse de Montréal.

NOMINATION À DOMTAR



M. S. Thomas Norton

DOMTAR Newspaper Limited a le plaisir d'annoncer la nomination de M. S. Thomas Norton au poste de gérant des ventes du district Québec-Maritimes pour la Division du Papier-Journal et des Cartonnages. DOMTAR Newspaper Limited est une filiale de Dominion Text & Chemical Company, Limited.

Foundation Co of Canada Limited

A élu deux nouveaux administrateurs

MM. R. F. Shaw, Ing.P., W. E. Hickey, B.Sc., Ing.P. et H. L. Healey, M.B.E., ont été élus au conseil d'administration de la Foundation Company of Canada Limited succédant à MM. J. D. Barrington, W. F. James et Graham Morrow, démissionnaires.

M. Shaw est au service de la Foundation de 1937 et a détenu plusieurs postes importants tant au service de génie qu'à l'administration. Il fut nommé vice-président en 1953, vice-président exécutif en 1958 et président en 1962. M. Hickey est vice-président exécutif et directeur des services de génie de la Foundation à laquelle il se joignit en 1946. M. Healey est président de Leathair Cartage Limited, Hamilton, et président de Hogg, Robinson and Capel-Cure (Canada) Ltd. Il est également administrateur de Noranda Mining Corp. Ltd., Kerr-Addison Gold Mines Ltd., The F. W. Fearman Co. Ltd., G. W. Robinson Co. Ltd., Huron and Erie Mortgage Corp., Canada Trust Co. Ltd., Corporate Investors Ltd., The Mining Corp. of Canada Ltd., Slater Steel Industries Ltd., et Canadian Reinsurance Co. Il fait aussi partie du conseil des gouverneurs de la Stratford Festival Foundation et de l'université McMaster.

À noter...

Metachewan Canadian Gold Mines Limited inscrira aujourd'hui sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal 5,000,000 d'actions, dont 4,167,798 sont émises et en circulation. La compagnie a été incorporée en vertu des lois de l'Ontario, en mai 1922. Son siège social se trouve à la suite 432, 12 est rue Richmond, Toronto 1, Ontario. The Guaranty Trust Company of Canada et de Toronto est le registraire et l'agent de transfert. Son symbole est "MCG".

Depuis le 1er décembre le prix de souscription des "warrants" de Spartan Air Service Ltd est de \$4.50 au lieu de \$3.50.

Pacific Petroleum a fait le 28 novembre 1962 une offre d'actions à Bailey Selburn Oil & Gas Ltd. L'offre peut être acceptée en effectuant la livraison des certificats entre les mains de la Montreal Trust Company à ses bureaux de Montréal, Toronto, Calgary ou Vancouver. Cette offre est sous réserve de son acceptation par les détenteurs d'au moins 1,000,000 d'actions des classes A et B en circulation, avant la fermeture des affaires le 28 janvier 1963.

Dès 1.00 a.m. le 1er décembre, le prix de souscription des "warrants" de Spartan Air Services sera de \$4.50 au lieu de \$3.50, selon l'avis qui vient d'être donné à la Bourse Canadienne.

5,000,000 d'actions, d'une valeur au pair de \$1.00 chacune, de Metachewan Canadian Gold Limited, dont 4,167,798 sont émises et en circulation, seront négociables sur la Bourse Canadienne à l'ouverture de cette dernière aujourd'hui.

M. John C. Cowans, un des administrateurs de Molson & Co. Ltd vient d'être élu membre de la Bourse de Montréal.

L'accord financier, conclu le 28 mai 1962 entre Orchan Mines et Noranda Mines Ltd a été amendé en vertu d'une entente en date du 9 novembre 1962. La date du 10 décembre 1962 a été remplacée par celle du 10 mars 1963 et celle du 31 décembre 1962 par celle du 1er avril 1963.

Consolidated Paper Corp. a aussi déclaré un "extra" de 20 cts l'action, en plus du dividende régulier de 50 cts par trimestre, tous deux payables le 15 janvier aux actionnaires inscrits le 7 décembre.

Dans notre pays

Les compagnies d'assurance-vie du Canada soutiennent qu'on devrait satisfaire des besoins plus urgents des Canadiens avant de faire l'expérience d'un programme supplémentaire pour les vieillards en surplus du programme actuel de sécurité de la vieillesse.

Dans sa nouvelle brochure intitulée "Sécurité de la vieillesse — quelques questions et réponses", la Canadian Life Insurance Officers Association se prononce résolument contre de récentes propositions en faveur d'un programme de pension obligatoire, en particulier de celui qui s'inspire du programme américain et qui prévoit des indemnités progressives. Au lieu de cela, dit la C.L.I.O.A., nous devrions accorder "la présence" dans le domaine du bien-être à la maison, sur les nouveaux programmes en faveur des personnes qui souffrent d'incapacité permanente et des veuves qui ont des enfants, sans qu'elles aient à subir des enquêtes sur leurs moyens de subsistance.

L'examen des programmes gouvernementaux en faveur des vieillards dont il est fait mention dans la brochure porte sur ce que le Canada et les États-Unis font dans ce domaine, sur les nouveaux programmes proposés au Canada, sur le coût du programme actuel et des programmes suggérés pour les Canadiens et sur les programmes pour les survivants et les invalides. Il traite également de la législation proposée en Ontario relativement aux pensions transférées. En comparant les programmes canadiens et américains en faveur des vieillards, la brochure de la C.L.I.O.A. souligne que même si le programme de sécurité sociale des États-Unis a apporté des avantages appréciables à plusieurs Américains, il n'est pas aussi juste, aussi facile et aussi peu onéreux à administrer, même pas aussi profitable que le système actuellement en vigueur au Canada.

La brochure rappelle qu'on a institué le programme canadien en 1952, avec l'appui de tous les partis politiques et des compagnies d'assurance-vie. Le programme américain date de 1935 alors qu'il y avait peu de caisses de retraite privées. La plupart des gens croient que le système américain accumule un actif en vue de payer des rentes comme cela se pratique pour les caisses de retraite privées. Il manque actuellement \$80,000 millions au fonds américain pour remplir ses obligations auprès des rentiers actuels, et si l'on tient compte des obligations envers d'autres personnes, le passif non consolidé s'élève à \$320,000 millions.

Selon le programme canadien de rente uniforme, le pauvre obtient autant que le riche. Selon le système américain de contributions basées sur le salaire, les petits salariés reçoivent les plus faibles rentes. Faut-il insister, le Canada accorde déjà aux petits salariés une rente plus généreuse que la rente américaine. La rente moyenne des États-

Unis s'établit à \$68 par personne, comparativement à \$65 au Canada. Mais si on considère la dépense moyenne du consommateur, la prestation américaine ne représente que 44 pour cent de ce qu'une personne dépense par mois tandis que la prestation canadienne équivaut à 59 pour cent.

Pour cette raison et pour d'autres énumérées dans sa brochure, la C.L.I.O.A. croit que le Canada possède actuellement le mieux adapté à ses besoins. Mais l'Association est d'avis que deux groupes de personnes requièrent de l'aide: (1) toutes les personnes incapables de travailler par suite d'incapacité permanente et (2) toutes les veuves ayant des enfants à leur charge.

La C.L.I.O.A. soutient que le pays devrait d'abord s'intéresser à ces besoins. "Si on doit dépenser plus d'argent au domaine du bien-être, les compagnies d'assurance-vie sont d'avis qu'on devrait accorder la présence à ces groupes en leur accordant de droit les avantages d'un programme d'indemnités de base uniformes."

DIVIDENDES

Par la Presse Canadienne

Preston Mines Ltd., actions ordinaires, 40 cents, le 19 décembre, enregistrement le 28 novembre.

Algom Mines Ltd., actions ordinaires, 30 cents, le 17 décembre, enregistrement le 28 novembre.

Silknet Ltd., actions ordinaires, 25 cents, plus 25 cents, actions privilégiées, 50 cents, le 14 décembre, enregistrement le 30 novembre.

Canadian Celanese Ltd., 35 cents l'action ordinaire plus un boni de 15 cents, 25 cents l'action privilégiée de \$1 et 43 1/2 cents l'action privilégiée de \$1.75, 31 décembre, inscription 30 novembre.

Crown Zellerbach Corporation 45 cents en devises américaines l'action ordinaire, 2 janvier, inscription 10 décembre.

Gatineau Power Company \$1.25 l'action privilégiée cinq pour cent; \$1.38 l'action privilégiée 5 1/2 pour cent; 45 cents l'action ordinaire plus un dividende spécial de 45 cents consistant en un montant en argent de 44 cents plus une action de la compagnie qui doit être bientôt constituée en vue de prendre à sa charge l'actif que la société possède hors du Québec.

Imperial Life Assurance Company of Canada, 75 cents l'action ordinaire, 1er janvier inscription 4 décembre.

Imperial Oil Ltd., dividende trimestriel de 30 cents plus un boni de 20 cents, 27 décembre, inscription 3 décembre.

Ontario Steel Products Ltd., 15 cents l'action ordinaire et \$1.75 l'action privilégiée, 15 février, inscription 15 janvier.

Renabie Mines Ltd., 10 cents l'action ordinaire, 15 décembre, inscription 3 décembre.

Les revenus de la ferme atteindraient un sommet au cours de cette année

Selon la Banque de Commerce Canadienne Impériale

La plupart des fermiers au Canada ont profité d'une bonne année. Les revenus en argent de la ferme, pour 1962, sont prévus à un niveau élevé et pourraient même atteindre un record, d'après la Banque Canadienne Impériale de Commerce, dans une nouvelle publication dans la Lettre commerciale de novembre.

En analysant l'agriculture à travers le Canada, la Lettre commerciale déclare: "Malgré les déceptions dans certains domaines... la production agricole en général a été bonne, la production de l'élevage s'est maintenue très bien aussi et les conditions du marché ont été raisonnablement favorables."

Un fait important pour 1962 fut la récupération par les régions des Prairies des pertes subies par la sécheresse sévère de l'année dernière. La récolte de blé dans les Prairies fut de 538 millions de boisseaux, soit plus que le double de la production de l'an dernier et la plus grosse récolte depuis 1956.

"Le Canada continue d'être l'exportateur le plus important de blé et de farine de blé sur une base commerciale, ayant réussi à trouver avec succès de nouveaux débouchés pour remplacer la diminution des ventes sur ses marchés traditionnels," ajoute la Lettre commerciale.

Les exportations canadiennes, au cours de l'année de récolte 1961-62, se chiffraient à 357.9 millions de boisseaux, soit un chiffre légèrement plus élevé que l'année précédente et de 21 pour cent plus élevé que la moyenne des dix dernières années. Bien que les ventes au Royaume-Uni aient diminué depuis la guerre, ce marché fut encore le plus important acheteur de blé canadien en 1961-62 (85.9 millions de boisseaux). La Chine fut le deuxième plus important client (72 millions de boisseaux) et le Japon, troisième (49.1 millions de boisseaux).

La plupart des pays qui produisent du blé ont eu ou prévoient de bonnes récoltes cette année, cependant, et la Lettre commerciale ajoute: "il est possible que cette récolte plus importante dans le monde augmente les difficultés de la vente au cours de l'année prochaine."

La transition de l'agriculture canadienne, en général, a été mentionnée par les chiffres du recensement de 1961. La grande moyenne des fermes canadiennes a augmenté au cours de 40 ans, de 198 acres à 350 acres et en 20 ans seulement, la consolidation des plus petites fermes en grands établissements a causé une réduction par un tiers du nombre des fermes. Lors du

récent recensement, le nombre était de 480,903.

La main-d'œuvre sur la ferme a diminué de moitié depuis 1939 à un total de 674,000 personnes. Cependant la production agricole totale a été maintenue à un niveau élevé, grâce à une plus grande efficacité dans l'emploi de la main-d'œuvre et par un plus grand usage de capitaux, sous forme de machines et d'aménagements spécialisés.

"Le plus grand usage de capital sur les fermes et les propriétés d'un grand nombre d'opérations agricoles, ont été reflétés dans les opérations de la Corporation du crédit agricole et dans son prédécesseur, le Bureau canadien des prêts agricoles," dit la Lettre commerciale. "Le total des prêts inscrits dans les livres de la Corporation du crédit agricole, au 31 mars 1962, dépassa de \$212 millions dont deux tiers ont été accordés au cours des cinq années précédentes."

Ces prêts sont à longue échéance, et servent surtout à l'achat de terrains et le paiement de créances de terrains acquis. En plus, les prêts d'amélioration pour les fermes par les banques privées se chiffraient à un total de \$233 millions à la fin de septembre, et d'autres prêts aux fermiers par les banques privées actuellement se chiffrent à \$332 millions.

Voilà les faits indiqués dans la Lettre commerciale au cours de son analyse sur la récolte en 1962: des récoltes satisfaisantes sont survenues pour les gros grains et le fourrage et la plupart des récoltes de légumes; peu de changements sont survenus dans la production des fruits. Une légère augmentation eut lieu dans les ventes de volailles et d'œufs. Une augmentation importante a eu lieu dans la consommation du beurre, de sorte que le taux d'accumulation des stocks de beurre a diminué. Une légère diminution des récoltes de tabac est survenue à

Cours de l'or

PARIS. — Le napoléon ancienne pièce d'or française de 20 francs, cotait 40.80 NF hier sur le marché libre de l'or français. L'aigle, pièce américaine de \$10 cotait 104.20 NF.

LONDRES. — Cote de l'once d'or fin en argent américain sur le marché européen: \$35.07 1/2 à l'achat et \$35.09 1/2 à la vente. Prix de l'once de Troyes à la Bourse londonienne: l'ingot \$35.08 17-100 250 shillings, 3/4 pence.

la suite de grêle et de dommages par le gel.

"Un facteur spécial peu relié à la production agricole comme tel, a aidé à améliorer la condition des fermiers cette année," déclare la Lettre commerciale. "Le déclin graduel, continu dans la valeur à l'étranger du dollar canadien, au cours des premiers mois de l'année, culminant en un tarif d'échange fixe, paritaire, dans les limites de 92 1/2 cents en monnaie américaine, le 2 mai, a amélioré la position concurrentielle de la production agricole canadienne sur le marché mondial et a causé des prix domestiques plus élevés pour certains produits agricoles."

Bien que l'on prévoit pour les fermiers un revenu au comptant excellent, il n'est pas certain que le revenu net soit proportionnel. En effet, par suite de l'augmentation du prix de revient des opérations de la ferme, le revenu net a une tendance à diminuer comme pourcentage du revenu en argent. Plusieurs mesures gouvernementales, y compris l'aide accordée aux produits agricoles, visant à encourager la stabilité dans le domaine de l'agriculture.

La Compagnie de Téléphone Bell du Canada

AVIS DU 315^e DIVIDENDE
Un dividende trimestriel de cinquante-cinq cents par action a été déclaré et sera payable le 15^e jour de janvier 1963, aux actionnaires inscrits dans nos livres à la fermeture des bureaux le 14^e jour de décembre 1962.

Montreal, le 28 nov. 1962
Le secrétaire,
S. C. SCARBOROUGH



GEOFFRION,
ROBERT &
GÉLINAS, CO.

Membres de
Bourse de Montréal • Bourse Canadienne • Bourse de Toronto

MONTREAL
129 ouest, rue St-Jacques
80 ouest, rue Jean-Talbot
CHICOUTIMI

FILS PRIVÉE AVEC NEW-YORK, TORONTO ET LES SUCCURSALES

ANNONCE DE LA FUSION DE

McCUAIG BROS. & CO.

et

DOHERTY ROADHOUSE & CO

McCuaig Bros. et Doherty Roadhouse sont heureux d'annoncer que la fusion de leurs deux compagnies se fera le 1er décembre 1962. Cette nouvelle société fera affaires sous la raison sociale de

DOHERTY ROADHOUSE & McCUAIG BROS.

335 Bay Street, 276 ouest, rue St-Jacques,
Toronto 1, Ontario. Montréal 1, P. Q.

Membres des Principales Bourses Canadiennes
ainsi que de

L'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières

Associés: D. M. Doherty, H. R. McCuaig, J. M. Rogers, C. M. Williams

D. G. Bannerman, John Fairlie, R. F. Meredith
W. Gordon Chalmers, D. G. Gardner, W. J. O'Connor, Jr.
S. Chalmers, W. S. Gray, Jack Purcell
J. Colquhoun, Philip N. Holtby, J. K. Ringland
Violet H. Cook, Chas. T. Hughes, George T. Roadhouse
Norman A. Cox, Mathew G. Ibbotson, G. M. Tapp
C. B. Dixon, W. H. Jacobs, Allan H. Turney
Eric T. Donnelly, Clifford T. Low, J. W. Cochrane (Limitée)
Colin F. Maass

SUCCURSALES

QUEBEC
Montréal
276 ouest, rue St-Jacques
1420 rue Windsor

ALBERTA
Calgary
Lethbridge

COLOMBIE-BRITANNIQUE
Vancouver
Trail

ONTARIO
Halleybury
Kirkland Lake
North Bay
Ottawa
Owen Sound
Port Arthur
Sudbury
Timmins
Toronto
335 Bay Street
1100 Bloor St. W.
111 St. Clair W.
1882 Weston Road

Communications directes

Entre toutes les succursales et New-York, Seattle, San Francisco, Los Angeles.

Des commentaires sur le marché

A chaque quinzaine, nous publions des commentaires fort à point sur les nouvelles financières courantes. Ils font ressortir les principales fluctuations du marché et ils couvrent passablement ce qui est en vedette dans le domaine du placement. Ce bulletin est une mine de renseignements et il est de lecture facile.

Sur demande, nous vous en ferons parvenir une copie, avec plaisir.

R. A. DAISY & COMPANY LIMITED

Membres des
Bourse de Montréal Bourse Canadienne
Bourse de Toronto
L'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

1010 CÔTE DU BEAVER HALL, MONTRÉAL

Service français—Pierre Lacroix
Téléphone 861-9143

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Durocher, Rodrigue & Cie Ltée favorisé de l'émission de \$325,000 de Chibougamau

La ville de Chibougamau, comté d'Abitibi-Est, a vendu, récemment, à Durocher, Rodrigue & Cie Ltée, une émission de \$325,000 d'obligations remboursables en séries en dix ans, au prix de 97.477. L'émission comprend \$50,000 de titres à 5 1/2% 1963-67 et \$275,000, à 6% 1968-72. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 6.3627%. L'emprunt comporte un solde de \$208,000, à renouveler en 1972 pour un terme additionnel de dix ans. Datées du 1er décembre 1962, les nouvelles obligations échoient en séries du 1er décembre 1963 au 1er décembre 1972 inclusivement. Elles ne sont pas rachetables par anticipation. L'emprunt est contracté pour la construction de trottoirs, pour des travaux de pavage, l'achat d'équipement, etc. L'évaluation impossible de la ville, pour 1963, s'élevait à environ \$13,000,000, y compris \$7,000,000 pour les compagnies. Le 31 décembre 1961, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait par \$988,000, dont \$222,500 pour les services publics. Ces chiffres ne sauraient comprendre l'émission de \$258,500 datée du 1er novembre 1961.

Du Pont de Canada Ltd donne un bel exemple en octroyant des bourses d'étude

La compagnie Du Pont de Canada a annoncé ces jours-ci quelle continuait, au cours de l'année académique 1963-64, son programme de bourses d'études visant à aider au perfectionnement de l'enseignement des sciences et des mathématiques dans les écoles secondaires. Voilà un bel exemple qui devrait être suivi par toutes nos entreprises. Aux termes de ce programme qu'elle a institué en 1956, la compagnie offre 15 bourses d'une valeur de \$1,800 par l'entremise des 10 universités qui y participent et qui choisissent elles-mêmes les boursiers. Les bourses peuvent être accordées de trois façons: comme bourses de pédagogie de \$1,500 pour les étudiants qui se destinent à l'enseignement des sciences ou des mathématiques; 2) comme bourse de \$1,500 pour des professeurs de sciences ou de mathématiques qui désirent suivre des cours de perfectionnement; 3) sous la forme de cinq bourses de \$300 chacune destinées à permettre à des professeurs d'écoles secondaires de suivre des cours supplémentaires de sciences ou de mathématiques durant l'été. Pour chaque bourse de \$1,500 accordée, la compagnie verse \$300 de frais d'administration à l'université. Si le bénéficiaire d'une bourse de \$1,500 est marié, la compagnie augmente sa subvention de \$600. Le groupe de boursiers de cette année représente toutes les régions du pays, de Vancouver à Lunenburg (N.E.); on en compte même un de Trinité. Depuis 1956, 123 professeurs et futurs professeurs ont bénéficié du programme de bourses de Du Pont, auquel participent les universités suivantes: Dalhousie, Nouveau-Brunswick, Laval, Montréal, McGill, Toronto, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique.

La ville de Lac Mégantic lance une émission de \$277,000 à 5 1/2% et 6%

La ville de Lac Mégantic, comté de Frontenac, a vendu, récemment, une émission de \$277,000 d'obligations remboursables en séries en quinze ans, au prix de 97.705, à un syndicat composé de Banque Provinciale du Canada, Bélanger Inc., Laurent & Veillet Inc. et Morgan, Ostiguy & Hudson Ltée. L'émission comprend \$51,500 de titres à 5 1/2% 1963-72 et \$225,500 à 6% 1973-77. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 6.2152%. L'emprunt comporte un solde de \$186,000, à renouveler en 1977 pour un terme additionnel de quinze ans. Datées du 1er décembre 1962, les nouvelles obligations échoient en séries du 1er décembre 1963 au 1er décembre 1977 inclusivement. Elles ne sont pas rachetables par anticipation. L'emprunt est contracté pour la construction d'un hôtel de ville. L'évaluation impossible de la ville, pour 1962, s'élève à \$8,697,100, y compris \$1,349,450 pour les compagnies. Le 31 décembre 1961, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait par \$2,324,100, dont \$1,815,196.42 pour les services publics.

Doherty Roadhouse & McCuaig Bros a débuté officiellement sous sa nouvelle raison sociale le 1er décembre

Depuis le 1er décembre 1962, la fusion entre les firmes d'agents de change McCuaig Bros. & Co de Montréal, membres des Bourses Canadienne et de Montréal et membres de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, et Doherty Roadhouse & Co, de Toronto, membres de la Bourse de Toronto, est un fait accompli. Ces deux maisons financières sont maintenant désignées sous la raison sociale de Doherty Roadhouse & McCuaig Bros. Comme on sait, sans doute, ces deux maisons étaient en relations étroites depuis plusieurs années et leur amalgamation est, en quelque sorte, la conséquence logique de leur expansion. Comme la nouvelle firme maintiendra à la disposition du public 18 succursales, réparties non seulement en Ontario et dans le Québec mais, même dans l'ouest canadien et jusqu'à Vancouver, elle aura donc un caractère véritablement national, particulièrement si elle maintient la politique de McCuaig Bros. de publier dans les 2 langues officielles du Canada toute littérature de nature à intéresser les spéculateurs et les investisseurs, français ou anglais. Comme elle maintiendra des représentants sur les parquets de toutes les bourses canadiennes, elle sera donc en mesure d'exécuter sur-le-champ toutes les commandes d'ou qu'elles viennent, au plus grand bénéfice d'une clientèle nombreuse, mais toujours exigeante, comme le sont tous ceux qui transigent sur les valeurs mobilières.

MARCEL CLEMENT

(Cours fourni par
la Presse Canadienne)

BOURSE DE NEW YORK

La Coupe Grey (encore) à Winnipeg

Au gré du SPORT

Par JEAN-PAUL COFSKY

Halter ou Barabbas...

L'on en parlera longtemps et tous les arguments pour ou contre, bons ou mauvais finiront par se perdre dans la brume, celle de Toronto devenue célèbre depuis samedi. La décision du commissaire Halter d'arrêter la joute de la coupe Grey et d'en remettre la fin à dimanche a soulevé l'ire de tout le monde... et son père! des joueurs, des deux gérants, des spectateurs à la TV canadienne, des spectateurs de la TV américaine, de toutes les femmes qui attendaient leurs maris, en voyage de "congrès" à Toronto, en ce désolant décembre 1er décembre de l'an 1962, et il va sans dire de tous ceux qui durent jouer les chiens de chasse dans les estrades, après l'annonce du sieur Halter... pour retrouver leurs talons de billets qui les autorisaient à revenir le lendemain pour voir 9 minutes de football. Si au beau milieu du tollé général quelqu'un avait eu l'idée saugrenue de s'approcher du micro et de lancer la question: "Qui voulez-vous qu'on vous livre, Halter ou Barabbas? Ce dernier s'en tirait une seconde fois et Halter serait mort ignominieusement... dans la brume!

Barabbas ou Fleming...

Samedi soir au forum les Black Hawks de Chicago rendaient visite au Canadien. La foule, sanguinaire comme toujours, avait hâte de voir l'un contre l'autre Fleming et Tremblay. Au mérite des deux instructeurs, Blake et Pilous, on doit dire qu'ils ont eu la sagesse de ne pas les laisser s'affronter plus souvent qu'ils ne le devaient. Sauf lors de quelques changements rapides alors que le jeu était en plein mouvement, on s'est abstenu de part et d'autre de les aligner l'un en face de l'autre. Pour le plus grand bien du hockey en général et celui de Fleming en particulier. Car au moindre incident la foule aurait fort bien pu lui faire un très mauvais parti. Le moindre incident en effet aurait pu tourner en émeute. Malgré tout, Fleming a trouvé moyen de se payer la tête des spectateurs une fois de plus. A un moment donné il a averti l'arbitre qu'un joueur du Canadien jouait avec un bâton brisé. L'arbitre se rendant compte de la situation imposa immédiatement une punition au coupable et Fleming tout souriant se dirigea vers le banc des siens. Un tollé général s'éleva aussitôt.

Le sourire sarcastique de Fleming se changea en geste provocant et il indiqua de la façon la plus claire possible au public... ce qu'il faisait de ses huées! Si à cet instant précis de la partie on avait demandé aux spectateurs: "Qui voulez-vous qu'on vous livre? Fleming ou Barabbas?" Ce dernier s'en sauvait encore une fois!

Gerry James ou Barabbas...

Et ce matin donc à Hamilton, ce qu'il doit s'en mordre des pouces, s'en délier des langues, s'en donner des coups de pieds... et pour cause. Car Hamilton a perdu 28 à 27... en fin de compte, surtout dû aux convertis manqués de Don Sutherland, lui qui toute l'année durant les réussissait les yeux fermés, mécaniquement, avec la nonchalance d'un robot. Ils ont perdu, surtout pas aux mains des Blue Bombers de Winnipeg, mais au pied... et au gauche en plus de ça — de Gerry James, qui dans la brume, les yeux fermés, a réussi tous les siens! et la question est toujours de mode; si on la posait ce matin à Hamilton: "Qui voulez-vous qu'on vous livre, James ou Barabbas?" James serait la réponse unanime... et Barabbas court toujours les rues...

Les résultats à B. B.

SAMEDI		TROISIEME COURSE	
Première course	C-3 Ambie — \$1,300	Bluet Scott	13.40 6.10 4.10
The Mighty Man	8.30 5.20 3.30	Lord Flight	3.60 2.90
Noble Scott	4.40 4.70	Buccara Bert	3.10
Sturdy Prince	4.10		
Temps 2:14.2		QUATRIEME COURSE	
DEUXIEME COURSE	C-3 Ambie — \$1,500	Danny's Ben	5.10 3.10 2.90
Kay Mac	6.50 4.10 3.10	King Express C	4.30 3.60
Gunner Prince	6.30 3.70	Mr. Waters	6.90
Dust Storm	6.30 3.70		
Temps 2:11		CINQUIEME COURSE	
Par double \$28.20		Quinnella	11.50 5.50
		C-2 Ambie — \$1,200	
		Sudmitte	22.70 8.00 3.50

COMPTABLES AGREES

Lucien Dahmé, C.A.		Jacqueline Paradis, C.A.	
Comptable agréé		Comptable agréé	
Edifice de La Sauvegarde		Edifice de La Sauvegarde	
152 est, rue Notre-Dame		152 est, rue Notre-Dame	
UN. 6-2681		Ch. 52, 53	
		UN. 6-2681 — DU. 1-0111	
Provost, Holte & Associés		VIAU & ROBIN	
Comptables agréés		Comptables agréés	
ROGER PROVOST, C.A.		LUCIEN D. VIAU, C.A.	
Syndic LIGERIE		H. LONEL ROBIN, C.A.	
ROLAND PROVOST, C.A.		JACQUES R. CHADILLON, C.A.	
GEORGES H. HOTTE, C.A.		ARMAND H. VIAU, C.A.	
2596, boul. Rosemont		I. SERGE GÉVAIS, C.A.	
RA. 2-1109		PO. 9-3871*	
MAURICE BUSSIERES, C.A.		E. H. Knight & Co.	
1400, Girouard		Comptables agréés	
PR. 4-7410		M. SAMSON, O.B.E., C.A.	
St-Hyacinthe		L. BON COTE, C.A.	
		H. BOURGEOIS, C.A.	
		ALBERT GARNIER, C.A.	
		BENJAMIN S. GARNIER, C.A.	
		PIERRE CHOUINARD, C.A.	
		GILLES TRAHAN, C.A.	
		L. DE G. PAGE, C.A.	
		PAUL GONTHIER, C.A.	
		LUCIEN P. BELAIR, C.A.	
		JEAN LACROIX, C.A.	
		DOUGLAS H. COTÉ, C.A.	
		RAYMOND FORTIER, C.A.	
		PIERRE AUGER, C.A.	
		DOMINIQUE BELL, C.A.	
		PIERRE BARRY, C.A.	
		R. COULLEAU, C.A.	
		G. TREMBLAY, C.A.	
		MARIE GAUTHIER, C.A.	
		JEAN ROUSSEAU, C.A.	
		G. A. ROUSSEAU, C.A.	
MONTREAL		QUEBEC	
Consults: MAURICE CHARTRE, C.A. - A. EMILIE BEAUVAIS, D.S.C., C.A.		GÉRARD MARCEAU, C.A.	
132 ouest, Saint-Jacques		VI. 2-4691	



De son pied gauche il a battu à lui seul (presque) les Tiger Cats de Hamilton. En effet ses quatre convertis ont représenté la différence dans le pointage final de 28 à 27 pour les Bombers!

Leafs sans pitié pour les Bruins

TORONTO. — Les Maple Leafs de Toronto n'ont fait qu'une bouchée des Bruins de Boston, samedi soir, en l'emportant au compte de 6-2. Même s'il a été déjoué à huit reprises, le gardien de buts Bob Perreault a effectué 35 arrêts. Il a été une fois de plus victime d'une défense peu soignée.

Les joueurs de Punch Im-lach ont pris une avance de 4-0 dès la première période, grâce à des buts de George Armstrong, Dick Duff, Frank Mahovich et Bob Nevin. Après une deuxième période sans but, Boston a compté une fois avec Williams, mais Toronto a répliqué avec quatre autres buts, le 5ème de Bob Purford, le 13ème de Frank Mahovich, le 5ème de Bob Nevin et le 3ème d'Eddie Shack. Un but de Leiter, le deuxième de Boston, a complété le pointage.

C'était la 12ème défaite des Bruins, qui sont maintenant huit points en arrière des Rangers de New-York.

SOMMAIRE	
Première période	
1-Toronto: Armstrong (9)	6:22
(Mahovich, Keon)	
DEUXIEME PERIODE	
2-Toronto: Duff (5)	14:42
(Keon, Armstrong)	
3-Toronto: Mahovich (12)	16:41
(Kelly)	
4-Toronto: Nevin (4)	17:25
(Kelly)	
Puntions: Armstrong 3:01, Boivin 10:45	
Arrêts: Bower 7, Perreault 10	
TROISIEME PERIODE	
Aucun but	
Puntions: Hicks 9:47, Stanley 9:47, Hicks 15:59	
Arrêts: Bower 8, Perreault 12	
QUATRIEME PERIODE	
5-Boston: Williams (5)	1:24
(Bucky, Oliver)	
6-Toronto: Purford (5)	4:33
(Harris)	
7-Toronto: Mahovich (13)	5:08
(Nevin, Kelly)	
8-Toronto: Nevin (5)	5:41
9-Toronto: Shack (3)	14:01
(Bain)	
10-Boston: Leiter (1)	18:12
(Molina, Pennington)	
Puntions: Auldine 18:12	
Arrêts: Bower 8, Perreault 13	

Mtl-Olympique défait Granby

Le Montréal-Olympique a remporté une populaire victoire de 3 à 1 sur les Vics de Granby hier à l'Aréna Maurice-Richard. Dès le début de la joute le Montréal-Olympique a démontré des signes évidents de son ardeur au jeu en marquant le premier but de la joute après seulement 1:40 de jeu. Charlie Puxton, captant une passe de Chagnon via Picard déjoua Pavette dans les filets des Vics. Les Vics répliquèrent cependant avant la fin de l'engagement alors que Charbonneau, assisté de Averill, parvint à tromper la surveillance d'André Binette dans la cage de l'Olympique.

Montréal-Olympique enregistra le seul but de la seconde reprise alors que Gagné, aidé de Saint-Laurent, donna l'avance aux siens, avance qu'ils devaient augmenter au troisième vingt. Et comme dans toute partie de hockey qui se joue dans la province de Québec il appartenait à un Richard, Claude, de marquer le point final et de sceller l'issue de la joute et la victoire du Montréal-Olympique à 12:15 de la dernière reprise, avec l'aide de Mandala.

DIMANCHE	
Première période	
1-Mtl-Olympique: Puxton	1:40
(Chagnon, Picard)	
2-Granby: Charbonneau	7:23
(Averill, Strike)	
Puntions: Averill 13:17, Chagnon 12:07, Rousseau 17:17	
Arrêts: Pavette 10, Binette 5	
DEUXIEME PERIODE	
3-Mtl-Olympique: Gagné	5:14
(St-Laurent, Gagné)	
Puntions: Bouchard 8:44, Picard 13:32, Picard 16:59, Picard 19:25	
Arrêts: Pavette 10, Binette 5	
TROISIEME PERIODE	
4-Mtl-Olympique: Richard	12:15
(Mandala)	
Puntions: Goyette 5:07, Gagné 6:33, Hestall 7:08, Ferguson 7:34, Bergeron 11:22, Boudreau (match 14:57, Rousseau (mauv. cond.) 15:57	
Arrêts: Pavette 6, Binette 8	

Baltimore Cleveland 3 3

SOMMAIRE	
Première période	
1-Baltimore: Sullivan	17:07
(Pearson, Hannigan)	
Puntions: Mikol 4:04, Keller 12:31	
DEUXIEME PERIODE	
2-Cleveland: Mikol	4:37
(Bergman, Scura)	
3-Cleveland: Ferguson	12:01
(Hilla, Masterton)	
4-Baltimore: McGregor	12:23
(Hadfield, Creighton)	
Puntions: Hestall 9:36, Hilla 6:33, Hestall 7:08, Ferguson 7:34, Keller 11:37, Guidolin, Scura 13:01, Sullivan 14:24, Glover (mauv. cond.) 16:55, Rupper 18:48	
TROISIEME PERIODE	
5-Cleveland: Ciesla	7:22
(Boddy, Bergman)	
6-Baltimore: Sullivan	10:03
(Keller)	
Quatrième période	
Aucune punition	
Puntions: Mikol 4:04, Keller 12:31	
Arrêts: Pavette 6, Binette 8	

- Bud Grant des Bombers dirige la partie en maître
- Ploen joue au quart et à la défensive
- Lewis, Shepard et Gerry James sont les artisans de la victoire
- Henley, Kuntz et Viti brillent pour les Tiger Cats
- Les Bombers émergent avec la coupe Grey, à travers la brume

Par Jean-Paul COFSKY

Les Blue Bombers de Winnipeg sont de nouveau champions de la coupe Grey. Ils ont remporté hier — en deuxième tranche — une victoire pleinement méritée de 28 à 27 sur les Tiger Cats de Hamilton, qui avaient été établis les solides favoris des experts. Alignant une équipe affaiblie par de multiples blessures, les Blue Bombers de Winnipeg ont cependant fait preuve d'une plus grande diversité de jeux et surtout fait preuve de plus de précision dans leurs attaques, ce qui leur a valu cet éclatant triomphe aux dépens des représentants de l'Est, que tous croyaient invincibles. Magistralement conduits à l'attaque par Kenny Ploen et Hal Ledyard, 2 quarts-arrière de choix, les Blue Bombers, épaulés des troupes de Choo-Choo Lewis et de bottés de précision de la part de Gerry James, après un début chancelant, ont maîtrisé la situation en champions et méritent aujourd'hui tous les éloges qu'on semblait leur refuser avant la joute, jouée en deux temps, deux mouvements, samedi et dimanche.

Si la partie de football elle-même fut un succès, on ne peut en dire autant des faits qui ont précédé sa présentation ni surtout louer le jugement du commissaire Halter. Disons d'abord que le tout a été mal agencé de la première minute à la dernière, au moment où le commissaire, rejetant la suggestion des plus pratiques d'un Jake Gaudaur, président des Tiger Cats, a décidé d'empêcher d'arrêter la joute et d'en reporter la suite au prochain numéro, soit le lendemain.

Le tout a débuté dans la confusion la plus complète alors que le Bureau des gouverneurs de la radio-télévision, Radio-Canada et une compagnie privée de TV ont embrouillé les cartes à qui mieux, mieux, pour la présentation de la joute. Il y avait confusion, brouillard au départ; lorsque les réseaux de télévision américains y ont acquis certains droits pour la présentation chez eux la fameuse partie de la coupe Grey, ils n'ont fait en somme qu'épaissir encore la densité du brouillard puisqu'en fin de compte, pour ne pas leur déplaire, malgré les bulletins de la météo, le dit commissaire Halter a décidé tout de même que la joute serait disputée!

Et voilà que le brouillard, celui-là un vrai de vrai, est venu faire des siennes et gâcher le plaisir de tout le monde, y compris celui des Blue Bombers, qui auraient bien voulu finir ce qu'ils avaient commencé de faire: détruire le mythe de l'invincibilité des Tiger Cats de Jim Trimble au cours d'une seule et même partie. Ils ont dû cependant se plier aux exigences et décisions d'un commissaire à courte vue qui a failli gagner la médaille d'or de l'année pour la façon magistrale avec laquelle il a tenté de réussir le fiasco de l'année. La seule chose qui l'en a sauvé, à mon avis, est que le compte de la joute est resté le même à la fin de la deuxième tranche, qu'il l'était la veille, 9 minutes avant la fin de la partie! Comme l'on sait que la partie de la coupe Grey aura lieu l'an prochain à Vancouver et que le brouillard de l'océan Pacifique vaut bien celui du lac Ontario, on peut très bien dès maintenant s'attendre à quelques petites complications nouvelles. Espérons que les dirigeants du football canadien auront appris leur leçon et qu'ils pourront faire mieux l'an prochain. Et maintenant si on parlait de football dans la brume...

Premier quart

Hamilton ouvre le pointage... et perd la partie!

Le soleil le plus radieux de la partie fut certainement l'apparition sur le terrain de

Mlle Grey Cup, Renata Vikels, représentante des Roughriders d'Ottawa, qui éclipse la souris de fer du digne premier ministre du Canada, l'honorable John Diefenbaker. Une fois le botté officiel de départ don-

Springfield Hershey 4 2

SOMMAIRE	
Première période	
Aucun but	
Puntions: Zeidel 2:14, Hillman 7:35, Ashbee 10:05, Côté (min. et max. cond.) 12:29, Zeidel, Andrio 17:33	
DEUXIEME PERIODE	
1-Springfield: Amadio	7:33
(Larkin, Olson)	
2-Hershey: Delord	19:08
(Graham, Charbonneau)	
Puntions: Amadio 13:34	
TROISIEME PERIODE	
3-Springfield: Hillman	4:17
(Sweeney, Hillman)	
4-Hershey: Duff	9:31
(Reaume, Ashbee)	
5-Springfield: J. Anderson	16:41
(Kilrea, Harris)	
6-Springfield: Boyer	19:37
(Johnson, Joval)	
Puntions: Mahoney, Olson 4:01, Melner 16:06	
WOD 5 7 8-20	
CHADWICK 9 9 13-31	

Autre système de repêchage

DETROIT. — Le Bureau des gouverneurs de la LNH a approuvé un nouveau repêchage des joueurs juniors, lequel débutera en juin prochain.

Chaque équipe aura le droit de repêcher quatre joueurs de 17 ans. Ceux qui sont plus jeunes ou plus âgés ne seront pas éligibles.

L'équipe amateur recevra \$2,000 pour chaque joueur repêché. Ce dernier deviendra la propriété de l'équipe de la LNH qui détendra tous les droits à un contrat professionnel sur lui.

L'ordre au repêchage sera Montréal, Detroit, Boston, New York, Chicago et Toronto la première année avec rotation dans les années subséquentes. Toutefois, Montréal conserve toujours les premiers droits sur les joueurs canadiens-français.

Ce règlement fut le seul sujet important discuté à l'assemblée, a déclaré le président Clarence Campbell.

Le Bureau des gouverneurs était à Detroit à l'occasion du banquet en l'honneur de Jack Adams, qui a pris sa retraite le printemps dernier après une carrière de 35 ans comme gérant général des Red Wings de Detroit.

Providence Pittsburgh 4 3

SOMMAIRE	
Première période	
1-Providence: Baluk	5:09
(Brilliant, McQueen)	
2-Pittsburgh: John	7:34
(Dillabough, Mieszk)	
3-Pittsburgh: Glover	19:49
(Johnson, Joval)	
Puntions: Ménard, Poliziani 2:25, Mieszk 3:02, Ranieri 7:53, Boudreau, Dillabough, (min. et max. cond.) 8:49	
DEUXIEME PERIODE	
4-Providence: Poliziani	12:12
(Kratzsch, Leach)	
Puntions: Lafrenie 10:41, Lafrenie 12:12, Ravlich 17:35	
TROISIEME PERIODE	
5-Pittsburgh: Dillabough	9:33
(Johnson, Glover)	
6-Providence: Mazur	15:16
(Poliziani, Leach)	
Puntions: Beckett (Ranieri, Boudreau)	16:18
Aucune punition.	
MAX 8 4-6 17 16-41	
BASSEN 10 6 7-23	

Buffalo Rochester 4 3

SOMMAIRE	
Première période	
1-Rochester: Brown	12:42
(Stratton, McKenzie)	
Puntions: Wilson, McKenzie, Draper 3:46, Brown 14:57	
DEUXIEME PERIODE	
3-Rochester: Gamble	4:32
(Ehman, Draper)	
4-Buffalo: Stratton	5:47
5-Buffalo: Robinson	19:31
(Stratton, McKenzie)	
Puntions: Van Impe 6:13, Armstrong 12:38	
TROISIEME PERIODE	
6-Rochester: Ubrico	1:30
(Smrke, Brown)	
7-Buffalo: Melnyk	8:27
(Erickson, Smith)	
Puntions: Trapp 8:35, 14:40, Rebozo 18:19	
DEJORDY 8 13 8-28	
CHENEVERS 7 10 9-26	

né, les Tiger Cats donnèrent l'impression qu'ils allaient devoir tout rond les Blue Bombers de Winnipeg. A peine 4:51 s'étaient-elles écoulées que les Ti-Cats menaient au compte de 6 à 0 grâce à une feinte, une passe à Garner Henley et une longue course de 73 verges de ce dernier. Joe Zuger, quart-arrière du Hamilton, sembla sur le chemin d'une éclatante victoire et les prédictions des experts prenaient force et vie. Seulement... seulement le converti de ce touché spectaculaire fut manqué par Don Sutherland, qui de mémoire de footballer n'en avait pas manqué un seul de toute sa carrière. Et à cette minute même le brouillard commençait de brouiller les cartes des Tiger Cats. Pour eux, la nuit était venue! Car ils perdirent la partie finalement par la marge de ce seul point.

DEUXIEME QUART

La danse des touchés!

Les Blue Bombers cependant humiliés dans les premières minutes de jeu, revinrent à leur naturel dès le début du deuxième quart et Leo Lewis, le Choo-Choo de Winnipeg, perça tout de suite une trouée d'importance dans la ligne défensive des Tiger-Cats et marqua le premier touché des Blue Bombers après seulement 13 secondes de jeu. Le converti fut réussi par Gerry James qui devait en marquer quatre au cours de la joute. Ainsi s'établit le patron de la joute: une trouée de Lewis bonne pour un touché converti par James ou encore un touché de Shepard, converti toujours par James. Au cours de ce deuxième quart, suivirent deux autres touchés par les Bombers, un de Shepard, un autre de James. Les Tiger-Cats ne demeurèrent pas inertes toutefois comme ils en enregistrèrent deux de leur côté, le premier par Kuntz, le second par celui qui s'avéra de loin l'étoile des siens, Henley encore.

TROISIEME QUART

Bombers conservent toujours l'avance du point!

Au début du troisième quart les Blue Bombers menaient au compte de 21 à 19. Sept minutes plus tard ils se trouvaient en déficit de 26 à 21 grâce à un touché de Viti sur

QUATRIEME QUART

Ce qui restait à

Le Canadien, en grande forme, triomphe des Black Hawks, 2-1

Par Gérard COSSELIN

Le Canadien a joué une de ses bonnes parties, samedi soir, au Forum et il a triomphé des Black Hawks de Chicago, au compte de 2-1, devant plus de 14.000 spectateurs. Les joueurs de Toe Blake ont offert pendant trois périodes complètes le genre de hockey qui en a fait un des meilleurs clubs de la décennie. Sans Glenn Hall, qui a parfois été prodigieux, le club local l'aurait emporté par un pointage plus éloquent.

Bernard Geoffron, Dickie Moore, Henri Richard ont tenu Glen Hall constamment en éveil, mais il faut souligner le but de Don Marshall, une belle pièce de jeu, alors que son club avait un joueur au banc des punitions. Un autre qui a été très efficace est Lou Fontinato qui n'avait pas affiché une tenue aussi efficace depuis longtemps.

Cette partie marquait le retour au jeu de Reg Fleming et Gilles Tremblay. Mais la partie, même si par moments assez vigoureuse, a été dénuée de toute brutalité. Les mises en échec ont été solides. Le pilote Rudy Pilous a préféré garder Reg Fleming, un héros à Chicago, sur le banc, pendant la majeure partie de la rencontre.

Envertu de ce gain, le Canadien s'est approché à deux points des meneurs.

Exploit de Marshall

Tous les buts furent marqués à la première période. Une période qui donna lieu à du jeu rapide et agressif de part et d'autre. Les spectateurs qui s'attendaient à une performance du tonnerre à cause de la présence de Reg Fleming ont été déçus, car l'instructeur Rudy Pilous n'a envoyé que rarement le fougueux batail-

leur qu'à de rares intervalles. Sa première présence sur la glace est même presque passée inaperçue et tout le long de la joute, il a paru doux comme un agneau.

Jean Béliveau a échappé de la première punition du match dans la première minute de jeu. Pendant que ses coéquipiers tenaient le coup, Ab McDonald est allé le remplacer à 2:43. Henri Richard en a profité pour faire une montée à l'emporte-pièce, mais Glen Hall l'a empêché de compter.

Un peu plus tard, Stan Mikita qui montait en trombe s'est heurté au roc de Gibraltier que fut Lou Fontinato, toute la veille, et l'arbitre Art Skov a chassé le joueur du Canadien pour deux minutes. Le Canadien était donc à court d'un joueur quand Don Marshall, après une interception savante, s'est échappé seul, et alors que Hall avait écarté les deux jambes pour rétrécir l'angle de visibilité, Marshall lança durement entre les patins de son opposant pour donner une avance de 1-0 au Canadien.

Quelques secondes plus tard, au cours d'une sortie en masse des Black Hawks, un dur lancer frappa de Bobby Hull déjà nettement Jacques Plante. Stan Mikita et Ken Wharram

obtinrent des assistances au ce but.

But chanceux

Un but douteux de Ralph Backstrom, deux minutes plus tard, devait sceller l'issue de la rencontre. Hall venait de faire une couple d'arrêts brillants quand Backstrom poussa la rondelle derrière Hall, avec la main, et pendant que Bill Hicke était dans la quadrilatère réservé au gardien de buts. Il y eut discussion, hésitation. Le but est-il bon ou non? Skov fit signe que oui. La lumière rouge était allumée. Les visiteurs protestèrent si fort que Skov vint à un cheveu de renouer sur sa décision. Finalement, il demanda l'avis des juges de lignes, dont l'un était à l'autre bout de la patinoire. Enfin, décision en faveur du Canadien. Le but était déclaré valable.

Deux joueurs ont pris la vedette à la deuxième période. Glenn Hall et Lou Fontinato. Le premier donna une performance acrobatique peu commune avec des arrêts presque miraculeux. Par ailleurs, chez le Canadien, rarement a-t-on vu un Fontinato aussi vigilant et inspiré. Il arrêta à lui seul cinq ou six élan de l'adversaire, ébranla les plus téméraires, fit des passes précises et fut toujours bien se débarrasser de la rondelle, dans les impasses.

On vit, à un moment, une situation assez cocasse. Alors que les trois joueurs d'avant du Canadien étaient en arrière, Tom Johnson et Jean-Guy Talbot, deux joueurs de défense firent une montée sensationnelle et les filets des Black Hawks, pourtant bien fixés dans la glace, se dégarèrent de leur position normale pour forcer un arrêt du jeu.

Dickie Moore, flanqué de Jean-Guy Talbot, se rendirent

jusqu'à Hall, qui, à la dernière seconde priva le Canadien d'un but qui paraissait assuré.

Hall en vedette

Au début de la troisième reprise, Bernard Geoffron, qui joua une partie très agressive, manqua trois chances de compter grâce à la vigilance de Glenn Hall.

Le Canadien garda longtemps l'initiative du jeu et Chicago eut toutes les difficultés à dépasser la ligne bleue du Canadien. A la suite d'une montée-surprise des visiteurs, il y eut mêlée autour de Jacques Plante qui, étendu sur la glace, regardait évoluer les combattants. Une fois la paix rétablie, l'arbitre Skov punit simultanément Jean-Claude Tremblay et Mikita.

Un peu plus tard, Jean Béliveau reçut un coup de bâton sur la tête, de la part de Mikito, et sous les huées de la foule, l'arbitre imposa une punition à... Béliveau. Skov se racheta vite d'ailleurs en infligeant une punition insignifiante à Ab McDonald.

Henri Richard et Claude Provost vinrent frapper à la porte des filets de Chicago, mais manquèrent la cible par une couple de pousces.

Jean-Guy Talbot brisa son bâton et continua de patiner avec le bâton brisé. Reg Fleming, soucieux des règlements, s'empressa de notifier l'officiel de cette infraction et Talbot dut prendre le chemin du pénitencier.

Pendant une punition à Pierre Pilote qui avait fait trébucher Robert Rousseau, en position de compter, le Canadien ne put augmenter son pointage, même si Geoffron et Moore eurent chacun une belle occasion de le faire.

SOMMAIRE

Première période
1-Montreal: Marshall (6) 2-0
2-Chicago: Hull (5) 0-2
3-Montreal: Backstrom (5) 2-0
Punitions: Béliveau 6:30, McDonald 2:43, Fontinato 8:35, Lunde 12:01
Arrêts: Hall 16, Plante 9

Deuxième période
Aucun but
Punitions: Johnson 9:20
Arrêts: Hall 14, Plante 5

Troisième période
Aucun but
Punitions: J.-C. Tremblay 9:37, Béliveau 12:50, McDonald 13:55, Talbot 15:23, Pilote 17:27
Arrêts: Hall 13, Plante 10

Québec 2
Hershey 2

QUEBEC, (P.C.) — Les As de Québec et les Bears de Hershey bataillèrent pour la première place de la division Est de la L.A.H. au cours d'un compte de 2-2 hier après-midi. Danny Lewicki et Guy Black furent les compteurs des locaux, tandis que Yves Locas et Pete Conacher réussissaient les buts des Bears.

La période supplémentaire, où le gardien de buts Charlie Hodge, des As, échappa d'une mineure pour avoir retenu la rondelle, au grand désappointement de la foule, ne changea rien au résultat final.

Ainsi, les As ont conservé intact leur record de parties locales sans défaite.

SOMMAIRE

Première période
1-Québec: Lewicki (Martini) 3:17
2-Hershey: Locas (Stankiewicz, Marshall) 17:39
Punitions: Yanosik 13:02, Morrison 19:42

Deuxième période
3-Québec: Black (Martini, Burchell) 9:31
Punitions: Ashbee 3:48, Locas 5:29

Troisième période
4-Hershey: Conacher (Yanosik, Zeldi) 13:49
Punition: aucune

Période supplémentaire
Aucun but
Punition: Hodge (purge par Labrosse) 6:08
ARRÊTS: CHADWICK 15 9 5 3-31
HODGE 5 12 12 6-35

Chicago a battu Rangers

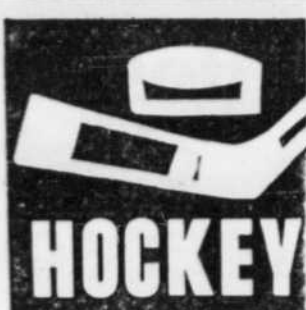
CHICAGO. — Les Hawks de Chicago ont vaincu hier soir les Rangers de New-York au pointage de 5 à 1 dans une partie régulière au calendrier de la ligue Nationale. Par cette victoire les Black Hawks se maintiennent au sommet du classement, pourvus de près par les Maple Leafs de Toronto et les Canadiens de Montréal qui ont défait les Red Wings de Détroit et les Bruins de Boston. Les Hawks ont pris une avance de 5 à 0 avant que les Rangers ne puissent marquer leur seul but de la joute.

Ab McDonald, réussit deux buts pour les vainqueurs, Fleming, Vasko les autres.

SOMMAIRE

1-Chicago: McDonald (9) (Mikita, Whorram) 7:45
2-Chicago: Fleming (2) (Turner, Vasko) 11:05
Punitions: Cahen 3:34, Langlois 12:14
Balthaze 12:15

Deuxième période
3-Chicago: Vasko (2) (Mikita) 7:02
Punition: aucune



CLASSEMENT

LIGUE NATIONALE

G P N Pp Pts
Chicago 11 6 6 31 23
Toronto 12 9 2 73 64 25
New York 11 4 31 44 26
Detroit 10 4 6 37 28
New York 11 2 68 75 18
Boston 2 13 6 33 86 10

LIGUE PROVINCIALE DE L'EST

G P N Pp Pts
Grandby 8 4 2 37 30 18
Mil-Dylop 6 8 1 32 34 13
Drumville 6 7 1 32 34 13
Sherbrooke 5 8 0 41 50 10

Toronto a défait Détroit

DETROIT. — George Armstrong a marqué hier soir un but alors qu'il ne restait plus que 2 minutes et 30 secondes de jeu pour assurer les Maple Leafs de Toronto d'une victoire de 3 à 1 sur les Red Wings de Détroit. Johnny Bower dans les filets des Maple Leafs fut la grande étoile du match. Armstrong a volé le disque à Gordie Howe à la ligne bleue des Wings et a laissé pleurer le boulet qui a pris Terry Sawchuk complètement par surprise.

Les Red Wings pressés par le temps qui s'écoulait trop rapidement à leur gré durent recourir en dernière ressource à la technique à deux tranchants de retirer leur gardien de buts en faveur d'un sixième joueur d'attaque, ce qui agit comme un bombarang alors que Bob Pulford, avec seulement six secondes de jeu, a lancé dans un filet désert pour sceller l'issue de la joute à 3 à 1. Gordie Howe fut le seul des Red Wings à avoir pu déjouer la vigilance du vétéran Bower.

SOMMAIRE

Première période
1-Toronto: Bower (7) 11:15
(Armstrong, Duff) 11:15
Punitions: Young 0:32, Litzenberger 5:08, Stasiuk 9:26, Pulford 13:10, Brewer 13:52, Barkley 13:52, Jefferys 16:10

Deuxième période
2-Détroit: Howe (9) 10:04
(MacGregor) 10:04
Punitions: Howe 6:33, Stasiuk 7:51, Howe 7:51, Delvecchio 14:30
Duff 14:31

Troisième période
3-Toronto: Armstrong (10) 17:47
4-Toronto: Pulford (6) 19:54
Punitions: Babin 7:45, Young 7:45, 13:09

ARRÊTS: RYAN 11 18 7-36
SAWCHUK 7 3 7-10

Les compteurs de la L.H.N.

Mikita, Chicago 8 15 23
Geoffron, Can. 10 12 22
McDonald, Chicago 10 12 22
Balthaze, N.-York 8 14 22
Delvecchio, Detroit 6 16 22
Mahovlich, Toronto 12 6 19
G. Tremblay, Can. 13 7 19
MacDonald, Detroit 10 9 19
Howe, Detroit 9 10 19
Richard, Canadien 8 11 19
Hall, Chicago 8 11 19
Hart, Toronto 7 12 19
Armstrong, Tor. 11 7 18
Bucky, Boston 7 11 18
Béliveau, Can. 4 14 18
Henry, N.-York 9 8 17
Ingardfield, N.-York 8 9 17
Keon, Toronto 7 10 17
Oliver, Boston 6 10 16
Pennington, Boston 6 10 16
Prentice, N.-York 5 11 16
Duff, Toronto 6 12 16
Hay, Chicago 6 9 15
Talbot, Canadien 10 14 14
Heberton, N.-York 8 5 13
McKenney, Boston 8 5 13
Provost, Canadien 7 6 13
Marshall, Canadien 6 7 13
Kelly, Toronto 5 8 13
Ulman, Detroit 6 6 12
Pulford, Toronto 6 6 12
Wharram, Chicago 6 6 12
Howell, Rangers 11 12 12
Murphy, Chicago 7 4 11
Horvath, N.-York 3 8 11
Spencer, Boston 3 8 11
Lunde, Chicago 3 8 11
Toppazzini, Boston 3 8 11
Mohs, Boston 3 8 11
Newin, Toronto 5 5 10
Hicke, Canadien 2 10 10
Nesterenko, Chicago 2 10 10
Langlois, N.-York 1 9 10
Brewer, Toronto 1 9 10
Ratelle, N.-York 7 2 9
Gilbert, N.-York 3 6 9
Douglas, Toronto 3 6 9
Smith, Detroit 3 6 9
Stewart, Toronto 2 7 9
Harvey, Rangers 1 9 9
Horton, Toronto 1 9 9
Gadsby, Detroit 0 9 9
Goyette, Canadien 4 4 8
Bau, Toronto 4 4 8
Moore, Canadien 3 5 8
Gendron, Boston 3 5 8
Schinkel, N.-York 3 5 8
Connolly, Boston 2 6 8
Barkley, Detroit 2 6 8
MacNeil, Chicago 1 7 8
Williams, Boston 5 2 7
Hicks, Boston 4 3 7
Maki, Chicago 4 3 7
Johnson, Canadien 3 4 7
Balon, N.-York 3 4 7
Stasiuk, Detroit 2 5 7
Balfour, Chicago 2 5 7
Shack, Toronto 2 4 6
Benson, Canadien 2 4 6
Vasko, Chicago 2 4 6
Cahan, N.-York 2 4 6

Plante récolte un 2e blanchissage

BOSTON. — Jacques Plante a réussi son second blanchissage de la saison hier soir alors que le Canadien a défait les Bruins de Boston au compte de 3 à 0, devant plus de 10.839 spectateurs déçus. Il faut cependant avouer que le cerbère du Canadien ne fut pas trop occupé n'ayant à bloquer que 30 lancers assez faciles. La plupart de ses arrêts en furent de routine et seul un lancer à bout portant de la part de Bucky vers la fin de la troisième période lui donna un peu de fil à retordre.

Bernard Geoffron, Gilles Tremblay et Dickie Moore furent les marqueurs du Bleu-Blanc-Rouge. Geoffron a enregistré le sien, son 10ème de la saison, son 22e point à 18:16 du dernier engagement après que Tremblay lui eût fait une passe parfaite. Tremblay, le meilleur franc-tireur du Canadien, a marqué le sien, son 12e à 7:54 du second engagement, sur un lancer facile qui éluda Bucky pour aller choir au fond des filets. Dickie Moore de son côté ouvrit le pointage de la partie après seulement 3:23 minutes de jeu à la 1ère période.

Le Canadien échappa de 4 des 5 punitions du match, mais les fuites Bruins ne purent en aucune occasion faire quelque dommage que ce soit. En fait, les Bruins ne lancèrent qu'un seul coup de patin pendant les huit minutes d'avantage numérique dont ils ne surent pas profiter. Les Bruins toutefois furent quelque peu malchanceux à la première période alors qu'en deux occasions différentes, ils

lancèrent sur les poteaux des buts, Gendron et Bucky étant les malchanceux artilleurs. Bucky lança dans le filet de Plante ce, pendant une punition à Henri Richard, mais il y avait eu auparavant infraction et les Bruins ne protestèrent même pas lorsque l'arbitre n'alloua pas le but.

Première période

Dès le début de la partie, après seulement 3:23 de jeu Dickie Moore marqua le premier but du Canadien sur un lancer facile que Perreault ne vit apparemment que trop tard. Pendant une punition à Fontinato, Gendron contourna J.-C. Tremblay mais son lancer effleura le poteau des buts et devint à côté.

Quelques secondes plus tard Bucky trappa à son tour les poteaux des buts. Ce fut le plus brillant effort des Bruins de toute la période.

Deuxième période

Provost fut attrappé durement par Williams qui le projeta sur la bande et Provost sembla blessé. A 7:54 Tremblay devint à son tour Perreault sur un lancer qui n'avait rien de menaçant et le Canadien menait déjà par 2 à 0. Henri Richard fut puni pour avoir fait obstruction à Doug Moins qui s'apprêtait à lancer et pendant son absence le jeu de puissance des Bruins fut des plus lamentables. Aucun lancer sur Plante, la période se termina toute à l'avantage du Canadien.

Tom Johnson prit le chemin du cabot après seulement 53

secondes de jeu mais une fois de plus le jeu d'attaque des Bruins faillit à la tâche. Provost revint au jeu pour faire trébucher Boivin et mériter une autre punition au tricolore, mais Boston ne fit rien qui vaille.

Plante fit son plus spectaculaire arrêt de la partie aux dépens de Bucky à 13:50 alors qu'il écarta le lancer de Green que Bucky avait fait dévier. Plante sur ce coup cependant força de nouveau un muscle endolori de sa cuisse et dut se retirer au banc des joueurs pour une courte période, de repos. A 18:16 Gilles Tremblay après s'être emparé du disque se lança à l'attaque à l'emporte-pièce et rendu dans la zone des Bruins fit une passe parfaite à Geoffron qui se trouva à découvert devant Perreault. Geoffron ne rata pas aussi belle occasion et fit à son tour allumer la petite lumière rouge devant un Perreault fort déçu. Canadien menait par 3 à 0 et la partie prit fin alors que les Bruins patinaient nonchalamment et sans espoir.

SOMMAIRE

Première période
1-Montreal: Moore (3) 3:23
(Provost, Richard) 7:54
Punitions: Fontinato 4:00, Boivin 11:43

Deuxième période
2-Montreal: G. Tremblay (12) 7:54
(Béliveau) 13:50
Punition: Richard 15:31

Troisième période
3-Montreal: Geoffron (10) 18:16
(Tremblay) 11:05
Punitions: Johnson 0:33, Provost 8:13

ARRÊTS: PLANTE 10 11 9-30
PERREULT 10 11 9-30

JEUX DE L'EMPIRE

L'Australie supprime l'Angleterre Le Canada termine en 4ième place

PERTH, Australie. — L'Australie a remplacé l'Angleterre en tant que nation sportive dans le Commonwealth en remportant 38 des 104 médailles d'or possibles et en compilant un total fantastique de 846½ points lors des Jeux de l'Empire qui ont pris fin samedi. On a également enregistré des déceptions alors que Peter Snell, de la Nouvelle-Zélande, a triomphé dans un mille lent de 4:04.6 et les trois sauteurs canadiens à la perche n'ont pu faire mieux qu'une quatrième place dans cette compétition. Le prince Philippe a prononcé le discours de clôture des jeux en félicitant les athlètes de leur tenue et de leurs magnifiques esprits sportifs.

Même si le Canada n'a pas remporté de médaille au cours de la dernière journée, son total de 31 lui a permis de finir au quatrième rang, en arrière de l'Australie, l'Angleterre et la Nouvelle-Zélande. Les 72 athlètes canadiens ont amassé quatre médailles d'or, deux en natation, une sur la piste et une dans la boxe. 12 d'argent et 15 de bronze. Pour sa part, l'Australie, dominant dans deux sports importants : piste et pelouse ainsi que natation, a accumulé 11 médailles de plus qu'en 1958 tandis que l'Angleterre en amassa le même nombre, soit 29. De plus, les Anglais se sont mérités 22 médailles d'argent et 27 de bronze, ce qui leur a donné un total de 597½ points. Le Canada a terminé en quatrième position avec 186 points, en avant du Pakistan et de l'Ecosse. La tenue des Canadiens, reconnue par plusieurs comme leur meilleure performance depuis la deuxième guerre, fut de beaucoup meilleure que celle affichée en 1958 lorsqu'ils ont remporté une médaille d'or, 10 d'argent et 12 de bronze.

Les Australiens

Il n'y avait rien à faire pour empêcher les rapides Australiens de triompher, notamment dans la natat on où ils remportèrent 15 des 23 championnats contre huit pour les Anglais et deux pour les Canadiens.

En tout, 42 records des jeux furent brisés et 10 nouveaux records mondiaux établis dans la natation.

Par ailleurs, les locaux firent également belle figure dans le sport de piste et pelouse. Il n'en reste pas moins

que le désappointement des Jeux fut le mille lent de Snell.

Jim Irons, de Brompton, a fini au huitième rang après avoir pris la tête du peloton de huit coureurs au début.

Lorsqu'il a constaté qu'il n'avait aucune chance d'améliorer le record des jeux à cause du vent, Snell s'est contenté de gagner la course, ne prenant la tête qu'à 200 verges de la fin. Ainsi, son temps fut de 10:2 secondes inférieures à celui de son record mondial de 3:54.4 et il dépassa de 3:58.8 celui des Jeux de 1958 établi par Roger Bannister en 1954.

Les Canadiens

Les trois sauteurs à la perche, Gerry Moro, de Trail, Bob Watson, de la C.-B., et Alf Groom, de l'I.P.E., étaient des possibilités de médailles, mais les Australiens ne leur donnèrent aucune chance en améliorant le record des jeux de 14 pieds.

Moro a fini en quatrième position avec un saut de 14.3 pieds; Watson, en cinquième place, à 14 pieds; et Groom, au septième rang avec 13 pieds.

Par ailleurs, l'équipe canadienne de courses à relais, composée de George Shephard, de Toronto, Don Bernia, de Rossland, Lynn Eves, de la C.-B.,

et G. Grothers, de Toronto, a

failli lamentablement en terminant au dernier rang en 8:30.6.

Les Canadiens ont concouru à établir trois nouveaux records des jeux. Mary Stewart, de Vancouver, a établi celui des 110 verges, style papillon, en 1:09.1, ce qui est plus lent que son meilleur temps de 1:07.3 non encore reconnu.

Dick Pound, de Montréal, a réussi un temps de 55.8 secondes dans l'épreuve où il s'est mérité une médaille d'or.

Enfin, Bruce Kidd, de Toronto, a établi une nouvelle marque dans les six milles en 28:26.

Pat Dobie, de Saskatoon, s'est classée dans les semi-finales du lancer du disque et a subi l'élimination.

Abigail Hoffman, de Toronto, blessée à une jambe, n'a pu faire mieux que le 7e rang dans les 800 verges.

Maurice Gagné, d'Amqui, Jean Caron, de Québec, et Jack Ferguson, de Vancouver, ont fini respectivement 16e, 18e et 21e dans la course cycliste.

La cérémonie de clôture fut loin d'être aussi impressionnante que celle du début à cause du manque d'uniformes et également en raison du fait que les athlètes des différents pays s'étaient mélangés les uns aux autres.

Canadien jr 3 Peterborough 2

Le Canadien junior a raffermi sa place au classement de la ligue junior de l'Ontario en défaisant les Petes de Peterborough hier par 3 à 2 lors d'une partie fort contestée. Le Canadien a pris une avance de deux buts dès la première période grâce à l'effort conjugué d'André Boudrias et d'Yvan Cournoyer, la nouvelle sensation de la ligue cette année. Bill Inglis, centre, a marqué ce qui devait s'avérer le huit vainqueur des siens dès le début de la seconde période. Cette deuxième reprise fut marquée d'une bagarre générale alors que Plager appliqua un solide coup d'épaule à Cournoyer qui fut pris complètement par surprise. On vit alors chaque joueur se choisir un adversaire et s'en donner à cœur joie. Des punitions de match furent décernées à Fedun, Charlebois, Carthy et Jamieson. Le joueur de défense Bryan Watson enregistra le premier but des Petes et Danny O'Shea, le second une minute plus tard.

Les Canadiens

Les trois sauteurs à la perche, Gerry Moro, de Trail, Bob Watson, de la C.-B., et Alf Groom, de l'I.P.E., étaient des possibilités de médailles, mais les Australiens ne leur donnèrent aucune chance en améliorant le record des jeux de 14 pieds.

Moro a fini en quatrième position avec un saut de 14.3 pieds; Watson, en cinquième place, à 14 pieds; et Groom, au septième rang avec 13 pieds.

Par ailleurs, l'équipe canadienne de courses à relais, composée de George Shephard, de Toronto, Don Bernia, de Rossland, Lynn Eves, de la C.-B.,

et G. Grothers, de Toronto, a

failli lamentablement en terminant au dernier rang en 8:30.6.

Les Canadiens ont concouru à établir trois nouveaux records des jeux. Mary Stewart, de Vancouver, a établi celui des 110 verges, style papillon, en 1:09.1, ce qui est plus lent que son meilleur temps de 1:07.3 non encore reconnu.

Dick Pound, de Montréal, a réussi un temps de 55.8 secondes dans l'épreuve où il s'est mérité une médaille d'or.

Enfin, Bruce Kidd, de Toronto, a établi une nouvelle marque dans les six milles en 28:26.

Pat Dobie, de Saskatoon, s'est classée dans les semi-finales du lancer du disque et a subi l'élimination.

Abigail Hoffman, de Toronto, blessée à une jambe, n'a pu faire mieux que le 7e rang dans les 800 verges.

Maurice Gagné, d'Amqui, Jean Caron, de Québec, et Jack Ferguson, de Vancouver, ont fini respectivement 16e, 18e et 21e dans la course cycliste.

La cérémonie de clôture fut loin d'être aussi impressionnante que celle du début à cause du manque d'uniformes et également en raison du fait que les athlètes des différents pays s'étaient mélangés les uns aux autres.

Pat Dobie, de Saskatoon, s'est classée dans les semi-finales du lancer du disque et a subi l'élimination.

Abigail Hoffman, de Toronto, blessée à une jambe, n'a pu faire mieux que le 7e rang dans les 800 verges.

Maurice Gagné, d'Amqui, Jean Caron, de Québec, et Jack Ferguson, de Vancouver, ont fini respectivement 16e, 18e et 21e dans la course cycliste.

La cérémonie de clôture fut loin d'être aussi impressionnante que celle du début à cause du manque d'uniformes et également en raison du fait que les athlètes des différents pays s'étaient mélangés les uns aux autres.

Pat Dobie, de Saskatoon, s'est classée dans les semi-finales du lancer du disque et a subi l'élimination.

Abigail Hoffman, de Toronto, blessée à une jambe, n'a pu faire mieux que le 7e rang dans les 800 verges.

Maurice Gagné, d'Amqui, Jean Caron, de Québec, et Jack Ferguson, de Vancouver, ont fini respectivement 16e, 18e et 21e dans la course cycliste.

La cérémonie de clôture fut loin d'être aussi impressionnante que celle du début à cause du manque d'uniformes et également en raison du fait que les athlètes des différents pays s'étaient mélangés les uns aux autres.

A B.B.

Fin de saison exceptionnelle Des courses sensationnelles!

La saison locale de courses sous harnais a pris fin exceptionnellement hier après-midi à Blue Bonnets alors que 12.852 spectateurs, profitant d'une température idéale

